



Rapport de responsabilité
sociale d'entreprise 2021



Sommaire

Une approche globale	2	Investissement socialement responsable	50
La BCV	4	Placements pour compte propre	52
Contenu et objectifs du Rapport RSE	5	Gestion d'actifs	52
Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2021	6	Crédits responsables	62
La RSE à la BCV	8	Approche de la BCV	64
Dimensions de la RSE	10	Crédits hypothécaires	65
Mission de la BCV	11	Crédits aux entreprises	66
Contextes international et suisse	12	Trade Finance	69
Attentes des parties prenantes	14	Employeur de référence	72
Objectifs de développement durable	16	Approche et positionnement de la BCV	74
Dialogue avec les parties prenantes et transparence	17	Formation et perfectionnement	74
Ambition et stratégie RSE	18	Diversité et égalité des chances	77
Gouvernance et organisation de la RSE	19	Équilibre entre vies professionnelle et privée	79
Durabilité économique et utilité	22	Cadre et organisation du travail	81
Création durable de valeur, solidité et performance financière	24	Banque citoyenne	86
Contribution au développement de l'économie vaudoise	25	Participation à la vie associative	88
Un soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	28	Impact environnemental direct	91
Éthique et gouvernance d'entreprise	30	Approvisionnement régional durable	98
Quatre valeurs	32	Index GRI	100
Gouvernance d'entreprise	33		
Compliance et conformité fiscale	34		
Protection des données	36		
Surveillance des cyberrisques	37		
Prise en compte des risques liés au climat	38		
Pratiques de vente responsables	40		
Attentive aux besoins de sa clientèle	42		
Proche et accessible	44		
Produits et services adaptés	45		
La qualité de service, une priorité	48		

Une approche globale



Eftychia Fischer
et Pascal Kiener



La BCV a fondé sa responsabilité sociale d'entreprise sur la base d'une approche globale, car remplir son rôle en faveur du développement durable implique la prise en compte de plusieurs dimensions. L'indispensable mobilisation pour gérer les défis environnementaux ne peut réussir qu'en incluant également les aspects économiques et sociaux. Cet ensemble constitue le fondement d'une société harmonieuse, inclusive et pérenne.

En 2021, la Banque a pris des mesures dans l'ensemble des domaines où elle peut produire un impact positif. Pour réduire son empreinte écologique, elle a persévéré dans l'optimisation énergétique de ses bâtiments et a fixé son cap pour les prochaines années: d'ici à 2030, elle réduira les émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement de 35% par rapport au niveau de 2019.

Cet objectif est en phase avec le Plan climat vaudois et la Stratégie énergétique de la Confédération.

En complément de cette démarche volontaire de diminution, la Banque compense depuis 2019 ses émissions de CO₂ résiduelles en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone, ce qui lui vaut le label CO₂ Neutral de Swiss Climate.

Sur le plan économique, le rôle clé de la BCV a été réaffirmé dans le contexte de la pandémie. Sa place prépondérante dans le tissu local lui confère des responsabilités majeures: dans le canton, une personne et une PME sur deux ainsi que sept caisses de pensions sur dix comptent sur les services de la Banque. Tout en respectant les mesures de protection contre le COVID-19,

elle a continué à répondre pleinement aux besoins de sa clientèle. Pour accompagner les entreprises que la crise sanitaire avait mises en difficulté, elle leur a proposé de suspendre deux échéances d'amortissement de leurs crédits. Cette mesure, déjà prise en 2020, a permis de laisser des liquidités à disposition des PME du canton.

Sa responsabilité dans le domaine de la durabilité s'exerce aussi par l'intermédiaire de ses produits et services. La BCV contribue au financement de la transition énergétique en proposant des hypothèques avec des conditions préférentielles pour les constructions et les rénovations écologiques. Depuis

2021, sa clientèle des particuliers accède à un taux de 0% pendant douze mois pour ces prêts. Elle bénéficie également d'un tarif préférentiel sur les audits énergétiques CECB Plus délivrés par Romande Energie, grâce à un partenariat conclu avec la BCV. Pour sa clientèle d'entreprises, la Banque collabore avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie. Les entreprises sont accompagnées dans leur transition énergétique et obtiennent un financement sans intérêt de leur crédit d'équipement durant les six premiers mois.

Dans le domaine des placements, le mouvement en faveur de l'investissement socialement responsable s'accélère. La BCV intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion. Elle propose aussi des placements avec une part investie dans des sociétés dont les produits et services visent à répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux spécifiques, comme les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et des déchets. Ces placements ont été appréciés par la clientèle en 2021, avec 255 millions de francs d'actifs sous gestion à fin décembre, en augmentation de plus de 150% en un an.

La Banque a également poursuivi la mise en œuvre de son partenariat avec la Fondation Ethos, spécialiste suisse de l'investissement socialement responsable. Dans les fonds de placement proposés, Ethos est chargée de l'analyse des critères ESG, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés, tandis que l'Asset Management de la BCV assure l'analyse financière et la gestion des portefeuilles. À titre d'exemple, le fonds Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities, géré par la BCV, a su convaincre la clientèle avec des actifs sous gestion qui ont plus que doublé en 2021, pour atteindre

365 millions de francs à la fin de l'année. Enfin, conformément aux recommandations de l'Association suisse des banquiers, les préférences de la clientèle des particuliers en matière d'ESG sont désormais intégrées dans le conseil en placements.

La relation de proximité que la BCV entretient avec les Vaudoises et les Vaudois dépasse le seul cadre bancaire. La Banque participe à la vitalité de la communauté locale. En cette année où la pandémie a fragilisé certaines personnes et institutions, elle a confirmé sa contribution à plus de 650 associations et événements.

Par ailleurs, elle a engagé un partenariat avec la nouvelle école 42 Lausanne, qui forme aux métiers de l'informatique. C'est à la fois une chance offerte à celles et ceux qui ne se sentent pas à l'aise dans les formations académiques et un vivier de compétences informatiques constitué pour répondre à la demande croissante de l'économie régionale.

La BCV est en outre devenue partenaire d'Enterprise for Society (E4S), dont la mission est d'accompagner la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. La Banque affirme ainsi sa volonté de contribuer à la réflexion sur la transition vers l'économie du futur auprès des trois institutions qui ont créé E4S en 2021: la Faculté

des HEC de l'Université de Lausanne, l'Institute for Management Development (IMD) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Premier employeur du canton dans le domaine bancaire, la BCV s'engage également en faveur d'une société inclusive. En 2021, elle a fait réaliser une analyse des salaires par des experts externes, qui a démontré son respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale des collaboratrices et des collaborateurs. Elle a également reçu la certification Fair-ON-Pay+, qui atteste le respect de cette égalité dans la durée. Cette certification s'inscrit dans les démarches de promotion de la diversité menées depuis des années. Différentes mesures ont encouragé les carrières féminines et la BCV s'est fixé comme objectif d'avoir 25% de femmes parmi ses cadres supérieurs d'ici à 2030.

En exerçant ainsi ses responsabilités dans les domaines environnemental, économique et social, la BCV contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015 et qui fixent les cibles à atteindre à l'horizon 2030. En tant qu'acteur bancaire de référence, elle continuera à s'engager dans ce mouvement de transition globale, au service de son canton.



Eftychia Fischer
Présidente du Conseil
d'administration



Pascal Kiener
Président de la
Direction générale

La BCV

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire. Avec des revenus de CHF 1,0 milliard et un bilan de CHF 56,0 milliards (états financiers du Groupe), la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse.

Deuxième banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de près de 60 agences et de plus de 210 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle.

La BCV comptait 1 911 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2021.



Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCV. Il a pour but de donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressées par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux. Dès 2007, la BCV a publié, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE, qu'elle publie annuellement depuis 2019. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI: option de «conformité essentielle»¹. Les standards GRI sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. Le Rapport RSE 2021 sera disponible en anglais dès fin mai sur le site www.bcv.ch.

Point de contact

Responsabilité sociale
d'entreprise

Angélique Chatton
Responsable RSE
info.rse@bcv.ch
021 212 27 43

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, ces dernières concernent la maison mère de la BCV et portent sur l'année 2021. Le Rapport annuel de la BCV, consultable également sur le site www.bcv.ch, apporte des informations supplémentaires. Il présente un portrait de la Banque: sa mission, ses secteurs d'activité, sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.



¹ L'option «conformité essentielle» vise à présenter les informations nécessaires à la compréhension de la nature de l'organisation, de ses enjeux pertinents et des impacts liés ainsi que de la manière dont ils sont gérés.

Principales contributions de la BGV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2021



Partenaire des entreprises, des Vaudoises et des Vaudois

- première banque du canton avec une personne et une PME vaudoises sur deux clientes
- banque la plus recommandée du canton
- réseau d'agences le plus dense sur le territoire vaudois

Solide et pérenne

- profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale



Aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs

- CHF 11,8 milliards de volumes de crédits aux entreprises vaudoises
- financement de 150 nouvelles entreprises
- plus de 60 transmissions d'entreprises accompagnées
- CHF 500 000 versés à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)



Engagée pour réduire l'empreinte carbone liée à son fonctionnement

- objectif de -35% d'émissions de CO₂ liées à son fonctionnement d'ici à 2030 par rapport à 2019
- travaux d'optimisation énergétique de ses bâtiments
- financement de trois projets, dont une installation de biogaz dans une ferme vaudoise, permettant d'éviter 4 721 tonnes de CO₂, l'équivalent des émissions de la BGV



Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

- part des actifs intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en hausse, représentant près de deux tiers du total des actifs sous gestion, soit CHF 19 milliards
- placements thématiques axés sur les Objectifs de développement durable disponibles pour l'ensemble de la clientèle avec la gamme ESG Ambition, dont les actifs ont plus que doublé, atteignant CHF 255 millions
- intégration des préférences des clientes et des clients en matière de critères ESG dans le processus de conseil en placements

Politique de crédit cohérente avec les enjeux climatiques

- pas de financement de projets de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon et réduction, en ligne avec l'Accord de Paris, de l'exposition au charbon dans l'activité de Trade Finance
- pas de financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ou de projets d'économie forestière non durables
- gestion et suivi des risques liés au climat



Engagée en faveur de la transition énergétique

- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt pendant six mois, et partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie pour accompagner les PME dans leur transition
- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt sur le prêt hypothécaire pendant 12 mois, afin d'encourager sa clientèle à rénover ou à s'orienter vers des biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants
- partenariat avec Romande Energie, comprenant des audits énergétiques CECB® Plus à tarif préférentiel



Attentive à l'équilibre et au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs à tout âge

- possibilité d'ajustement du temps de travail tout au long de la carrière professionnelle
- dispositifs indépendants d'assistance et fonctionnant en toute confidentialité en cas de situation de harcèlement, de mobbing ou de difficultés personnelles
- caisse de pensions entièrement capitalisée (degré de couverture de 127,5%) et permettant une flexibilité de l'âge de départ à la retraite
- 19 sports différents proposés par l'Association sportive de la BCV

Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

- plus de 650 associations et événements vaudois soutenus chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental
- maintien de soutiens financiers à ses partenaires malgré l'annulation de nombreuses manifestations et événements en raison de la pandémie de COVID-19



Favorise le développement des compétences de son personnel

- 5 500 jours de cours donnés par le centre de formation de la BCV
- 83 collaboratrices et collaborateurs en formation, comprenant notamment des jeunes en apprentissage ou en maturité
- partenaire de référence de l'école d'informatique gratuite 42 Lausanne



Active pour l'égalité des chances et la diversité

- respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale et certification Fair-ON-Pay+ qui atteste de la volonté de respecter cette égalité dans la durée
- 42% de femmes au sein de son personnel
- objectif de 25% de femmes dans l'encadrement supérieur à l'horizon 2030



Partenariats favorisant une économie plus durable

- partenariat avec la Fondation Ethos, acteur majeur dans le domaine de l'investissement socialement responsable en Suisse
- membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF) et signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI)
- adhésion à swisscleantech, la voix de l'économie soucieuse des enjeux climatiques
- partenariat avec Enterprise for Society (E4S), dont la mission est d'accompagner la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive

La RSE à la BCV





Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit Rapport de Brundtland, comme «un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs». Cette définition fait toujours référence.

Selon les Nations Unies, le développement durable passe par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il convient, à cet effet, de promouvoir une économie durable et équitable, d'améliorer les conditions de vie de base ainsi que de favoriser

un développement social inclusif et une gestion intégrée et durable des ressources naturelles².

Sur le plan international, ces dernières années ont été marquées par l'Accord de Paris sur le climat et par l'engagement des États à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux. Les ODD sont interconnectés et proposent une approche holistique du développement durable. Il est ainsi nécessaire de travailler simultanément à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux types d'impacts. D'une part, elle a des impacts directs en raison de son fonctionnement, par exemple au travers de sa consommation d'énergie ou du cadre de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. D'autre part, elle a des impacts indirects au travers des entreprises et des projets qu'elle finance par l'intermédiaire de ses produits et services.

Accord de Paris

Les 189 États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à:

- contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels;
- renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques;
- rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques.

² Nations Unies, *Le programme de développement durable*, consulté le 2 mars 2022.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals

Mission de la BCV

Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être le partenaire financier privilégié des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton. La Banque a été fondée en 1845 sur l'impulsion de la population qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise³, la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.»

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, la BCV a pour mission, notamment, «de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux».

La Banque est le partenaire financier de la moitié des habitants et des habitantes du canton et des entreprises qui y sont installées. Elle a donc une responsabilité majeure sur le plan économique. Ainsi, la durabilité est ancrée dans le modèle d'affaires de la Banque, focalisé sur l'économie cantonale, une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable. Ce faisant, elle porte également une grande attention aux dimensions environnementale et sociale, domaines dans lesquels elle a mis en œuvre de nombreuses mesures et initiatives, répertoriées depuis 2007 dans son Rapport RSE.

« Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société. »

³ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

Contextes international et suisse

En 2021, la responsabilité sociale des entreprises s'est inscrite dans un environnement évolutif, à différents niveaux.

Impacts économiques et sociaux de la pandémie

Les progrès en vue d'atteindre les ODD étaient encore insuffisants avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19 et celle-ci a engendré, en plus du décès de plus de 5 millions de personnes, la perte de plus de 250 millions d'emplois à travers le monde⁴, avec des conséquences sur la précarité et l'extrême pauvreté⁵.

La Suisse s'est engagée dans des programmes de coopération visant à garantir un accès équitable aux technologies de la santé pour lutter contre le COVID-19 dans les pays à faibles revenus. Cela a consisté à fournir des moyens financiers, mais aussi, par exemple, à s'impliquer dans la coordination des efforts mondiaux en matière de recherche, de développement, d'accès et de production de moyens de diagnostic. Localement, les mesures de protection mises en place ont permis de contenir le nombre de décès liés à la maladie. Cependant, ce dispositif a eu des conséquences sur la santé mentale d'une partie de la population, notamment chez les jeunes, ainsi que sur la précarité des personnes déjà financièrement vulnérables avant la crise⁶.

Sur le plan économique, en Suisse, les aides publiques ont permis de soutenir la conjoncture. Dans le canton de Vaud, la hausse du produit intérieur brut a atteint 4,5% en 2021⁷. Les difficultés rencontrées dans des secteurs d'activité tels que l'hôtellerie-restauration, touchés par les mesures de protection ou par le faible nombre de touristes étrangers, montrent toutefois que la situation varie d'une branche à l'autre.

Climat et énergie

Alors que la concentration de CO₂ dans l'atmosphère atteint un niveau record, la COP26 (26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques du 1^{er} au 13 novembre 2021) a affiché un bilan mitigé. L'ambition de maintenir le réchauffement climatique à 1,5° C a été réitérée et des engagements ont été pris concernant la baisse progressive du recours aux énergies fossiles, la lutte contre la déforestation et la mise en place d'un marché mondial du carbone⁸. L'obligation des pays développés de tenir leur promesse de fournir 100 milliards de dollars par an aux pays en développement a également été réaffirmée. Cependant, selon les commentateurs et les commentatrices de l'événement, ces nouveaux engagements, même s'ils sont mis en œuvre, n'assurent pas le respect des objectifs de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement « bien en deçà » de 2° C et, si possible, à 1,5° C⁹. Pour ce faire, davantage de mesures concrètes des États, des citoyens, des citoyennes et des entreprises sur leurs périmètres respectifs seront nécessaires.

Le secteur privé se mobilise au travers d'initiatives internationales et d'engagements *net-zero* (zéro émission nette) à l'horizon 2050. C'est le cas du secteur financier: en 2021, la Net Zero Banking Alliance a vu le jour, rejoignant d'autres initiatives de la United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI) que sont la Net Zero Asset Owner Alliance, la Net Zero Asset Managers initiative et les UN Principles for Responsible Investment (UNPRI).

Pour mettre en œuvre sa stratégie climatique à long terme et atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, la Suisse a élaboré une nouvelle loi sur le CO₂, mais, soumise à référendum, elle a été rejetée par le peuple en juin 2021. Un nouveau projet contenant moins de restrictions, notamment dans le domaine du bâtiment, et de nouvelles incitations est actuellement en consultation.

Dans le contexte de la transition énergétique, le risque de pénurie d'électricité, résultant de la possible détérioration de la capacité d'importation de la Suisse, a été clairement identifié. En effet, un rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité¹⁰ indique que la Suisse pourrait avoir trop peu d'électricité à partir de 2025, durant des semaines, voire des mois. Cela aura très probablement des implications sur la stratégie énergétique du pays, notamment sur le rythme de déploiement des énergies renouvelables.

⁴ Observatoire de l'Organisation internationale du Travail, *COVID-19 et le monde du travail*, 2020 (6^e éd.).

⁵ Nations Unies, *Plus d'un demi-milliard de personnes plongées dans l'extrême pauvreté en raison des coûts des soins de santé*, 2021.

⁶ Keystone-ATS, *Un niveau de vie élevé, mais aussi beaucoup de pauvreté en Suisse*, 2022.

⁷ Estimation de janvier 2022 établie par l'institut CREA d'économie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne.

⁸ Nations Unies, *COP26: ensemble pour notre planète*, consulté le 18 février 2022.

⁹ RTS, *Retour sur deux semaines de tractations intenses à la COP26*, 13 novembre 2021.

¹⁰ Office fédéral de l'énergie, *Approvisionnement en électricité de la Suisse en 2025*, 2021.



« En matière de finance durable, le Conseil fédéral a pour ambition de positionner la Suisse comme un centre financier majeur. »

Finance durable

En matière de finance durable, le Conseil fédéral a pour ambition de positionner la Suisse comme un centre financier majeur. Ainsi, la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers), alignée avec cet objectif et conformément à son mandat, met l'accent sur les risques financiers qui découlent des enjeux climatiques. En 2021, elle a publié des exigences de transparence sur l'exposition des banques de catégories 1 et 2¹¹ aux risques liés au climat. Ces exigences, qui entrent en vigueur dès l'exercice 2021, sont en ligne avec les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), et donc avec les développements internationaux.

Dans un contexte où l'Union européenne poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action pour financer la croissance durable, l'association Swiss Sustainable Finance (SSF) a publié des recommandations de transparence en

matière d'intégration des critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans les produits de placements pour accompagner ses membres dans une approche de standardisation et renforcer la confiance des investisseuses et investisseurs dans les produits intégrant des critères de durabilité.

Le Conseil fédéral a également fixé ses lignes directrices pour le rapport climatique des grandes entreprises suisses. Le projet, dont la publication est prévue en 2022, devrait intégrer la notion de double matérialité ainsi que les recommandations de la TCFD¹².

Biodiversité

L'intégrité de la biosphère fait partie des limites planétaires¹³ déjà largement dépassées depuis plusieurs années. Elle était au cœur de la COP15 sur la biodiversité. Il en est ressorti la Déclaration de Kunming, dans laquelle les États s'engagent à négocier un cadre mondial efficace

et ambitieux pour la protection de la biodiversité d'ici à 2030. Les négociations et les décisions finales sur le texte se poursuivent à Genève en 2022.

Sur ce sujet, des institutions financières se sont mobilisées dès fin 2020 au travers du Finance for Biodiversity Pledge. Les signataires reconnaissent la biodiversité comme étant la base de la société et de la résilience économique, et le fait qu'elle est soumise à un stress majeur. Ils soulignent la nécessité de la protéger et d'en inverser la perte au cours de cette décennie. Ils s'engagent collectivement à collaborer, au travers de leurs activités de financement et d'investissement, et à se fixer des objectifs dont ils rendront compte dès 2024.

¹¹ La BCV n'est pas concernée à ce stade.

¹² Confédération suisse, *Le Conseil fédéral fixe les lignes directrices pour le rapport climatique des grandes entreprises suisses*, Berne, communiqué de presse de la Confédération suisse, 18 août 2021.

¹³ Les limites planétaires sont un concept représentant les seuils de dégradation à ne pas dépasser sur neuf processus naturels, sous peine de perturber la stabilité de la biosphère et de compromettre le développement durable de l'humanité dans un écosystème sûr.

Attentes des parties prenantes

Les actions et les décisions de la BCV ont des impacts directs ou indirects sur ses parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, la BCV doit bien les identifier et s'interroger sur les attentes des parties prenantes.

En ligne avec les standards GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit la liste des acteurs dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCV.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux d'interaction

Conseil d'État et Grand Conseil

- relations régulières avec le Conseil d'État et le ministre de tutelle dans le cadre d'une Convention d'information¹⁴
- traitement par la Banque des questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)
- rencontres annuelles avec la délégation économique du Grand Conseil

Actionnaires (hors État de Vaud)

- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels et les analystes financiers

Autorités fédérales

- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Collaboratrices et collaborateurs

- enquêtes régulières d'engagement
- séances d'information à différents niveaux managériaux

Clientèle

- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Associations actives dans les enjeux du développement durable

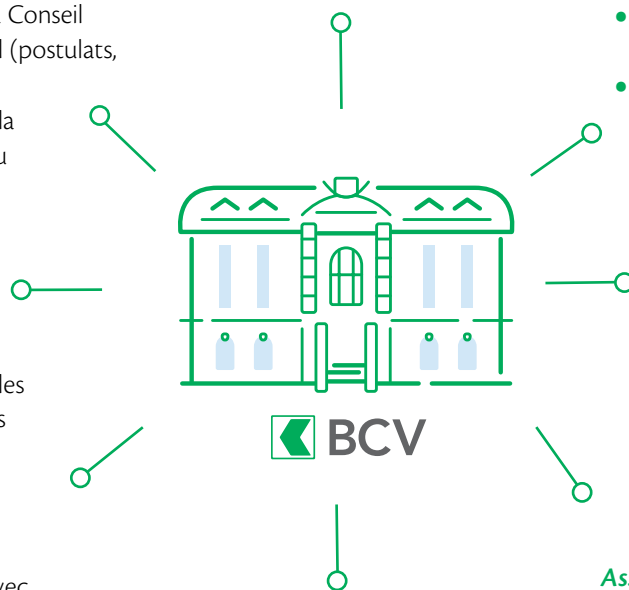
- Interactions régulières avec les principales associations, notamment en répondant aux enquêtes et formulaires d'évaluation

Associations culturelles, sportives

- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons

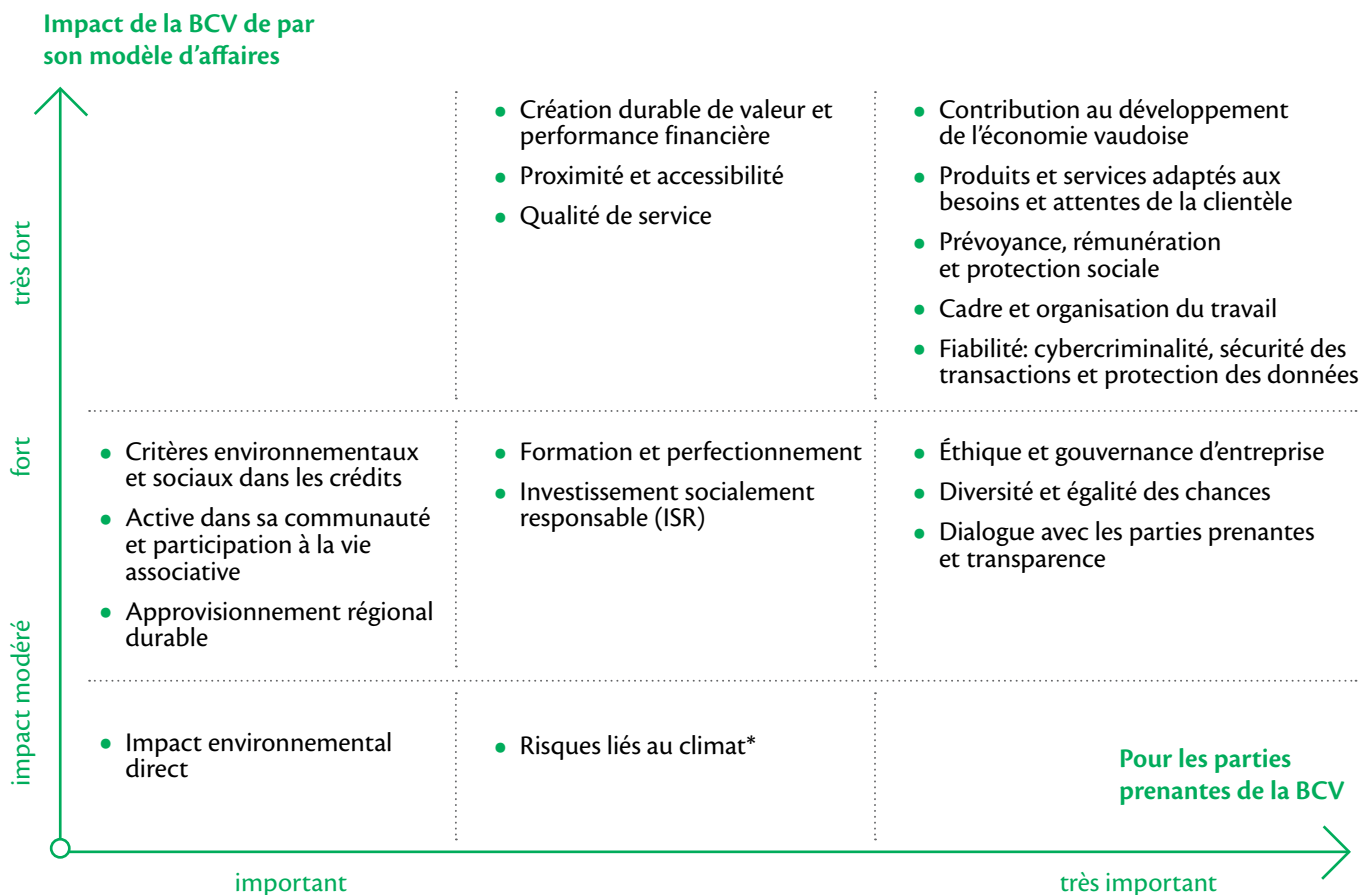
Fournisseurs et partenaires

- pilotage de la relation avec les principaux partenaires de manière régulière et formalisée



¹⁴ www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis

Matrice d'importance des enjeux pertinents pour la BCV en 2021



* Changement par rapport à 2020

Les enjeux qui figurent dans la matrice couvrent les principales attentes des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, compte tenu de son modèle d'affaires.

Les standards GRI impliquent d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes,

- l'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

L'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes a été entrepris en 2019 par un groupe de travail animé par la responsable RSE, en interrogeant un ensemble de collaboratrices et de collaborateurs qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes par-

ties prenantes (au travers des canaux ci-contre) et qui sont, par conséquent, sensibilisés à leurs attentes. Les résultats ont ensuite été examinés par la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN) et sont revus annuellement par ces derniers.

La matrice d'importance a été légèrement adaptée entre 2020 et 2021 pour refléter l'évolution des attentes des parties prenantes, notamment du régulateur, du Conseil fédéral et d'organismes de notation vis-à-vis des risques liés au climat. Un résumé des principales orientations de la Banque à ce sujet figure au chapitre «Prise en compte des risques liés au climat», aux pages 38 et 39, selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures). De plus amples informations sont également disponibles dans le Rapport annuel aux pages 69 et suivantes.

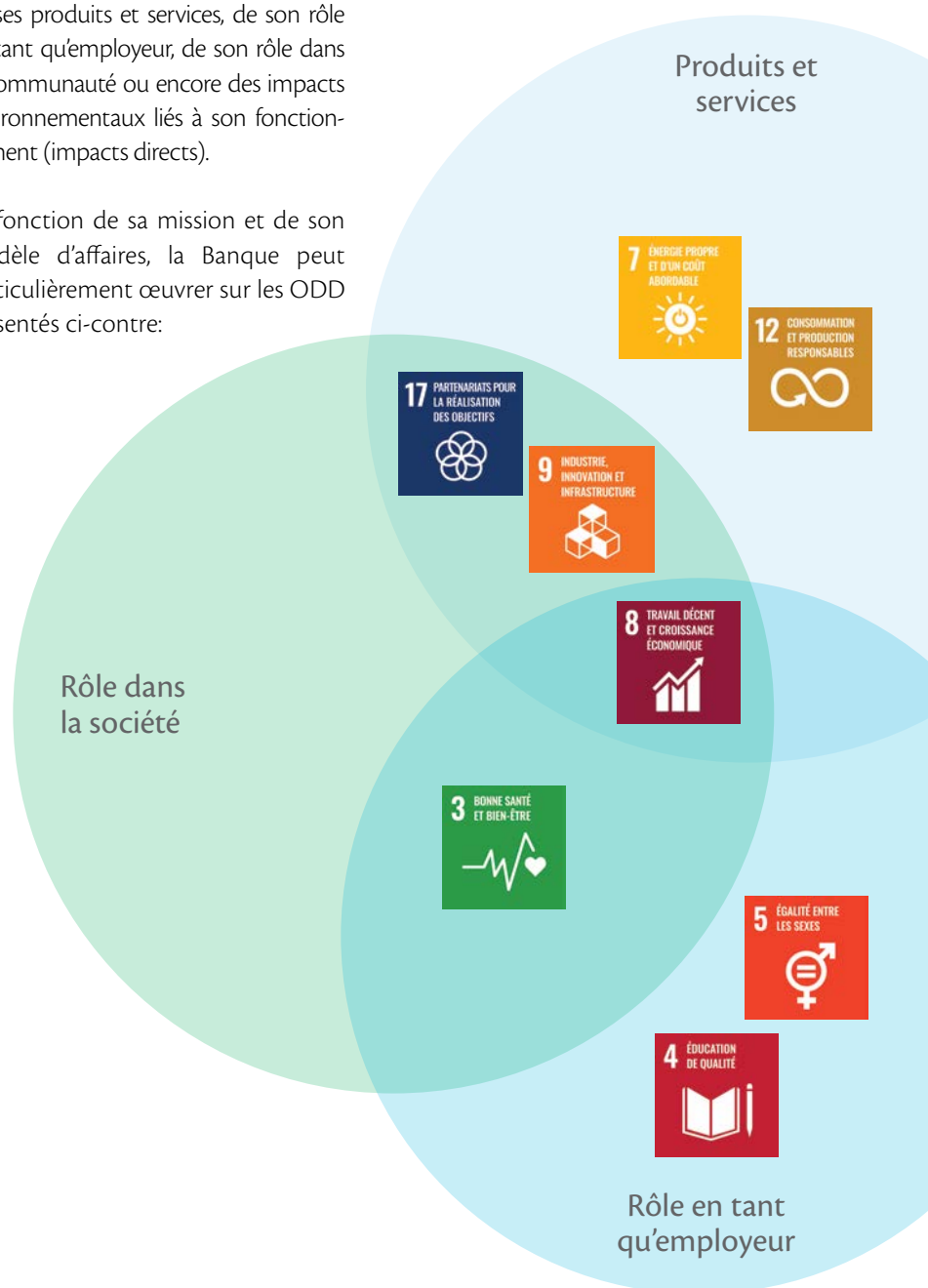
Malgré la hiérarchisation qui transparaît de la matrice (établie selon l'approche GRI), la Banque considère que tous ces enjeux sont importants et entend se réinterroger chaque année sur ces éléments. Chaque enjeu pertinent fait l'objet d'un sous-chapitre du Rapport RSE. Ces sous-chapitres visent à présenter l'enjeu et la manière dont la Banque se positionne ainsi que les actions qu'elle met en œuvre pour y répondre. Ces éléments sont également répertoriés au niveau de l'index GRI aux pages 100 et suivantes.

Objectifs de développement durable

La BCV adhère aux 17 Objectifs de développement durable (ODD, voir page 11) et cherche à y contribuer dans l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse de ses produits et services, de son rôle en tant qu'employeur, de son rôle dans la communauté ou encore des impacts environnementaux liés à son fonctionnement (impacts directs).

En fonction de sa mission et de son modèle d'affaires, la Banque peut particulièrement œuvrer sur les ODD présentés ci-contre:

Les principales contributions de la BCV aux ODD sont présentées aux pages 6 et 7. De plus, au fil du rapport, les pictogrammes illustrant les ODD sont introduits lorsqu'un chapitre se rapporte à un ou plusieurs ODD.



Dialogue avec les parties prenantes et transparence

Tout d'abord, dans sa communauté, la BCV mène des sondages pour connaître ce que les Vaudoises et les Vaudois attendent principalement d'elle en matière de développement durable. Cette étude, réalisée pour la première fois en 2020, a été reconduite en 2021.

Elle montre que:

- les personnes sondées se sentent plus concernées qu'en 2020 par les questions liées à l'engagement des banques dans le développement durable (environ un septième des répondants et répondantes n'ont pas d'avis, contre environ un tiers en 2020);
- ce qui est attendu généralement des banques porte prioritairement sur le financement d'entreprises engagées, l'arrêt du financement d'entreprises problématiques ou polluantes et la réduction de l'empreinte carbone liée à leur fonctionnement (impacts directs);

- l'étude conduite en 2021 a confirmé que, comme en 2020, le grand public considérait que les banques devraient contribuer à soutenir des projets locaux à impacts positifs pour la société et l'environnement¹⁵.

En 2021, la BCV a participé à l'étude du WWF sur les banques de détail en Suisse, qui vise à évaluer la durabilité de ces banques sous l'angle environnemental (la durabilité économique, la bonne gouvernance de l'organisation, l'implication dans la société ou la politique des ressources humaines ne sont pas considérées). La BCV a maintenu la même note que lors de l'exercice précédent de 2017, soit une note «moyenne» dans un contexte où l'échelle de notation s'est durcie. En 2022, elle entend échanger avec le WWF sur ses attentes.

Impact
environnemental lié
au fonctionnement
de la Banque



¹⁵ Étude d'image réalisée par Qualinsight, octobre 2021.

La Banque a également analysé les rapports des agences de notation ESG (environnement, social, gouvernance) la concernant, afin d'identifier les sujets clés pour ces dernières et pour les investisseurs et de prendre des mesures adaptées.

De plus, la BCV est particulièrement attentive aux publications de la FINMA ainsi qu'aux attentes du Conseil fédéral en matière de finance durable. Elle veille, dans ce sens, à la mise en œuvre des recommandations des associations de branche, notamment de l'Association suisse des banquiers.

Dans une volonté d'amélioration continue, les éditions 2021 du Rapport annuel et du Rapport RSE présentent une nouvelle section dédiée à la prise en compte des risques liés au climat par la Banque ainsi que des compléments sur l'ensemble des sujets.

Ambition et stratégie RSE

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV découlent de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société.

Établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration, elles constituent la feuille de route de la Banque à l'horizon 2025 en matière de RSE.

À l'horizon 2025, la BCV a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante:

- En matière d'investissement, elle propose activement à sa clientèle une offre étendue de placements durables répondant aux meilleures pratiques du marché.

- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement.
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

Pour ce faire, la BCV a établi sa stratégie RSE en tenant compte des attentes des parties prenantes. Dans ce cadre, elle poursuit ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle renforce aussi l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les produits de placements qu'elle propose à sa clientèle et dans ses activités de crédit. De plus, son Rapport RSE annuel, conforme aux standards GRI, permet d'informer ses parties

« La BCV s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement. »

prenantes de manière structurée et comparable dans le temps sur les mesures mises en œuvre.

Gouvernance et organisation de la RSE

La politique de la Banque en matière de RSE couvre les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), qui préavise les décisions du Conseil d'administration de la BCV en ces domaines. La composition du Comité RPN est décrite en page 87 du Rapport annuel.

L'organisation suivante a été mise en place sur décision de la Direction générale, en tant qu'instance responsable des enjeux économiques, sociaux et environnementaux:

- Le Comité RSE établit des recommandations à la Direction générale sur les

objectifs et approches à adopter sur l'ensemble des sujets composant la RSE. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut le responsable de la division Gestion crédit, le responsable de la division Asset Management & Trading, le responsable de la division Private Banking et le responsable RSE, ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité.

- La responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein de la Banque.
- Des responsables thématiques RSE dans les différents métiers sont chargés de développer la durabilité dans leurs domaines d'activité respectifs et d'en coordonner la mise en œuvre au sein de la Banque. Ils rapportent de leurs avancées au Comité RSE.

Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

Le Comité RSE est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer,

en collaboration avec les divisions, les mesures à adopter dans les différents métiers de la Banque. Ce comité contribue également à identifier les risques ESG (environnement, social, gouvernance). Il porte une attention particulière aux impacts sur la réputation ainsi qu'aux risques liés aux changements dans les attentes et besoins de la clientèle et s'assure que les mesures adéquates sont prises dans l'organisation. Il assume également le suivi de la veille réglementaire et de marché en matière de RSE.

En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les risques ESG, notamment ceux liés au climat, font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Dans tous les domaines de la Banque, l'ensemble des risques (y compris les risques ESG) sont gérés selon les mêmes principes de base et selon des méthodes adaptées à chaque catégorie de risque.

La gouvernance et les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ci-après :

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risques de la BCV. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque (CAR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et supervise le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) dans le suivi et le rapport de ces risques. Ce comité est composé du président de la Direction générale, du directeur financier (CFO), de responsables de division et du responsable du département Risk Management.
- Les responsables de division sont chargés de conduire et de maîtriser leurs activités, qu'elles soient de front, de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques et business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le département Risk Management est responsable du développement et de l'amélioration des principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il est également chargé de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le *reporting* des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat.

Exemples d'implications des organes en 2021 sur la RSE

- Le Conseil d'administration, le Comité RPN et la Direction générale ont validé l'objectif climatique de la Banque en ce qui concerne ses impacts directs (voir les détails en page 94), ainsi que l'objectif de représentativité des femmes au niveau des cadres supérieurs à l'horizon 2030 (voir les détails en page 78).
- Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité RSE suivent de façon continue les développements dans le domaine de l'ISR (investissement socialement responsable) ainsi que l'approche de la BCV pour y répondre.
- Le Rapport RSE a été examiné et approuvé par le Comité RSE et, pour le Conseil d'administration, par le Comité RPN.

L'évolution des risques ESG fait l'objet d'une surveillance continue à la BCV, en ligne avec les responsabilités susmentionnées.

Pour son exercice de *reporting* en 2021, la Banque a complété son Rapport RSE par un résumé de ses principales orientations concernant les risques liés au climat selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) aux pages 38 et 39. De plus amples informations figurent dans le Rapport annuel aux pages 69 et suivantes.

Initiatives externes et partenariats

Signatory of:



La BCV adhère à la charte des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui encourage le développement d'une finance responsable. Cette charte constitue le standard le plus abouti et le plus largement reconnu dans le domaine de la gestion d'actifs.



La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information ainsi que de renforcement de compétences et de moyens d'actions.



La Banque participe à l'enquête annuelle de CDP, organisation internationale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de *reporting* environnemental pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Elle incite les entreprises à rapporter leurs impacts environnementaux, réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, préserver leurs ressources en eau et protéger les forêts.



La Fondation Ethos, spécialisée dans l'investissement socialement responsable (ISR), et la BCV ont conclu en 2020 un partenariat stratégique sur le long terme pour proposer aux investisseurs des produits d'investissement durable.



La société Swiss Climate est mandatée par la BCV pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant la méthodologie de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard.



Ce label est accordé aux entreprises qui disposent d'une politique climatique globale intégrant notamment la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre.



La BCV a reçu la distinction de Swiss Olympic « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » pour la saison 2020-2021.



La BCV adhère à swisscleantech. L'association agit en faveur du développement d'une économie « climat compatible » et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.

Durabilité économique et utilité







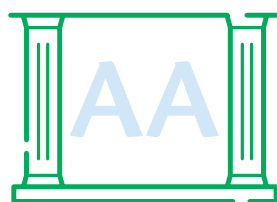
Création durable de valeur, solidité et performance financière

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

Pour mener à bien sa mission, il est primordial qu'elle repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré, en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales: la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading. Elle se focalise

également sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, pour lesquels son savoir-faire est reconnu. Elle ne fait, en outre, pas de négoce pour son propre compte.



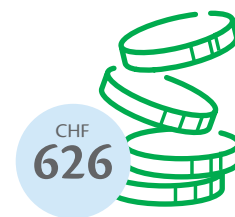
Notation Standard & Poor's

La solidité financière de la BCV, constatée par les deux principales agences de notation financière, Standard & Poor's et Moody's, génère un climat serein et permet à la Banque d'orienter ses actions sur le long terme.

La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance à long terme de son titre, largement supérieure à la moyenne de son secteur, avec un rendement total de +158% sur dix ans (contre +7% pour le SP Bank, l'indice du secteur bancaire suisse).

En tant qu'actionnaire majoritaire avec 66,95% du capital-actions, l'État de Vaud est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

En 2021, CHF 310 millions ont été distribués aux actionnaires. En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 626. Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de capitalisation (ratio de fonds propres de 17,3%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.



L'équivalent par ménage de ce que la BCV a versé au Canton et aux Communes

201-3

Valeur économique directe générée et distribuée par la maison mère (en millions de CHF)

	2019	2020	2021
Valeur économique directe générée (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires)	725,1	678,2	741,3
Distribution de la valeur économique générée (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires)	662,6	652,9	684,8
Valeur économique mise en réserve	62,5	25,4	56,5

Versements au Canton et aux Communes (en millions de CHF)

Montant versé en équivalent par ménage	739	645	626
--	-----	-----	------------

Contribution au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Une personne sur deux habitant dans le canton en est cliente. Elle est un partenaire majeur des entreprises vaudoises ainsi que des corporations de droit public vaudoises en matière de services bancaires.

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton, en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et participe au développement d'une offre immobilière en adéquation avec la demande à long terme. Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.



1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

La BCV est le partenaire privilégié des entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires, avec une PME sur deux qui est cliente, soit plus de 25 000 entreprises. Elle est la banque principale, voire unique, pour plus d'une société sur trois.

En 2021, elle est entrée en relation avec plus de 2 000 entreprises, dont plus de la moitié nouvellement créées (c'est-à-dire qui ont moins de 18 mois d'existence).

La BCV est à la première place en matière de distribution de produits financiers aux entreprises du canton (gestion courante, crédits, placements, opérations de marché). Elle compte, dans ce cadre, CHF 11,8 milliards de crédits, correspondant à une part de marché d'environ 40%.

Elle octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en matière de crédit.

Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (43%). La Banque procède toutefois à une évaluation au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particuliers pour une branche précise de l'économie vaudoise.

Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des entreprises qui, en raison de leur

taille limitée, n'y auraient probablement pas accès autrement. En 2021, 288 PME, représentant CHF 13 millions de limites de crédit, ont bénéficié de ce service.



1 PME sur 2 dans le canton est cliente

De plus, la Banque travaille en collaboration avec les offices de cautionnement du canton pour 213 crédits cautionnés, représentant un volume de CHF 28 millions de limites.

En 2021, la BCV a continué de jouer son rôle auprès des entreprises vaudoises dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en les conseillant sur les aides à disposition et en les accompagnant dans la recherche de celles adaptées à leur situation. Des vidéos explicatives sur les aides pour les cas de rigueur ont notamment été réalisées début 2021, en collaboration avec le Département vaudois de l'économie, de l'innovation et du sport et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation. La BCV a ainsi pleinement joué son rôle de premier prêteur du canton.

203 -2

Impacts économiques indirects significatifs (en millions de CHF)

	2019	2020	2021
Volume de crédits aux entreprises vaudoises	11 200	11 700	11 800
Limites de crédits correspondant à des crédits cautionnés octroyés durant l'année	23	13	28



Elle a également proposé aux PME vaudoises de suspendre deux échéances (31 mars et 30 juin) d'amortissement de leurs crédits (prêts hypothécaires, limites en compte courant, prêts équipements), afin de leur laisser davantage de liquidités à disposition. Une mesure similaire avait déjà été prise en 2020.

Un appui pour comprendre l'économie vaudoise

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par la préparation et la publication d'informations et d'études économiques.

Études économiques en 2021

- *BCV Immobilier*. Il s'agit d'une publication semestrielle d'informations sur le marché immobilier vaudois. En 2021, il a notamment été question de la progression des prix sur le marché immobilier, de la hausse des prix des matières premières sur les coûts de construction ou encore de la situation immobilière dans le Gros-de-Vaud.
- *Logements vaudois: entre équilibre et excédents*. Cette étude se penche sur l'évolution du marché vaudois du logement et les perspectives. Réalisée par Yvan Schmidt et François Yenny de la société de conseil CBRE Switzerland, elle a été éditée par l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise et bénéficie du soutien de l'État de Vaud, de la BCV, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et de la Société coopérative d'habitation Lausanne.
- *De la crise des subprimes à celle du COVID – Le miracle vaudois*. Il s'agit d'un point de situation sur la



résilience de l'économie vaudoise réalisé en 2021 en collaboration avec la CVCI et l'institut CREA.

- *Indicateurs conjoncturels*. La BCV contribue quatre fois par année à la publication du PIB vaudois et une fois par an à celle du PIB romand, ainsi qu'à celle des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise. Ces différentes publications ont fourni, au fil des trimestres, des informations sur l'économie vaudoise ainsi que sur les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

Au sujet du COVID-19

- Au travers de ses différents vecteurs de communication, la BCV a transmis en 2021 des informations sur les conséquences de la crise sanitaire.

Elles concernaient tant la situation conjoncturelle que les mesures utiles dans le contexte de la pandémie, comme le suivi des aides aux entreprises pour les cas de rigueur.

- En été 2021, la Banque a réalisé un sondage auprès des PME vaudoises, afin d'évaluer leur degré d'optimisme durant la deuxième année de la crise du COVID-19. Ce sondage a permis de constater que 56% d'entre elles abordaient l'avenir économique avec optimisme, alors que la vaccination avançait et que les mesures sanitaires s'assouplissaient, contre 37% un an auparavant. Il a également révélé que 40% des entreprises du canton avaient eu recours au télétravail.

En matière de transition énergétique

En 2021, la BCV a accompagné les particuliers et les entreprises concernés par la transition énergétique. Elle a publié un *Guide de la rénovation énergétique*. De plus, la thématique a été traitée dans trois émissions: *Votre Argent* sur La Télé Vaud-Fribourg, deux chroniques de *24 heures*, un article dans *Génération* ainsi que dans deux lettres d'information de la BCV destinées à sa clientèle.



« Yann Arthus-Bertrand était l'invité d'une conférence de la BCV sur le thème de la durabilité. »

La Banque a aussi organisé trois webconférences destinées aux entreprises et professionnels de l'immobilier.

Autres conférences organisées en 2021

- *Conjoncture & Perspectives, Rendez-vous de la finance, 5 à 7 de la Finance et Rendez-vous des entrepreneurs*. Ces conférences ont traité de différents thèmes, dont la durabilité – avec notamment une conférence du photographe français Yann Arthus-Bertrand –, l'évolution conjoncturelle ou encore la situation sur le marché immobilier.

Autres vecteurs d'information

De plus, la BCV dispose de différents vecteurs pour mettre ses informations à disposition des Vaudoises et des Vaudois:

- Des lettres d'information (*newsletters*) traitent de l'actualité financière et économique utile aux différents types de clientèle de la BCV ainsi qu'aux décideuses et décideurs du canton.

- *Vos Finances*. Dans cette chronique publiée trois fois par mois dans le quotidien *24 heures*, des spécialistes de la BCV partagent des informations et des conseils pratiques aidant à comprendre l'environnement économique et à gérer ses affaires financières et patrimoniales. Ces spécialistes s'expriment également dans *Votre Argent*, une émission de La Télé Vaud-Fribourg diffusée toutes les deux semaines.
- www.pointsforts.ch. Ce site de la BCV dédié à l'économie vaudoise met à disposition des analyses de spécialistes financiers de la BCV, des conseils pour les entreprises ainsi que des actualités sur l'économie vaudoise. En 2021, 167 articles ont été publiés.

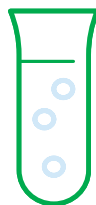
Un soutien actif à l'innovation et à l'économie durable

La BCV soutient l'innovation au travers d'Innovaud et de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT). La FIT bénéficie du soutien de la BCV à hauteur de CHF 5 millions sur dix ans. Innovaud a fusionné en 2020 avec le Développement économique du Canton de Vaud (DEV) pour former l'agence de promotion de l'innovation et de l'investissement du canton de Vaud, à laquelle la BCV contribue également à hauteur de CHF 50 000 par an. Innovaud accompagne les start-up, scale-up, PME et grandes entreprises innovantes basées dans le canton ou en passe de s'y installer.

La FIT, que la BCV soutient depuis sa création en 1994, fait partie du réseau d'Innovaud. Cette fondation à but non lucratif encourage l'entrepreneuriat,

soutient l'innovation et contribue à dynamiser l'économie locale en accordant des prêts et bourses aux jeunes entreprises vaudoises et romandes. Les prêts et bourses de la FIT interviennent souvent très tôt après la naissance d'un projet (au maximum trois ans après l'inscription au registre du commerce). La Fondation est, de ce fait, souvent une des premières à apporter un financement externe. Son expérience et son expertise confèrent, en outre, une crédibilité certaine aux projets, qui permet aux start-up d'accéder à d'autres investisseurs.

Parmi toutes les entreprises soutenues depuis sa création, plus de 250 sont encore en activité et ont créé plus de 4 550 emplois.



CHF 500 000
versés à la Fondation pour
l'innovation technologique (FIT)
afin de soutenir les start-up
vaudoises

En 2021, la FIT a accordé un montant de soutiens de CHF 6,97 millions. Un représentant de la BCV est vice-président du conseil de fondation et plusieurs personnes de la BCV ont été élues pour officier en tant que membres des différents comités de sélection des entreprises bénéficiaires dès 2022.

Les entreprises soutenues par la FIT sont actives dans de nombreux domaines: les sciences de la vie, la santé digitale, l'alimentation et la nutrition, les cleantech, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, l'aérospatiale, la cybersécurité, etc.

En 2021, la FIT a accordé son soutien à 45 entreprises, dont:

- Robin des Fermes, qui a développé une plateforme permettant de faciliter la vente directe entre les productrices et producteurs locaux et les consommatrices et consommateurs soucieux de s'alimenter de manière responsable;

- Plastogaz, qui, soucieuse d'améliorer la circularité du recyclage des matières plastiques, a conçu un procédé de transformation des déchets plastiques en un mélange liquide permettant la production de nouveaux polymères;
- flowbone, spin-off de l'EPFL, qui développe un biomatériau sous forme de gel injectable pour traiter localement l'ostéoporose et d'autres fragilités osseuses. Cela permet de protéger les patientes et les patients de fractures invalidantes, et de préserver leur mobilité et leur indépendance.

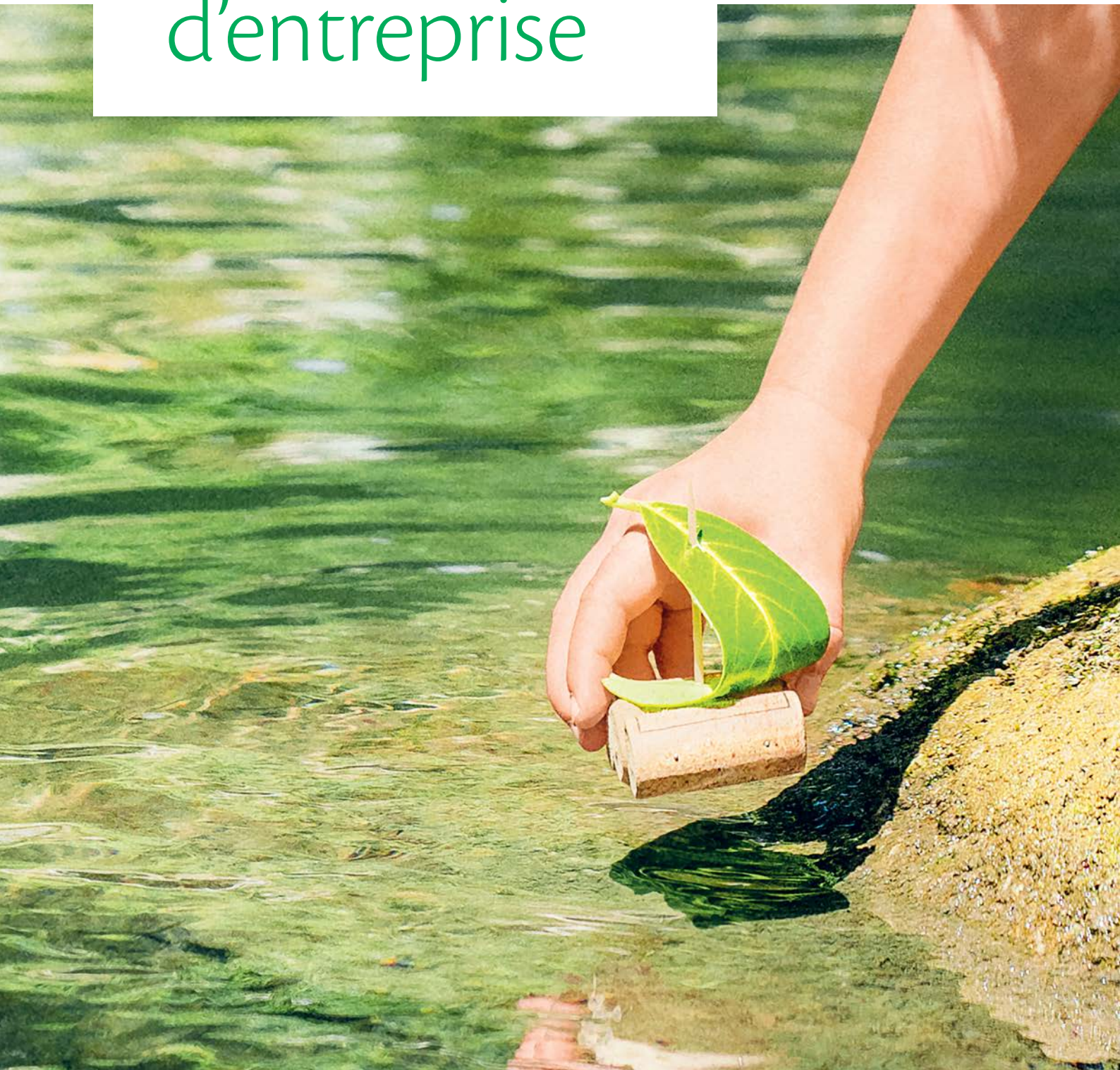
Par ailleurs, la BCV a signé en 2021 un partenariat avec Enterprise for Society (E4S), initiative commune de l'Université de Lausanne, au tra-

vers de sa faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie. La mission d'E4S est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. Par cet engagement, la BCV affirme sa volonté de contribuer à la réflexion sur la transition vers une économie et une société vivant dans le cadre des limites planétaires. Elle soutient notamment le programme de Master of Science in Sustainable Management and Technology (SMT) consacré à la recherche et la promotion de l'innovation d'E4S.

La Banque a également parrainé un projet du programme d'accélération de projets innovants UCreate3, développé à l'intention des étudiantes et étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne. Le but de ce programme est de promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants de l'UNIL et de les accompagner dans leurs projets interdisciplinaires et à impact. Ce projet a été choisi parmi les propositions sélectionnées lors de la cohorte d'automne 2021 pour son potentiel en matière d'impact environnemental local. Nommé ZeroCarb, il vise à proposer aux PME actives dans les services un outil simple pour calculer leur empreinte carbone et prendre des mesures de diminution de leur impact. Le soutien financier de la BCV permet de faire progresser le prototype.



Éthique et gouvernance d'entreprise







Quatre valeurs

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs de la BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des

collaboratrices et des collaborateurs. Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne¹⁶ est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel. En plus des valeurs propres à la BCV, le code formalise les principes éthiques tels que la bonne gouvernance, la conformité avec les lois et règlements en vigueur, l'identification et la gestion des conflits d'intérêts, l'interdiction de la corruption, la transparence envers la clientèle, la protection de la santé ainsi que la confidentialité des données et la protection de la sphère privée.

Ce Code de conduite professionnelle a été mis à jour en 2021 et l'ensemble du personnel a dû attester avoir lu attentivement la nouvelle édition dans son intégralité. Les éléments relatifs à la durabilité ont été développés selon l'évolution de la stratégie de la Banque en la matière. Ce document rappelle le principe de contribution au développement économique durable contenu dans la mission de la BCV et la volonté du Groupe d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités, que ce soit dans le domaine des investissements institutionnels et privés ou dans les activités de crédit, ou encore en matière de réduction des émissions de CO₂ liées à son fonctionnement.

—○ Proximité

Quotidiennement sur le terrain, les collaboratrices et les collaborateurs de la BCV cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

—○ Professionnalisme

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la BCV s'engagent à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

Performance ○—

À la BCV sont fixés, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité ○—

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels auxquels chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la BCV peut s'identifier.

¹⁶ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

Gouvernance d'entreprise

La BCV applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les sept divisions de la Banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration. Plus de détails sur le SCI se trouvent à la page 73 du Rapport annuel.

La BCV suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend des mesures, le cas échéant, sur la base des réglementations et de recommandations d'agences spécialisées.

Pas de contribution politique

La BCV ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant

aux quelque 100 collaboratrices et collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Par principe, la BCV ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales. Elle est également membre de l'association swisscleantech qui vise à mobiliser les responsables politiques et la société pour que la Suisse devienne neutre en CO₂ d'ici à 2050.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun membre n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont tous considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques».

- Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.
- Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du canton de Vaud.

Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.



« Le Code de conduite professionnelle formalise les principes éthiques tels que la bonne gouvernance, la conformité avec les lois et règlements en vigueur, l'identification et la gestion des conflits d'intérêts, notamment l'interdiction de la corruption. »

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques de la Banque, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle. Ce dernier a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2021, notamment sur les aspects de responsabilité sociale d'entreprise qu'il couvre; l'ensemble du personnel a dû attester avoir lu attentivement la nouvelle édition de ce document dans son intégralité.

Comme indiqué en page 32, le Code de conduite professionnelle formule les principes régissant la relation de la Banque vis-à-vis des autorités et de la collectivité, et la relation entre la Banque et les collaborateurs et collaboratrices. Il souligne notamment:

- l'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements externes et internes ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute,
- les principes en matière de gestion des conflits d'intérêts et les moyens de les identifier et de les gérer,

- les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle, du Groupe BCV ainsi que des collaborateurs et collaboratrices,
- l'encouragement à annoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite professionnelle (*whistleblowing* – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des annonces et protéger les personnes qui auraient fait de telles annonces en toute bonne foi.

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions réglementaires, la BCV a un dispositif de veille formalisé faisant l'objet de rapports réguliers aux organes de la Banque (Direction générale, Comité Audit et Risques et Conseil d'administration). La détection des évolutions repose à la fois sur une équipe dédiée à la veille et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires sur leurs périmètres d'activité.

Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, la BCV investit des moyens importants pour contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BA/FT) ainsi que pour appliquer les sanctions économiques et surveiller les abus de marché.

Elle maintient un dispositif d'application des sanctions économiques au niveau des transactions et des relations d'affaires, en appliquant à sa meilleure connaissance les différents régimes de sanctions qui l'impactent de par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne.

Une surveillance des abus de marché est également en place afin d'identifier les opérations d'initiés et les

manipulations de marché. Dans tous ses métiers, la Banque privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent est jugé plus élevé en matière de BA/FT, d'abus de marché et de sanctions économiques.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds et au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent les risques inhérents qu'une cliente ou un client, voire plusieurs, soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds de la clientèle et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de la diligence imposée aux banques en la matière. Ces deux éléments reposent, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que les clientes et les clients effectuent par l'intermédiaire de la Banque. Les métiers de front ont la responsabilité première de détecter les risques de BA/FT au niveau des relations d'affaires et des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et le contrôle des métiers de front.

La Banque procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenants d'une relation d'affaires. Les relations d'affaires sont catégorisées en niveaux de risque distincts, conformément aux exigences réglementaires découlant de la loi fédérale

sur le blanchiment d'argent (LBA). Cette catégorisation détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru de BA/FT font l'objet d'un processus de validation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Les transactions des clientes et des clients sont catégorisées en se basant sur leur importance et sur les critères réglementaires. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié, adapté aux différents métiers de la Banque. Les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance. Les relations et les transactions à risque accru de BA/FT doivent également être clarifiées selon des exigences strictes de documentation.

Des informations complémentaires sur les questions de compliance se trouvent dans le Rapport annuel aux pages 66 à 68.

Conformité fiscale

La Banque applique une approche visant à éviter tout avoir non déclaré et exige de la clientèle fortunée ainsi que de la clientèle ne résidant pas en Suisse une déclaration de leur conformité fiscale vis-à-vis des juridictions dont elles dépendent. Au besoin, des preuves de conformité fiscale supplémentaires peuvent être demandées.

La BCV respecte les différentes exigences réglementaires liées à l'échange automatique de renseignements fiscaux, que cela soit en application de

la norme de l'OCDE ou dans le cadre de l'Accord FATCA conclu entre la Suisse et les États-Unis. La Banque surveille en permanence les évolutions en matière de conformité fiscale et adapte ses directives, processus et autres documentations lorsque cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, pour les besoins de leur déclaration fiscale, les clientes et les clients peuvent commander une attestation établie par la Banque. Depuis 2019, la BCV travaille sur la modernisation de la documentation fiscale pour sa clientèle résidant en Suisse et sur l'amélioration de son accès au travers de fonctionnalités digitales, afin d'assister au mieux ses clientes et ses clients dans leurs obligations déclaratives.

La BCV met désormais le nouvel e-relevé fiscal à disposition de sa clientèle de personnes physiques sur son système d'e-banking BCV-net. Au moment de déclarer les revenus, l'e-relevé fiscal peut être importé directement dans la déclaration d'impôt électronique, lorsque l'Administration fiscale cantonale le permet. En 2021, la BCV a effectué cette implémentation en partenariat avec l'Administration fiscale du Canton de Vaud. Ainsi, il n'y a plus à saisir chaque donnée bancaire manuellement, ce qui permet de réduire les risques d'erreurs de saisie et assure l'exactitude des informations reportées, tout en facilitant les processus de déclaration pour la clientèle. Pour accompagner cette dernière dans cette évolution, une page d'informations¹⁷ a été créée, avec des explications, des réponses aux questions fréquentes (FAQ) ainsi qu'une vidéo.

¹⁷ www.bcv.ch/ereleve

Protection des données

La BCV attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs. En effet, sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clientes et les clients perdraient confiance en leur banque.

La loi sur la protection des données (LPD) constitue le socle législatif de la politique de la Banque en matière de protection des données; elle vise avant tout trois objectifs principaux:

- l'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite,
- le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer,
- la limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Le Code de conduite professionnelle, adopté par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, formalise les principes du Groupe BCV et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCV, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences

de la LPD. De plus, la transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des Conditions générales de la Banque.

La Banque met en œuvre tout un arsenal de mesures organisationnelles, techniques et technologiques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. Par exemple, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du *need-to-know*, soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données de la clientèle et en restreint spécifiquement l'accès.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la BCV (<https://www.bcv.ch/Informations-juridiques/Protection-des-donnees>), dans la notice d'information applicable à toutes les sociétés du Groupe BCV depuis le 1^{er} octobre 2021. Une communication a été adressée à l'ensemble de la clientèle concernée pour la rendre attentive aux dispositions et aux droits associés en lien avec leurs données personnelles. En particulier, toute personne concernée a le droit:

- d'accéder à ses données personnelles,
- de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes,
- de s'opposer à leur traitement et/ou de demander la limitation de leur traitement,

- de demander leur suppression, si la poursuite de leur traitement n'est pas requise par des intérêts prépondérants.

Pour faire suite à l'adoption par l'Union européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Suisse a procédé à la révision de sa LPD, qui a abouti, le 25 septembre 2020, à l'adoption de la nouvelle mouture. Cette nouvelle LPD devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Par rapport à la version actuelle de la loi, les renforcements suivants sont à relever:

- l'obligation de supprimer ou d'anonymiser les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, si elles ne répondent plus à des exigences légales ou réglementaires, ou encore à l'exécution du contrat,
- la tenue d'un registre de traitement des données personnelles,
- le cas échéant, l'annonce, le plus tôt possible, au préposé fédéral d'un cas grave de violation de la sécurité des données,
- la possibilité de remettre ou de transmettre sous un format électronique les données d'une personne physique, à sa demande.

En 2021, aucune plainte fondée relative à la violation des données de la clientèle n'a été formulée. De plus, aucune fuite, aucun vol ou perte de données concernant la clientèle n'ont été identifiés.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer sur une même tendance que les années précédentes. Les enjeux pour une banque de la taille de la BCV sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées, qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an. La Banque s'appuie sur des partenaires locaux et internationaux spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité (NCSC).

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement,

le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée.

Par ailleurs, des exercices à grande échelle sont régulièrement menés. Une fois par an, un test de continuité et de reprise d'activités est réalisé et, au moins une fois tous les deux ans, un scénario de gestion de crise est simulé pour entraîner les équipes à cet exercice et ainsi améliorer les procédures opérationnelles.

En 2021, comme lors de l'année 2020, le recours au télétravail et la généralisation de l'usage de la visioconférence ont eu pour effet d'augmenter les cyberrisques. Les mesures qui ont été mises en œuvre en 2020 sont toujours en vigueur et ont contribué à ce que ces risques accrus ne se matérialisent pas. En particulier, dans le cadre du travail à distance, les outils numériques mis en place permettent d'assurer un bon équilibre entre sécurité, prévention des fuites de données et flexibilité d'utilisation.

De plus, des rappels réguliers (par exemple, sur des sujets comme la

« La sécurité du système d'information, des données et des opérations de la Banque repose sur un dispositif d'analyse des menaces. »

prévention de fuite de données, la sécurité autour du travail à distance, les e-mails malveillants) sont faits pour sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs et s'assurer qu'ils ne perdent pas de vue les cyberrisques.

Forte de son savoir-faire, la BCV prend des mesures pour sensibiliser le public et sa clientèle, en particulier la clientèle des entreprises. En effet, tout comme la BCV, les entreprises sont fortement exposées aux cyberrisques. C'est pourquoi la Banque a continué de proposer du contenu didactique pour informer et sensibiliser sa clientèle au travers d'articles de journaux dans le quotidien *24 heures* et de publications sur ce thème sur les réseaux sociaux.

Cybermenaces sous haute surveillance

La BCV identifie trois catégories de menaces informatiques ou numériques:

- le piratage des systèmes et d'accès non autorisés à des informations, que ce soit sous la forme d'intrusions dans les systèmes (par exemple par infection via un logiciel malveillant ou *malware*) ou d'attaques des systèmes (par exemple de type déni de service ou bombardement de messages) qui visent à rendre les systèmes inaccessibles aux utilisatrices et utilisateurs légitimes,
- le vol de données ou la perte de confidentialité relative aux données de la clientèle, qui pourraient provenir d'une source interne à la Banque ou de personnes externes,
- l'usurpation d'identité, comme le vol des identifiants de la clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple un logiciel de paiement).

Afin de prévenir ces risques, la Banque met à jour en continu un dispositif de sécurité dont elle contrôle régulièrement la fiabilité.

Un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants à destination des collaboratrices et des collaborateurs. Dans ce domaine, la BCV continue sa campagne de sensibilisation auprès de son personnel:

- en testant de manière continue la vigilance de chacune et chacun à travers des campagnes de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- en organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

Prise en compte des risques liés au climat

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique, ainsi que le processus induit de transition vers une économie faiblement émettrice en carbone, ont des conséquences socio-économiques de plus en plus importantes, qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier.

Dans le but de protéger les intérêts de la Banque et de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la Banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Un résumé des principales orientations de la Banque concernant les risques liés au climat est présenté ci-après selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). De plus amples informations figurent dans le Rapport annuel aux pages 69 et suivantes.

1. Gouvernance

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCV sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil

d'administration, d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale et de développement de méthodes d'évaluation des risques par le département Risk Management. Ces responsabilités tiennent explicitement compte des facteurs de risque liés au climat.

2. Gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes d'évaluation des risques de la Banque. Les conséquences physiques du changement climatique et de la transition vers une économie faiblement émettrice en CO₂ font partie des principaux types de facteurs de risque pouvant affecter de façon adverse les expositions au risque. Les risques liés au climat peuvent ainsi être définis comme la possibilité qu'un événement de risque résultant de la dégradation d'un ou de plusieurs facteurs de risques liés au climat ait un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être de nature stratégique, de crédit, de marché et opérationnelle.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risque liés au climat de diverses façons: dans son positionnement stratégique, ses décisions d'affaires quotidiennes, les expositions de crédit, les expositions de marché et les expositions opérationnelles. Dans chaque activité, les facteurs de risques liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques. Les sources d'exposition identifiées font l'objet d'analyses et sont suivies à tous les niveaux organisationnels, jusqu'au Conseil d'administration.

Plus d'informations sur la gouvernance des enjeux de durabilité sont disponibles aux pages 19 et 20.

3. Stratégie

La Banque est essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie diversifiée fortement orientée sur le secteur des services, moins affecté en termes relatifs par la transition énergétique. Elle s'assure que son orientation stratégique et la fixation de ses objectifs sont définis en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique (engagement actuel et trajectoire induite par les objectifs à l'horizon 2030 et 2050).

Les facteurs de risques liés au climat sont évalués pour les principales sources d'exposition: les activités de crédit, les activités de marché et de placement de la clientèle et le fonctionnement opérationnel de la Banque. Des informations plus détaillées figurent dans le présent rapport aux pages 58 et 68, et dans le Rapport annuel aux pages 69 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.

4. Mesures et cibles

La BCV effectue une veille active sur les mesures des risques liés au climat et oriente ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit et de placements de la clientèle. Dans ces mêmes activités, la Banque étudie, en parallèle, différentes possibilités de compléter ses données climatiques environnementales, notamment pour mesurer les risques liés au climat.

Dans les prochaines années, la Banque continuera de faire évoluer ses méthodes d'évaluation des risques liés au climat, en cherchant à adopter les approches de référence et par l'amélioration des données nécessaires à ces évaluations.

Enfin, la BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement (impacts directs) d'au moins 35% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2019. Les émissions liées à son impact environnemental direct sont publiées à la page 93.

Pratiques de vente responsables

La volonté de la BCV est de proposer des produits et services compétitifs. Elle accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil et à la transparence. Des exemples de ce positionnement sont décrits ci-après.

Transparence et compétitivité tarifaires dans le domaine de la gestion courante

Depuis plusieurs années, la BCV édite une brochure qui récapitule l'ensemble des frais applicables aux prestations qu'elle offre (comptes, cartes, etc.) pour la clientèle des particuliers comme pour les entreprises. Lors de chaque modification tarifaire, la clientèle est systématiquement informée de ces changements, au minimum 30 jours à l'avance, par une communication spécifique.

Le dernier comparatif établi par l'émission *À bon entendeur* de la RTS¹⁸ début février 2021 a montré que la BCV se classe en première position parmi les banques traditionnelles en matière de compétitivité tarifaire pour la clientèle des particuliers.

Pour la clientèle des entreprises, les formules qui lui sont proposées (Package PME) font partie des moins chères du marché, avec une gratuité d'une année à partir de leur conclusion, tout en assurant une qualité de service optimale.

Conseil en placement: une démarche au service des intérêts de la clientèle

En matière de gestion de fortune pour la clientèle des particuliers, la BCV n'a pas attendu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les services financiers (LSFin) en 2020 pour appliquer certains principes garantissant la protection des personnes qui investissent. Elle applique, depuis plusieurs années, les logiques suivantes, inspirées de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, MiFID:

- Elle évalue si la recommandation de placement est appropriée à la connaissance et à l'expérience de la cliente ou du client.
- Elle évalue si la recommandation de placement convient au profil d'investissement de la cliente ou du client, à savoir si elle est adaptée à sa capacité financière, à ses objectifs en matière d'horizon de placement et à son degré d'aversion aux risques.
- Elle fait preuve de transparence en matière de tarifs: sa communication est explicite dans ses conditions contractuelles, notamment sur la question des rétrocessions qu'elle perçoit.

Sur cette base, des produits de placement adaptés au profil de la clientèle peuvent lui être proposés. Les recommandations tiennent également compte des préférences de la clientèle en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui sont définies dans le cadre

d'une approche standardisée, puis documentées. De plus, les conseillères et les conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité.

Pour la gestion déléguée (fonds stratégiques ou mandats de gestion privés), la BCV recherche et sélectionne les meilleurs produits disponibles sur le marché. En outre, pour les fonds de placement intégrés dans les portefeuilles des mandats de gestion privés, les clientes et les clients bénéficient systématiquement des classes de parts les moins coûteuses.

Pour la clientèle sous conseil, la BCV recherche et met à disposition une sélection étendue de produits de la BCV et de tiers répondant à des critères financiers et ESG exigeants. Parmi les critères appliqués, il y a la performance, le risque, le contrôle des risques financiers et ESG ainsi que la qualité et la solidité financières et extrafinancières de la société de gestion.

La Banque propose des placements avec une part investie dans des sociétés dont les produits et services visent à répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux spécifiques. Ces placements bénéficient d'une gestion professionnelle sans modification de la tarification par rapport à la gamme classique. Des informations complémentaires sur les processus et les offres en matière d'investissement socialement responsable (ISR) figurent dans le chapitre « Investissement socialement responsable » (pages 50 et suivantes).

¹⁸ Scénario retenu: compte pour un couple disposant de CHF 25 000, qui effectue un certain nombre de transactions par année: 730 achats avec une carte de débit, 120 paiements en ligne ou non, 78 retraits aux bancomats de la BCV et 26 retraits auprès d'une autre banque, l'acquisition d'une carte de débit et de crédit, le blocage de cartes, les frais pour les paiements reçus, les frais de port, etc.

Dans le cadre de son service de conseil en placement, la Banque réduit de 20% les frais liés aux transactions (frais de courtage) en faveur d'une commission de conseil pour l'offre BCV Conseil Classique. Les offres BCV Conseil Premium et BCV Conseil Plus proposent des frais de traitement forfaitaires par opération. Moins dépendante du nombre et de la taille des transactions, cette évolution de la tarification renforce l'indépendance du conseil.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour aider les entreprises à mieux comprendre et gérer les risques de taux et de change.

Le périmètre d'action englobe les PME, les grandes entreprises, les professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public.

En 2021, les spécialistes de la salle des marchés de la BCV et les conseillères et conseillers à la clientèle des entreprises ont réalisé plus de 200 visites physiques en lien avec cette thématique auprès de la clientèle, et ce, malgré le contexte sanitaire.

Cela a permis d'accompagner cette clientèle dans l'analyse des risques financiers auxquels elle est exposée et de lui présenter des solutions qui permettent de les réduire.

« Les conseillères et les conseillers mettent au premier plan les besoins de leur clientèle. Ils n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité. »

Attentive aux besoins de sa clientèle







Proche et accessible

La proximité est au cœur du modèle d'affaires de la BCV. La configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoises.

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clientes et à ses clients différents moyens de contact permettant de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec une conseillère ou un conseiller sans devoir se déplacer, ou de se rendre en agence pour des opérations de gestion courante ou pour du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

Dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud, composé de neuf centres de décision, près de 60 agences et plus de 210 bancomats répartis sur plus de 120 emplacements. En 2021, seules deux agences ne répondaient pas encore aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des discussions sont en cours avec les Communes pour mettre aux normes ces deux agences.

Par ailleurs, pendant la période de pandémie de COVID-19, la Banque a continué d'offrir à sa clientèle l'ensemble de ses services et a maintenu un réseau d'agences dense pour celles et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser

les outils digitaux. Au sein de ses succursales, elle assure une sécurité optimale, à la fois pour la clientèle et pour ses collaboratrices et ses collaborateurs (distance sanitaire, masques, vitrage de séparation, etc.).



Réseau le plus
dense
du canton

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de:

- maintenir une présence physique et de proximité, et adapter le réseau d'agences aux évolutions de sa clientèle et de la technologie,
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux,
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

L'objectif est que sa clientèle puisse choisir librement son mode d'interaction privilégié: via une conseillère ou un conseiller, en agence ou à distance, ou 100% en libre-service par le biais des outils digitaux.

En outre, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec une conseillère ou un conseiller

bancaires. Le centre de conseil par téléphone (CCT) est accessible à la clientèle des particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clientes et les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, un conseil en placement ou encore de financement par visioconférence. En 2021, le CCT a traité plus de 800 000 demandes via ses divers canaux de communication (téléphone, e-mail, courrier, chat, visioconférence) et plus de 1 700 entretiens ont été réalisés par visioconférence.

La BCV fournit également un canal téléphonique spécifique aux entreprises, qui peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillères et aux conseillers du centre de conseil entreprises (CCE) pour toute question ou besoin en gestion courante. Ce service a pris en charge près de 110 000 demandes en 2021.

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne, accessibles 24 heures sur 24 sur ordinateur avec BCV-net et sur smartphone ou tablette avec l'application BCV Mobile. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés: 270 000 clientes et clients ont recouru régulièrement à BCV-net ou à BCV Mobile en 2021, ce qui représente une hausse de 10% sur un an.

L'application BCV Mobile est dans le «top 3» des applications mobiles bancaires en Suisse. De nouvelles fonctionnalités, décrites en page 19 du Rapport annuel, ont été mises au service de la clientèle en 2021.

Produits et services adaptés

La Banque propose des produits et services destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise dans leurs activités.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

Pour la clientèle des particuliers, la BCV offre une palette complète de produits bancaires adaptés aux besoins de la population vaudoise. Elle couvre ainsi les domaines de la gestion courante, de la prévoyance, de la gestion de fortune et des crédits hypothécaires.

La Banque poursuit le développement de ses supports digitaux, à savoir son site internet www.bcv.ch, qui comptait 7,9 millions de visites en 2021, son service d'e-banking BCV-net et son application pour smartphone BCV Mobile. Parmi les évolutions mises en place, on peut citer, notamment, l'introduction de la nouvelle génération de QR-factures, une nouvelle messagerie sécurisée, la mise en place d'un self-service de prestations bancaires, un nouveau moyen d'authentification plus sécurisé (BCV smartCode), une saisie simplifiée des paiements et des transferts de fichiers pour les entreprises, le retrait d'argent liquide avec TWINT, etc.

Elle propose également des prestations de gestion de fortune à un large public au travers d'un plan d'épargne en fonds de placement,

Start Invest, qui offre l'opportunité d'accéder aux marchés financiers dès CHF 100 par mois.

Dans le domaine des prêts hypothécaires, en collaboration avec Romande Energie, fournisseur d'énergie en Suisse romande et acteur de la décarbonisation, la Banque accompagne sa clientèle dans la réalisation d'audits énergétiques de ses biens immobiliers (CECB® Plus¹⁹). Elle propose des prêts à taux avantageux pour les rénovations énergétiques et l'acquisition de biens efficaces sur le plan énergétique. De plus amples informations sur ce thème figurent dans le chapitre «Crédits responsables» (page 63).

La Banque distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Elle n'octroie pas en direct de leasing, de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé. Elle propose à sa clientèle intéressée de recourir aux services de l'acteur spécialisé cashgate, partenaire de la BCV en la matière.

Aux côtés de celles et ceux qui créent et reprennent des entreprises

La BCV accompagne sa clientèle lors de la création, la transmission et la reprise d'entreprises. Elle est présente durant toutes les étapes du cycle de vie.

Elle est aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs de demain et propose des cours sur la création d'entreprises, en partenariat avec l'association Genilem. Ce cours comprend différents ateliers couvrant l'analyse de faisabilité du projet ainsi que des conseils pour son financement. En 2021, 58 personnes y ont participé dans un format en ligne.



58 personnes ont participé au cours sur la création d'entreprises

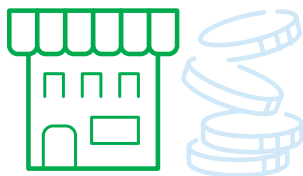
¹⁹ Le CECB® Plus présente des conseils et des variantes de rénovation énergétique, et permet d'évaluer la rentabilité des projets d'assainissement.

La Banque a également accompagné plus de 60 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits de CHF 60 millions. Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Pour cela, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des expertes et des experts en financement, gestion de patrimoine et prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.



Plus de **60**
transmissions
d'entreprises
accompagnées

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2021, près de 150 entreprises nouvellement créées et représentant près de 400 emplois ont été financées pour environ CHF 80 millions. Sur trois ans, la BCV a financé, à hauteur de CHF 190 millions, plus de 350 nouvelles entreprises, représentant près de 750 emplois.



Près de **150**
créations d'entreprises
financées

Elle propose également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans, dont environ 600 d'entre elles ont profité en 2021.

La BCV a conservé une excellente image auprès des PME, soulignée par un Net Promoter Score en augmentation dans le cadre de l'enquête UBCS réalisée en 2021. La BCV est la banque la plus recommandée du canton par les PME pour leurs activités commerciales.

L'offre digitale pour les entreprises de la BCV a, pour sa part, été récompensée d'une troisième place dans une étude réalisée par la société e-foresight et la Hochschule de Lucerne²⁰. En effet, la BCV offre des solutions digitales adaptées aux besoins des entreprises, avec notamment des fonctionnalités en libre accès sur la plateforme BCV-net ainsi que des parcours digitaux accessibles depuis les pages du site.

²⁰ Dietrich Andreas, *Welches ist die digitalste Schweizer Bank im Firmenkundengeschäft?*, IFZ Retail Banking Blog, 2021.

« En accompagnant les entreprises dans leur phase de transmission, la BCV contribue à la pérennisation d'activités dans le canton. »

En 2021, en vue d'améliorer l'accompagnement des PME dans leur transition énergétique, la BCV a conclu un partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique pour les PME créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Pour le financement des mesures d'économies identifiées comme participant à la transition énergétique dans le cadre de l'audit réalisé par les conseillères et conseillers PEIK, la BCV propose son produit de crédit d'équipements Bonus Vert avec une gratuité d'intérêts pendant six mois (pour de plus amples informations, voir pages 67 et 68).

Plusieurs webconférences ont été organisées dans le but d'informer cette clientèle sur les enjeux en cours et à venir (voir pages 26 et 27).

Partenaire des caisses de pensions

La BCV est un partenaire clé pour les institutions de prévoyance: sept caisses de pensions dans le canton sur dix sont clientes de l'Asset Management; plus de 1 000 œuvres de prévoyance, représentant plus de 17 000 assurées et assurés, ont adhéré à la fondation collective AVENA Fondation BCV 2e pilier. Enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 15 caisses de pensions indépendantes, regroupant plus de 16 000 assurées et assurés.



7 caisses de pensions sur 10 dans le canton sont clientes

Pour l'Asset Management de la BCV, il est crucial de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris, depuis 2018, des mesures adaptées aux besoins de la clientèle institutionnelle: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la performance et le risque, en ligne avec les exigences propres à cette clientèle.

En 2020, la BCV a conclu un partenariat avec la Fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'ISR en Suisse. Les deux parties travaillent en étroite collaboration. Leur volonté est de développer ce partenariat au cours des prochaines années et de créer ainsi un nouveau pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Le partenariat concerne notamment sept fonds de placement gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Cette dernière est responsable de l'analyse ESG des sociétés composant ses fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans la gestion de portefeuilles. Les fonds Ethos font partie de la gamme de fonds de la BCV et la Banque les utilise dans les mandats et portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle. En parallèle, des produits BCV, notamment obligataires, intègrent les analyses et critères ESG d'Ethos.

La Banque élargit ainsi sa palette pour accompagner sa clientèle institutionnelle en tenant compte des enjeux croissants d'intégration de la durabilité

dans la gestion d'actifs. Des informations complémentaires sur l'ISR à la BCV sont disponibles aux pages 52 et suivantes.

Au gré de l'évolution des données économiques et des actions des banques centrales et des gouvernements, la BCV a communiqué des informations sous différentes formes à sa clientèle, afin qu'elle puisse appréhender au mieux les enjeux à venir et les évolutions probables des marchés financiers. À titre d'exemple, des articles abordant l'évolution des marchés ont été publiés avec, pour titres, «Un franc ferme malgré les efforts de la BNS», «Jamais les agios n'avaient autant brillé», «Faut-il craindre l'inflation?» et «L'ESG, moteur du marché japonais».

La BCV propose, en outre, une formation pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions (formation de base sur une journée et formation continue d'une demi-journée); 44 personnes y ont participé en 2021. La participation est globalement stable par rapport à 2020 (49 personnes).

La qualité de service, une priorité

La qualité de service fait partie des attentes prioritaires de la clientèle de la BCV lors des enquêtes marketing.

La clientèle au centre

La BCV vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service, plus précisément en ciblant l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.

Elle réalise des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été désignée par les Vaudoises et les Vaudois comme la banque la plus recommandée du canton pour la quatrième année consécutive dans le cadre d'une enquête réalisée en 2021 par l'institut Link auprès d'un échantillon représentatif de la population du canton. La Banque a pour objectif de maintenir, sur la durée, sa position de Banque la plus recommandée du canton.



Source: Link Institut, étude de base sur le paysage bancaire suisse 2021, recommandation à un ami quand on est client, étude effectuée auprès de 1 718 Vaudoises et Vaudois représentatifs de la population.

Les moyens mis en place

La BCV a dédié une équipe transverse exclusivement à la qualité de service. Depuis 2015, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du programme smile. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCV ont suivi une formation à l'École hôtelière de Lausanne (EHL), leader mondial dans la formation à l'*hospitality management*. Le contenu de cette formation fait l'objet d'une révision annuelle au sein des équipes. En 2021, cette revue a été effectuée dans le cadre d'une exposition interactive réalisée spécifiquement à cet effet. En raison de la pandémie de COVID-19, toutes les équipes n'ont pas encore pu profiter de cette visite d'une demi-journée, qui se poursuivra donc en 2022.

Par ailleurs, un vaste système de pilotage de la qualité de service a été déployé, incluant des enquêtes auprès de la clientèle, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations, aussi bien pour les services à la clientèle que pour les services internes.

En 2021, malgré la persistance de la pandémie de COVID-19, la BCV n'a pas eu à fermer d'agences temporairement. Les flux de la clientèle y ont été gérés selon les standards de la Banque, avec des temps d'attente performants: 5 minutes en moyenne pour un entretien de conseil; 3,7 minutes pour une opération de caisse.

Parallèlement à la reprise des flux en agence, les canaux téléphoniques sont toujours fortement sollicités. Différentes mesures ont été mises en place

pour améliorer le taux de réponse aux appels, notamment une meilleure répartition des volumes entre le réseau d'agences et le centre de conseil par téléphone. Ainsi, le taux de réponses aux appels téléphoniques se maintient à un niveau supérieur à 80%, l'objectif restant de maintenir un taux de 90% sur la durée.

L'utilisation de la banque en ligne, que ce soit sur des ordinateurs ou des équipements mobiles, continue de progresser. En 2021, plus de 43 millions de connexions ont été enregistrées, avec une disponibilité des outils informatiques de 99%.

En outre, plus de 5 millions de retraits ont été effectués aux bancomats de la BCV, dont la disponibilité se situe au-dessus de 99%.

La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de sa clientèle. Afin de favoriser ces retours et le dialogue avec cette dernière, elle met à disposition un centre de feed-back. Il est accessible au travers de tous les canaux; il vient compléter le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2021, la BCV a reçu 709 réclamations qui n'ont pas pu être traitées directement lors du contact avec la cliente ou le client; 90% d'entre elles ont été traitées dans les délais que la Banque s'est fixés. Cet ensemble de feed-back de la clientèle a permis d'identifier des améliorations concrètes qui ont pu être rapidement déployées; elles pouvaient être relativement simples, comme une évolution des scripts de conseil pour mieux expliquer



« Une exposition a été réalisée pour rappeler les principes de qualité de service aux collaboratrices et aux collaborateurs. »

la tarification à la clientèle, ou plus complexes, comme l'évolution de processus permettant d'établir plus rapidement des attestations demandées par la clientèle des entreprises.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement sa clientèle pour améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un Net Promoter Score (NPS) qui vise à indiquer dans quelle mesure sa

clientèle la recommanderait. Le NPS de la Banque est de +32 en 2021, en progression de trois points par rapport à 2020, démontrant que les efforts de longue haleine ciblés sur la qualité de service portent leurs fruits.

Qualité de service

	2019	2020	2021
Net Promoter Score (NPS) (en %)	+29*	+29*	+32

* À la suite d'un changement méthodologique, les données de 2019 et 2020 ont été recalculées pour assurer la comparabilité.

Investissement socialement responsable







Placements pour compte propre

Les placements pour compte propre sont ceux que la Banque décide de faire pour elle-même (c'est-à-dire qu'elle n'a pas un rôle d'intermédiaire), soit pour satisfaire des exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit pour une part marginale en lien avec son rôle historique dans l'économie vaudoise.

La BCV ne fait pas de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées aux activités de la Banque. Elle a cependant:

- des participations financières dans des entreprises directement liées à son activité (par exemple SIX, TWINT),
- des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

Gestion d'actifs

Dans la gestion des investissements de sa clientèle (objet de la suite de ce chapitre), la BCV suit une démarche globale prenant en compte toutes les dimensions du développement durable et évolue vers la mise en œuvre d'approches incluant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'ensemble de sa gestion.

Elle propose ainsi des solutions permettant d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme et de créer un cercle vertueux en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG. Des placements thématiques ciblant les Objectifs de développement durable sont également proposés.

La BCV améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques du marché. Elle a d'ailleurs adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2019 et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- changement climatique
- biodiversité
- préservation des ressources naturelles
- gestion des déchets et contrôle de la pollution
- contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- respect des droits humains
- considération des communautés locales
- droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- politique de distribution des dividendes
- respect des législations et réglementations
- transparence fiscale de l'entreprise
- éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)

Leviers pour intégrer les critères ESG

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le *best-in-class*, le filtrage positif et l'actionnariat actif sont les principaux

leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des investissements thématiques

qui ciblent des entreprises proposant des solutions aux enjeux sociaux et/ou environnementaux.

Approches de l'investissement socialement responsable (ISR)²¹

Exclusion

Exclusion délibérée de certains émetteurs d'un portefeuille en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs (selon les préférences des parties prenantes) ou en raison de certains risques.

Intégration ESG

Prise en compte systématique des risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées. Les informations extrafinancières font partie intégrante du processus d'analyse des investissements et peuvent être utilisées pour adapter les indicateurs financiers usuels.

Filtrage positif et *best-in-class*

Le choix d'investir dans des sociétés ou des émetteurs obligataires est effectué sur la base des notes ESG ou d'indicateurs ESG chiffrés. Cette approche peut être utilisée de différentes manières:

- Filtrage positif: les entreprises présentant de bonnes évaluations de durabilité sont sélectionnées sur la base de notations ESG (surpondération des sociétés bien notées et sous-pondération de celles moins bien notées). L'objectif est de créer un portefeuille dont

la note (ou l'alignement) ESG est en moyenne plus élevée que celle de l'indice de référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale.

- *Best-in-class*: la performance ESG de l'entreprise est comparée à celle de ses pairs (par exemple du même secteur) sur la base d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement. C'est le niveau choisi pour ce seuil qui définit la taille de l'univers d'investissement résiduel.

Actionnariat actif (ou *stewardship*)

- Exercice actif du droit de vote sur la base de principes ESG ou d'une politique ESG.
- Dialogue actionnarial (ou engagement) réalisé par les investisseurs dans le but de convaincre la direction de l'entreprise de tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou de conduire des changements dans la stratégie et les processus, afin d'améliorer les performances ESG et de réduire les risques.

Investissement thématique durable

Investissements dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables, en faisant référence, par exemple, aux ODD (voir page 11).

²¹ AMAS et SSF, *How to Avoid the Greenwashing Trap: Recommendations on transparency and minimum requirements for sustainable investment approaches and products*, décembre 2021.

Mesures pour la gestion institutionnelle et les fonds de prévoyance

Dans sa gestion institutionnelle, la BCV suit une approche responsable qui vise à répondre aux enjeux suivants:

- ne pas augmenter matériellement le risque actif des portefeuilles (soit l'écart par rapport aux indices de référence), afin de répondre aux attentes de la clientèle institutionnelle (caisses de pensions, notamment),
- ne pas impacter négativement le rendement des portefeuilles par rapport au risque,
- réduire l'exposition des portefeuilles aux risques ESG (y compris les risques liés au climat),
- encourager les entreprises à évoluer vers des pratiques plus durables.

La gestion responsable de la BCV est en ligne avec son engagement vis-à-vis des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et repose sur quatre piliers.

1. La BCV a mis en place une politique d'exclusion d'activités controversées qu'elle applique à l'ensemble de la gestion (actions, obligations, immobilier) et qui porte sur les armes non conventionnelles du type des armes à sous-munitions ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le traité de non-prolifération. Elle s'appuie en cela sur la liste établie par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

2. Elle exclut de sa gestion en actions internationales les sociétés faisant l'objet de graves controverses (telles que la corruption ou le travail des enfants), selon les critères et la recherche que lui fournit MSCI ESG Research.

3. Pour les actions internationales, la BCV intègre les critères ESG dans sa gestion par l'approche de filtrage positif définie dans l'encart de la page précédente. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations (notations ESG) établies par MSCI ESG Research, en recourant également à des indices (univers) ESG.

4. Elle exclut systématiquement de ses fonds en actions les sociétés dont une part significative (30% et plus) des revenus est liée à l'extraction du charbon thermique et à la production d'électricité à partir du charbon thermique.

En matière de responsabilité actionnariale, la BCV applique depuis 2020, pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère, une politique de vote basée sur des principes de bonne gouvernance. Elle a mis en place un processus de vote systématique et utilise les conseils d'Ethos Services pour prendre ses décisions.

En 2021, la BCV a ainsi exercé ses droits de vote sur un total de 2149 résolutions lors des 111 assemblées générales de sociétés dans lesquelles elle était investie par le biais de ses fonds de placement.

Collaboration avec Ethos

En 2020, la BCV a signé un partenariat avec la Fondation Ethos: sept fonds sont gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Ethos Services SA, la branche opérationnelle de la Fondation, est chargée de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles.

Les fonds Ethos sont intégrés à la gamme de produits de la BCV et la Banque les utilise dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement. En effet, parmi les sept fonds conseillés par Ethos, le fonds Ethos Swiss Sustainable Equities a plus que doublé en 2021, avec des actifs sous gestion de CHF 365 millions à fin 2021, alors que le fonds BCV Swiss Franc Bonds a récolté plus de CHF 440 millions de capitaux nets (actifs sous gestion: CHF 1,8 milliard à fin 2021).

Ces fonds excluent les titres liés à des controverses graves et à certains secteurs spécifiques²². Ils appliquent également une approche dite *best-in-class* avec la prise en compte des ratings ESG et Carbon d'Ethos, ce qui implique, pour le fonds Ethos Equities Sustainable World ex CH, par exemple, une réduction de l'univers d'investissement de l'ordre de 40%.

²² Ethos, *Critères d'exclusion*, 2020.

L'intégration des critères extrafinanciers d'Ethos permet, entre autres, de diminuer l'intensité carbone²³ des fonds. Cela représente une réduction d'environ 70% pour les fonds Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos Equities Sustainable World ex CH par rapport à l'indice de référence, selon la méthode de calcul Weighted Average Carbon Intensity (WACI).

Les fonds en actions bénéficient également d'une politique de vote active et de l'engagement effectué par Ethos tout au long de l'année. Le thème du changement climatique est resté un axe prioritaire de dialogue (stratégie en matière de changement climatique, transparence et publication des émissions de CO₂, fixation d'objectifs de réduction compatibles avec l'Accord de Paris). En particulier, en 2021, Ethos a soutenu et encouragé le Say on Climate, visant à demander aux conseils d'administration de grandes entreprises suisses et étrangères de soumettre le rapport d'alignement climatique de leur société au vote des actionnaires.

Une reconnaissance du travail accompli par Ethos et la BCV pour proposer des produits d'investissement durable est l'obtention du label FNG²⁴ pour le fonds Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities, géré par la BCV, qui a obtenu deux étoiles pour l'année 2022. Cette labellisation constitue une première étape. L'ensemble de la gamme de fonds Ethos sera soumise à des certifications indépendantes dans le futur.

Les volumes associés à ces produits, et plus largement à la démarche d'in-

tégration de critères ESG de la BCV, sont reportés au niveau de l'indicateur G4-FS11 (voir tableaux aux pages 60 et 61).

Collaboration avec l'UNIL

Dans le cadre d'un partenariat de recherche lancé en 2019 avec le soutien de la BCV, les chercheurs et chercheuses du Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'UNIL ont publié au printemps 2022 une première étude sur l'intégration des critères ESG à la gestion des placements immobiliers suisses. Alors qu'il n'y a pas encore de cadre largement accepté dans ce domaine, ils ont interrogé en 2021 des gérants et gérantes de sociétés immobilières, de fonds et de fondations. L'analyse de leurs réponses a permis d'établir un premier état des lieux objectif. Parmi les principales conclusions de l'étude, l'empreinte énergétique des bâtiments fait l'objet d'une attention croissante. En revanche, d'autres dimensions, telles que l'utilisation de l'eau, la production de déchets ou l'axe social, sont moins développées. De plus, les gérants et gérantes faisant partie de grandes structures sont plus avancés dans l'intégration de critères ESG. En résumé, s'il reste du chemin, une partie a déjà été parcourue. L'enquête sera mise à jour annuellement, ce qui permettra d'analyser l'évolution.

Cette démarche est importante à deux égards. D'une part, elle contribue à l'amélioration de la couverture ESG dans une classe d'actifs présente dans de nombreux portefeuilles, notamment institutionnels. D'autre part, le bâtiment est une des principales sources

d'émissions de CO₂ en Suisse et recèle un potentiel de réduction notable. L'étude sera répétée annuellement.

Perspectives 2022

Avec le renforcement de ses équipes dédiées à l'investissement socialement responsable (ISR), la BCV va mettre en place plusieurs initiatives clés pour continuer l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion des investissements, avec notamment les projets suivants:

1. Définition d'un objectif climatique pour la gestion d'actifs, afin d'appliquer aux investissements les engagements pris par la Suisse en matière de climat.
2. Extension des exclusions liées aux enjeux climatiques, avec un élargissement du périmètre d'application, l'exclusion d'autres d'activités et la diminution progressive des seuils d'exclusion à partir du premier semestre 2022.
3. Mise en place d'un système de *reporting* ESG, incluant des données climatiques, afin de mesurer et reporter la performance extrafinancière des produits, des portefeuilles et de l'entité selon les mesures les plus pertinentes disponibles sur le marché.
4. Développement et formalisation de l'actionariat actif (aussi appelé *stewardship*), avec la mise en place d'une politique d'engagement en matière d'ISR et un dialogue avec les parties prenantes direct, indirect ou via des initiatives sectorielles sur certaines thématiques.

²³ Tonnes de CO₂e par million de francs suisses de chiffre d'affaires. L'intensité carbone comprend les *scopes* 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.

²⁴ Le label indépendant FNG Siegel a été fondé par l'association du Forum Nachhaltige Geldanlagen, spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent aux normes de qualité pour les investissements responsables et qu'ils sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

Mesures pour la gestion privée

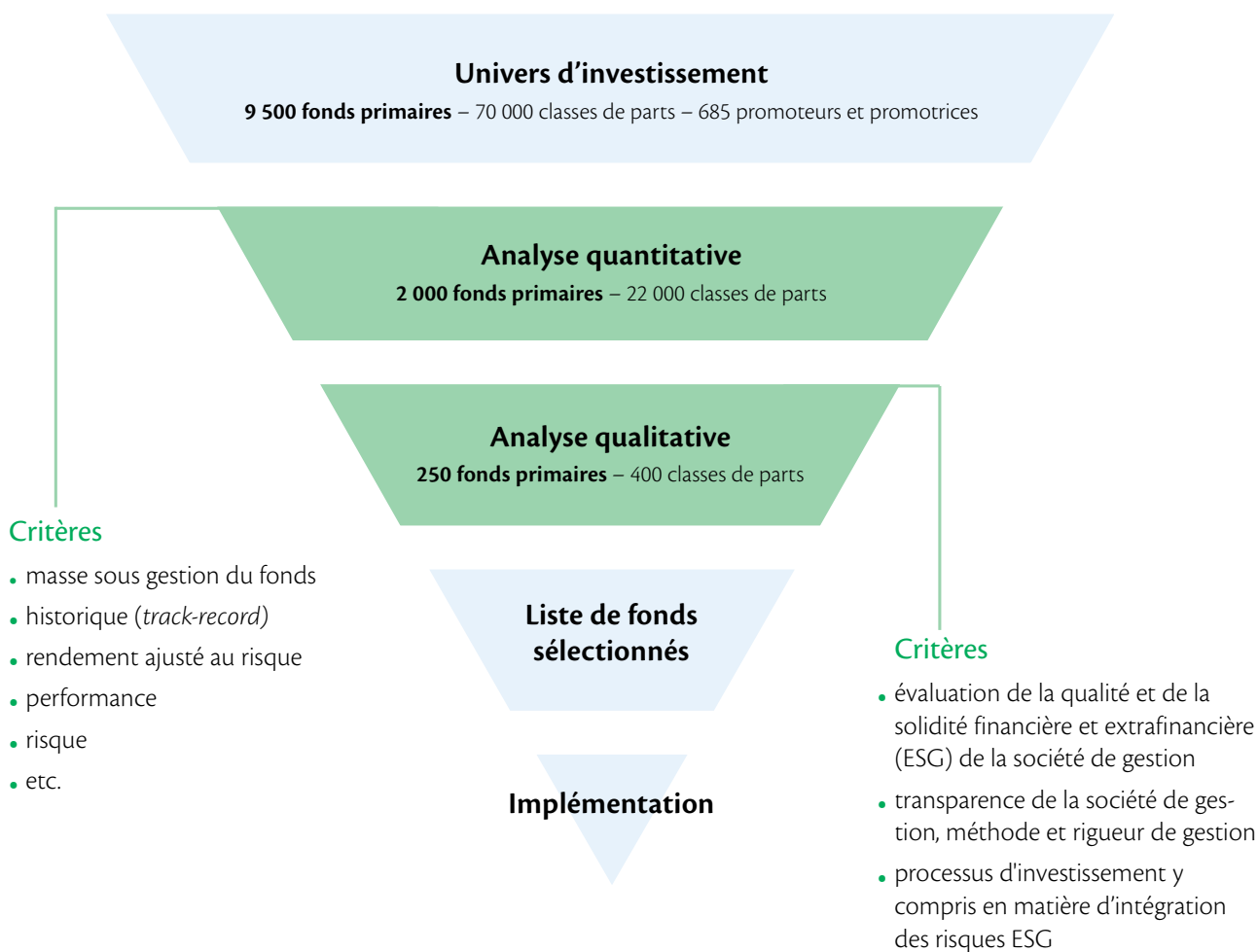
La BCV vise l'intégration de critères ESG dans toute sa gestion déléguée et conseillée.

Les solutions d'investissement pour la clientèle des particuliers sont gérées en architecture ouverte, c'est-à-dire qu'elles incluent des produits de la BCV et de tiers. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des produits. En effet, dès 2019, le processus d'investissement a été adapté

pour évaluer systématiquement les critères ESG. Pour ce faire, la Banque a mis en place un questionnaire à destination des promotrices et promoteurs, afin de permettre la classification des produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG. Ces données qualitatives, récoltées auprès des sociétés de gestion et de gérants et gérantes de fonds, sont combinées avec une approche quantitative, basée sur la prise en compte des données ESG de fournisseurs d'informations financières (par exemple MSCI ESG Research).

C'est à partir de cet univers de produits que les gestionnaires composent les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds stratégiques (appelés aussi fonds d'allocation d'actifs, FAA). De plus, cet univers d'investissement est aussi la référence pour la construction des portefeuilles de la clientèle au bénéfice d'un mandat de conseil.

En 2021, la BCV a continué de développer son approche de l'ISR pour la clientèle privée. Celle-ci se compose de deux gammes:



- **La gamme ESG**

Elle permet d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques extrafinanciers et de créer un cercle vertueux en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG. Cette gamme s'adresse à l'ensemble de la clientèle et a remplacé la gamme dite classique.

- **La gamme ESG Ambition²⁵**

Elle suit l'approche décrite pour la gamme ESG en allant plus loin, avec une dimension d'intentionnalité qui se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements thématiques, c'est-à-dire vers des entreprises offrant des solutions à des enjeux de développement durable. L'alignement et la contribution aux Objectifs de développement durable sont également mesurés.

Les produits qui composent la gamme ESG Ambition visent à proposer à l'ensemble de la clientèle de la BCV des solutions d'investissements thématiques orientées sur le développement durable. Un fond stratégique permet notamment à la

clientèle des particuliers d'investir dans des véhicules de placement qui adoptent une ou plusieurs approches d'intégration ESG et au moins 25% de ces placements sont thématiques (orientés sur les Objectifs de développement durable). Le fonds stratégique de la gamme ESG Ambition est proposé avec la même tarification que le produit équivalent de la gamme ESG. Lancé en septembre 2020, ce produit totalise plus de CHF 180 millions à fin 2021, dont CHF 110 millions de nouveaux investissements récoltés en 2021, démontrant ainsi l'intérêt de la clientèle pour l'ISR.

La gamme ESG Ambition a vu ses actifs plus que doubler en 2021 (voir tableau ci-dessous) et a été étoffée avec l'ajout de trois mandats de gestion semi-active pour répondre aux attentes de la clientèle ayant une sensibilité marquée aux défis environnementaux et sociaux. Un certificat qui investit dans des fonds de placement et des ETF en actions, sélectionnés spécifiquement pour leur volonté de générer non seulement un rendement financier, mais aussi des effets environnementaux

positifs, comme favoriser la transition énergétique et la préservation des ressources naturelles, a également été lancé.



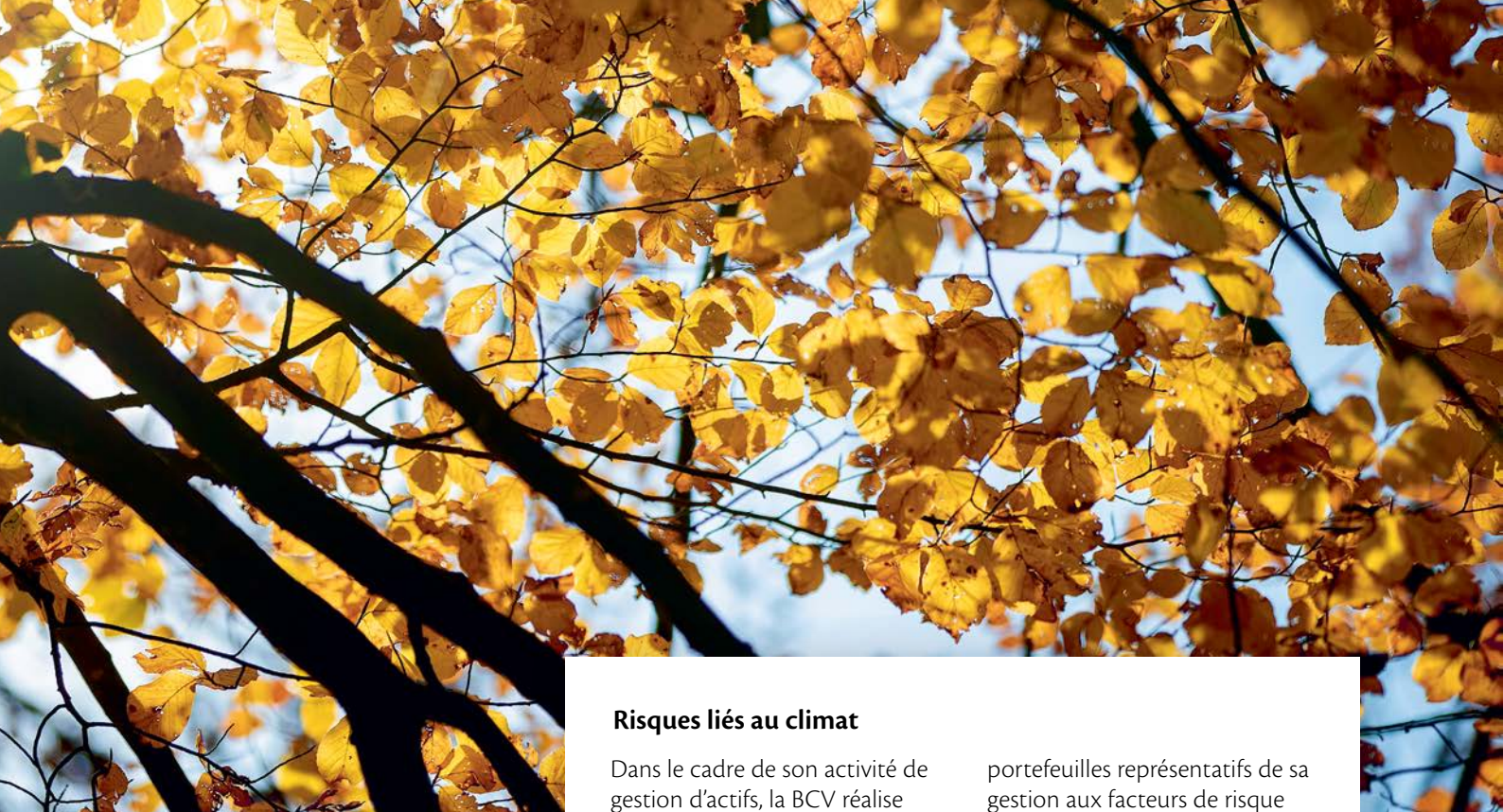
CHF **255 millions**
dans la gamme
ESG Ambition à fin 2021

G4-F58

Volumes des produits de la gamme ESG Ambition (en milliers de CHF)

	Chiffres au 31 décembre 2020	Chiffres au 31 décembre 2021
Fonds stratégiques	67 780	184 718
Mandats	n/a	20 207
Certificats	32 849	49 709
Total	100 629	254 634

²⁵ Anciennement appelée gamme ESG Impact, le changement de nom est prévu courant 2022.



En ligne avec les principes de l'Association suisse des banquiers (ASB)²⁶, la BCV a renforcé, en 2021, l'intégration des attentes de sa clientèle quant aux placements ESG dans l'ensemble de son processus de conseil. En effet, en complément des dimensions traditionnelles (décrites au chapitre «Pratiques de vente responsables», page 40), les attentes de la clientèle en matière de durabilité sont maintenant intégrées lors de l'établissement du profil. Dans la gestion conseillée, l'offre de service peut être personnalisée en fonction des attentes spécifiques exprimées, comme, par exemple, l'exclusion de certaines activités ou la préférence de certaines thématiques de durabilité.

Le contrôle d'alignement du portefeuille intègre désormais des critères extrafinanciers pour suivre les approches déployées dans le portefeuille en lien avec l'ISR notamment, les éventuelles thématiques durables à privilégier ou les activités à exclure. Une analyse et un *reporting* du portefeuille

Risques liés au climat

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de sa clientèle privée et institutionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risques liés au climat, notamment des renforcements de lois sur les émissions de CO₂, la stigmatisation de secteurs d'activité / d'entreprises, l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes, comme des tempêtes ou des vagues de chaleur. En 2020, la BCV a mené une analyse de l'exposition de

portefeuilles représentatifs de sa gestion aux facteurs de risque de transition (test PACTA). Cette analyse a mis en évidence une exposition aux secteurs intensifs en carbone relativement plus faible que le marché (en comparaison avec l'indice MSCI World et les portefeuilles agrégés de l'ensemble des banques ayant participé au test) et un impact très limité dans le cas d'un scénario de transition soudain (impact sur le portefeuille agrégé géré par la BCV inférieur à 1% pour les actions, et encore plus faible pour les obligations).

assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR.

De plus, les produits d'investissement qui peuvent lui être distribués sont répertoriés selon leur niveau de durabilité, permettant notamment de distinguer les produits des gammes ESG et ESG Ambition. Des fiches descriptives des produits avec des informations sur l'approche d'intégration des critères ESG sont également à la disposition des conseillères et des conseillers.

Lors du conseil en placement, les conseillères et les conseillers sont à même de présenter différentes solutions d'investissement et d'orienter la clientèle en tenant compte de sa sensibilité à l'ISR.

²⁶ Swissbanking, *Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés*, juin 2020.

Perspectives 2022

Une des priorités sera le renforcement de la transparence sur l'intégration de l'ISR dans les gammes de produits et services pour la clientèle privée, en étoffant, par exemple, la méthodologie, les résultats et les indicateurs utilisés dans la gestion des produits et des portefeuilles pour le *reporting* auprès des clientes et des clients.

La BCV poursuivra également:

- le développement de sa gamme ESG Ambition avec, notamment, des fonds d'allocation d'actifs et des produits thématiques,
- l'approfondissement des connaissances des collaboratrices et des collaborateurs sur l'ISR via des formations et des ateliers dédiés,
- la mise à disposition d'informations complémentaires pour la clientèle sur les différents enjeux de l'ISR et sur les solutions d'investissement proposées par la Banque,
- davantage d'intégration des dimensions environnementales, notamment climatiques, dans sa gestion.

Swiss Sustainable Investment Market Study 2021²⁷

La BCV a soutenu financièrement la parution de l'édition 2021 du *Swiss Sustainable Investment Market Study* publié par Swiss Sustainable Finance. Ce rapport s'est imposé au fil des ans comme la référence pour qualifier et quantifier l'évolution des investissements socialement responsables en Suisse. Ainsi, en 2020, le volume d'actifs investis en appliquant au moins une des huit approches de l'investissement socialement responsable a augmenté de 31% à CHF 1 520 milliards. Ce chiffre, une des nombreuses informations du rapport, a obtenu un fort écho médiatique dès sa parution en juin. La BCV a bénéficié d'un espace dans la version

écrite pour une contribution en tant que Supporting Sponsor. L'occasion était idéale de présenter le projet de recherche sur l'immobilier indirect mené dans le cadre du partenariat conclu avec l'Université de Lausanne (voir page 55). Cette étude vise à offrir un cadre approprié et uniformisé aux investisseuses et investisseurs intéressés par l'intégration des critères ESG dans les fonds immobiliers suisses. Comme dans d'autres classes d'actifs, l'intérêt grandit pour une évaluation standardisée du respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ce marché, dont la BCV est un acteur important.

Participation à Building Bridges

La BCV était l'un des partenaires de la deuxième édition de Building Bridges, qui s'est déroulée du 29 novembre au 2 décembre 2021. Lancée en 2019 par la Suisse, les Nations Unies et d'autres partenaires de

la communauté financière, la manifestation vise à accélérer la transition vers un modèle économique davantage aligné sur les Objectifs de développement durable définis par l'ONU.



²⁷ Swiss Sustainable Finance, *Swiss Sustainable Investment Market Study*, 2021.

Chiffres et commentaires

En 2021, 64% de l'ensemble des actifs sous gestion discrétionnaire privée et institutionnelle de la BCV intègrent au moins une approche de durabilité (selon encadré page 53).

Sur le périmètre des mandats de gestion discrétionnaire et des fonds stra-

tégiques pour la clientèle privée, 100% des produits intègrent des critères ESG à fin 2021 (contre 66% à fin 2020).

Les fonds stratégiques et les mandats de gestion privés présentés dans les tableaux ci-après suivent les critères de sélection des produits présentés au chapitre «Mesures pour la gestion privée» aux pages 56 et 57.

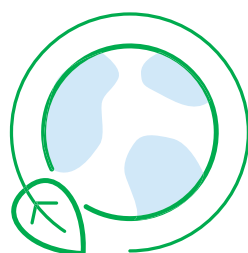
Les fonds ciblés et les mandats de gestion discrétionnaire institutionnels ainsi que les fonds BCV Pension répondent, quant à eux, aux règles d'intégration des critères ESG décrites sous «Mesures pour la gestion institutionnelle et les fonds de prévoyance» aux pages 54 et 55.

G4-FS11 Offre de placement: volume d'actifs totaux et part de produits intégrant des critères ESG ²⁸ dans la gestion discrétionnaire de la BCV ²⁹		Chiffres au 31 décembre 2020		Chiffres au 31 décembre 2021	
		Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits ESG
Fonds	Fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique)	2 521	80%	2 677	100%
	Fonds d'allocation d'actifs (gamme Pension)	975	43%	1 434	56%
	Fonds ciblés	7 871	41%	9 557	55%
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	11 911	16%	13 044	56%
	Mandats discrétionnaires privés	2 570	52%	2 935	100%
Total		25 848	34%	29 647	64%

²⁸ Les produits intégrant des critères ESG sont les actifs sous gestion qui présentent au moins une approche de durabilité dans les véhicules de placement.

²⁹ Gestion discrétionnaire, soit hors mandats de conseil et gestion libre. Les certificats présentés en page 57 ne sont pas inclus.

Chiffres au 31 décembre 2021 (en millions de CHF)		Exclusion	Intégration ESG	Filtrage positif	Best-in- class	Théma- tique	Total
Fonds	Fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique)	-	2 677	-	-	185	2 677
	Fonds d'allocation d'actifs (gamme Pension)	27	774	-	27	-	801
	Fonds ciblés	4 664	808	1 871	2 531	-	5 224
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	2 589	4 723	1 386	1 202	-	7 311
	Mandats discrétionnaires privés	-	2 935	-	-	20	2 935
Total		7 280	11 917	3 257	3 760	205	18 948



100%

Tous les mandats privés
et tous les fonds stratégiques
intègrent des critères ESG

Crédits responsables







Approche de la BCV

Le cœur de la mission de la BCV est de contribuer au développement de l'économie vaudoise, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton de Vaud (80% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (Communes, EMS, écoles, etc.). À ce titre, elle contribue indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et attentes de la société vaudoise.

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque porte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance. En particulier:

- Elle instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit liées à l'analyse, à l'octroi, au montage et au suivi administratif des limites.
- L'activité de crédit est encadrée par une politique de crédit et des directives explicites, ainsi que par des processus et des outils de surveillance des risques de crédit.
- L'octroi et le renouvellement s'opèrent sur la base d'une analyse détaillée du risque de crédit.
- La BCV veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges.
- En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière de chaque cliente et de chaque client.
- La Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.
- Elle entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques sur les dimensions sociales et environnementales.
- Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques de la Banque et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux la débitrice ou le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnantes et épargnants, de ses créancières et créanciers et de ses actionnaires.
- La gestion des risques liés au climat dans le domaine des crédits s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque (de plus amples informations se trouvent à la page 68).

Crédits hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale³⁰, la BCV contribue largement au financement du parc immobilier vaudois, puisqu'elle y finance une hypothèque sur trois.

Des critères environnementaux (qualitatifs et quantitatifs) sont intégrés dans les processus d'octroi des crédits immobiliers. En particulier, la vétusté, le mode de chauffage et la présence de panneaux solaires sont pris en compte dans l'évaluation des objets immobiliers. La valorisation des bâtiments peu efficaces énergétiquement est ainsi affectée.

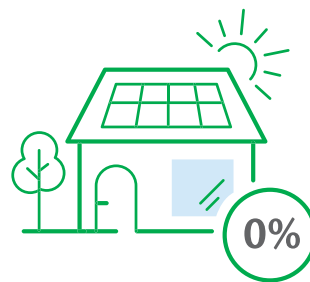
Afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un Bonus Vert³¹ sur le taux d'intérêt hypothécaire. Au cours des deux dernières années, en ligne avec son objectif, la BCV a fait évoluer son offre, qui répond à présent aux caractéristiques suivantes:

- Pour les nouvelles acquisitions, le bâtiment doit être classé A sur la graduation CECB³².
- Pour les rénovations, au moins 25% (au minimum CHF 20 000) du montant global doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions comme, par exemple, le changement des installations de chauffage, des fenêtres,

des portes ou velux, la rénovation de la toiture ou encore l'isolation thermique des combles.

- L'avantage octroyé jusque-là d'une baisse de 0,25% sur le taux d'intérêt hypothécaire est remplacé par la gratuité des intérêts durant les 12 premiers mois suivant l'octroi du prêt.

Tous les types d'immeuble sont éligibles, y compris les immeubles de rendement et les bâtiments commerciaux.



pendant 1 an
pour les prêts hypothécaires liés
à des rénovations énergétiques

Afin d'inciter la clientèle à se lancer dans une démarche de rénovation énergétique, la BCV offre également la possibilité de réaliser une expertise CECB Plus® au travers d'un parcours facilité.

Le CECB Plus est le certificat énergétique cantonal des bâtiments. Il présente une analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment et des propositions concrètes pour l'améliorer, avec, pour chacune d'elles, une estimation des investissements nécessaires. Grâce au

partenariat entre la BCV et Romande Energie, cette prestation est proposée à un tarif réduit (les subventions cantonales et communales disponibles étant à déduire en sus).

Dans ce contexte, la Banque a eu une approche proactive à l'égard de sa clientèle. En effet, des dépêches promotionnelles ont été envoyées à plus de 20 000 propriétaires et des lettres d'information ont été diffusées par e-mail auprès d'une large audience de clientes et de clients. De plus, les conseillères et les conseillers ont été formés afin de proposer l'offre Bonus Vert à la clientèle ayant formulé des demandes d'augmentation de prêt hypothécaire pour réaliser des travaux.

Parallèlement, dans sa volonté d'informer plus largement le grand public sur le potentiel des rénovations énergétiques, la BCV a réalisé des webconférences avec des experts de la transition énergétique (plus d'informations aux pages 26 et 27). La Banque a aussi partagé sur les réseaux sociaux des informations sur les avantages liés aux travaux de rénovations énergétiques qui peuvent être soutenus par l'offre Bonus Vert.

³⁰ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

³¹ www.bcv.ch/Particuliers/Produits/Prets-hypothecaires/Bonus-Vert

³² CECB – Certificat énergétique cantonal des bâtiments.

G4-FS8

Volumes de prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (en millions de CHF)

	2020*	2021
Bonus Vert, acquisition	46,8	48,2
Bonus Vert, travaux d'efficacité énergétique	12,3	14,3
Total	59,1	62,5

G4-FS8

Volume de prêts hypothécaires portant sur l'immobilier efficace sur le plan énergétique

	2020*	2021
Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014 ³³) (en millions de CHF)	2 267	2 810
Part des prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014)	8,3%	9,8%

* À la suite d'un changement méthodologique, les données de 2020 ont été recalculées pour assurer la comparabilité.

Les tableaux ci-dessus présentent les crédits hypothécaires de la BCV selon l'efficacité énergétique des bâtiments financés. Le premier indique les volumes de crédits faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (notamment les rénovations) et le second renseigne sur la part des biens financés qui répondent nécessairement, en regard des normes en vigueur dans le canton de Vaud, à des standards énergétiques élevés.

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale³⁴, la BCV finance toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant des secteurs de

l'immobilier et de la construction, qui représentent 43% de l'exposition au crédit des entreprises.

La BCV publie traditionnellement, dans son Rapport annuel, la répartition de ses crédits aux entreprises par secteur économique³⁵.

³³ Hypothèse conservatrice: volume réel potentiellement supérieur. En effet, des bâtiments antérieurs peuvent aussi répondre à des critères d'efficacité énergétique exigeants, mais ils ne sont pas comptabilisés ici.

³⁴ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

³⁵ Rapport annuel 2021, page 63.

La répartition de ses crédits à la clientèle par zone géographique est la suivante:

- canton de Vaud: 80%
- Suisse, hors Vaud: 16%
- Autres: 4%

La BCV fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Elle refuse les financements dont l'objet est la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées, ou encore la pornographie. Elle ne veut pas accorder de crédits aux entreprises qui violent les droits humains ou le droit du travail. Elle évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image.

Elle ne finance pas non plus de projets de centrales nucléaires, de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon. Elle ne s'engage pas dans le financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ainsi que dans des projets de pêche non durable ou d'économie forestière non durable.

La BCV procède chaque année à la revue des domaines d'activité qu'elle n'entend pas financer, compte tenu de sa stratégie de durabilité et de ses valeurs éthiques et déontologiques.

En 2020, la BCV a travaillé sur la formalisation des critères de durabilité à prendre en compte lors de l'octroi de crédits dans le cadre de son activité de Trade Finance, notamment par la mise en place d'une politique d'affaires dédiée aux matières premières financées. En 2021, elle a étendu cette démarche à l'ensemble de ses crédits aux entreprises, en formalisant et en sensibilisant encore davantage ses collaboratrices et ses collaborateurs aux risques et aux impacts environnementaux et sociaux liés aux crédits, notamment en dispensant une formation interne spécifique. Ce sont ainsi plus de 350 collaborateurs et collaboratrices, répartis dans 10 départements, qui ont bénéficié d'une formation à distance traitant de la RSE et

de ses implications dans le cadre du processus de crédit à la BCV.

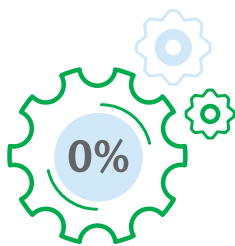
L'analyse des critères environnementaux et sociaux dans les processus de crédit est pleinement formalisée et effective. En outre, une section spécifique sous la forme d'un questionnaire, dont la profondeur est corrélée au type de contrepartie, au domaine d'activité et au but du crédit, est intégrée aux protocoles d'analyse de crédit.

Par ailleurs, afin de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque a mis en place une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone.

Répartition des crédits aux entreprises par secteur économique

	Valeur 2020	Valeur 2021
Immobilier et construction	43%	43%
Commerce	10%	11%
Santé et social	9%	9%
Financier	8%	9%
Culture et services divers	8%	7%
Administration et informatique	5%	5%
Manufacture	5%	4%
Transports, communications, extractions et énergie	4%	4%
Primaire	3%	3%
Hôtellerie et restauration	3%	3%
Enseignement, recherche et développement	1%	1%
Autres	1%	1%

Un partenariat a été conclu avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le but est d'accompagner les PME dans leurs démarches vers une transition énergétique. L'audit PEIK est un diagnostic qui met en évidence les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises, en leur fournissant une liste d'actions concrètes et applicables pour diminuer leur consommation d'énergie.



pendant 6 mois pour les crédits d'équipements aux entreprises à but d'efficacité énergétique

Afin de compléter cet accompagnement, la BCV propose un crédit d'investissement Bonus Vert avec la gratuité des intérêts sur une période de six mois, sous conditions.

Risques liés au climat

La Banque étant principalement active dans le canton de Vaud, elle est peu exposée aux dangers naturels physiques; ainsi, l'analyse de l'exposition aux facteurs de risque de transition liés au climat a été priorisée.

En 2021, dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition liés au climat a été systématiquement mise en évidence et un suivi a été mis en place en ce qui concerne les expositions hypothécaires et les expositions aux entreprises. Ces analyses ont montré que:

- la part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition est très faible (inférieure à 5% du total des expositions) et tendanciellement en baisse. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de perte de crédit pour la Banque est jugé marginal;
- la part des financements de la BCV à des entreprises dans les secteurs les plus impactés par la transition est modérée (inférieure à 20%) sans concentration sectorielle particulière, ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie d'origine fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes

suisse actifs dans les transports (aérien, maritime et routier), la construction, l'industrie et la chimie / pharmaceutique. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible et est pris en compte dans l'analyse individuelle du risque de crédit;

- pour l'activité de Trade Finance, les financements sont de type transactionnel avec des échéances inférieures à une année. Les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la Banque. De plus, la Banque dispose d'une politique cadrant les matières traitées et visant à limiter les risques et les impacts climatiques (voir les détails aux pages 70 et 71).

Plus d'informations sur la gouvernance, la gestion des risques et la stratégie de gestion des risques ainsi que les actions mises en œuvre à des fins d'évaluation des émissions figurent dans le Rapport annuel aux pages 69 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.

Dans le but de promouvoir cette offre, l'ensemble des entités responsables de la clientèle des entreprises a été formé, en collaboration avec les représentants et les représentantes du programme PEIK.

Perspectives 2022

Soucieuse de maintenir le très bon niveau de connaissances de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCV intégrera à sa filière de formation sur les crédits un cours spécifique sur les enjeux de la RSE dans le domaine des crédits. Il y sera notamment question de l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans l'analyse qualitative d'une contrepartie commerciale avec des cas pratiques.

La BCV formalisera encore davantage les principes de durabilité qu'elle applique dans ses activités de crédit.

La Banque mènera des actions concrètes pour accompagner sa clientèle dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique. De nouveaux outils accessibles depuis le site www.bcv.ch permettront la simulation d'un changement de système de chauffage ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques. Dans les deux cas, ces outils estimeront le coût des travaux, leurs impacts en matière d'économie d'énergie et de gains financiers, tout en calculant la réduction des émissions de CO₂.

La BCV publiera également une première étude sur l'empreinte carbone du parc immobilier vaudois. Cette démarche sera menée avec différents partenaires cantonaux. Toujours dans un souci de transparence et d'information, la BCV se fixera des objectifs de

durabilité dans ses activités de crédit, avec notamment l'instauration d'un objectif de croissance de ses financements hypothécaires portant sur des immeubles énergétiquement efficaces. Un suivi régulier et des mesures d'incitation et d'accompagnement de la clientèle compléteront cette démarche.

Trade Finance

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions des marchandises financées.

La BCV s'est fixé un ensemble de règles de conduite dans ce domaine, en ligne avec les principes cités précédemment, et les réévalue régulièrement.

Les aspects liés à la gouvernance sont systématiquement analysés au niveau des protocoles de crédits. Les risques environnementaux et sociaux sont également analysés sur la base des connaissances et des informations disponibles. Leur identification et leur analyse reposent sur la vigilance des conseillères et conseillers à la clientèle et des analystes de crédits qui reportent leur évaluation du risque au niveau du protocole de crédit. Dans tous les cas, la décision d'octroi est prise par l'instance compétente. Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue et les protocoles de crédit sont revus au minimum annuellement.

Parmi les mesures concrètes que la BCV met en œuvre pour réduire les risques environnementaux, il y a lieu de relever celle qui consiste à exiger que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole: les bateaux doivent être équipés d'une double coque, leur âge est fixé au maximum à 20 ans, leur entretien est assuré et ils sont au bénéfice d'une couverture d'assurance Responsabilité civile (RC) si c'est le client ou la cliente qui les possède ou les affrète. Ces éléments sont formalisés au niveau de la politique de crédit de la Banque.

Réduction des expositions au charbon plus rapide que le scénario compatible avec l'Accord de Paris

Depuis 2019, la BCV s'est fixé pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Elle se base, dans ce cadre, sur les publications de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Dès 2020, la BCV a redéfini le cadre de financement des opérations liées au charbon thermique utilisé pour la production d'énergie. Elle se concentre sur les transactions destinées à l'alimentation des pays en développement les plus vulnérables dans le processus de transition énergétique. Pour ces pays, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique,

dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

La BCV a pris contact avec la clientèle concernée pour lui présenter cette nouvelle politique, en lui expliquant sa volonté de réduire ses financements transactionnels et d'orienter ses flux vers les pays les plus vulnérables vis-à-vis de la transition énergétique, en positionnant ces choix dans le contexte de sa stratégie en matière de durabilité.

Selon le dernier rapport de l'AIE, pour atteindre le scénario « net-zero 2050 », l'utilisation du charbon doit diminuer de 55% d'ici à 2030. Pour y parvenir, la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial devra diminuer de 6,1% par année dès 2022³⁶.

En 2020 et 2021, la BCV a atteint son objectif de réduction de la quantité de charbon traitée défini à 4,5% par an. Pour 2022, la Banque s'engage à réduire de nouveau davantage que préconisé, soit une réduction annuelle de 6,5% par rapport au tonnage visé en 2021 (quantité de référence de ce nouvel objectif).

Politique applicable aux matières premières

En 2020, la BCV a passé en revue toutes les matières qu'elle traite sous l'angle des potentiels risques et impacts sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, une politique dédiée, validée par le Conseil d'administration sur préavis de la Direction générale, a été établie, visant à réduire les risques et impacts indirects en matière de climat et de droits humains. En particulier, des critères stricts ont été définis concernant la provenance du soja (par exemple la Roundtable on Responsible Soy), de l'huile de palme (par exemple l'International Sustainability & Carbon Certification) et du cobalt (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains).

En 2021, des critères additionnels ont été formalisés concernant l'étain (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas) et les copeaux de bois (par exemple la Forest Stewardship

Council). Ces restrictions exigent d'apporter la preuve de l'origine durable de la matière ou de la mise en place d'une politique et de pratiques de *due diligence* reconnues au niveau national ou international. Ces critères sont revus annuellement à la lumière des meilleures pratiques de marché.

Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux, quelle que soit la matière traitée. Au niveau des dossiers de la clientèle, ces aspects sont analysés et revus chaque année lors du renouvellement du dispositif de crédit de chaque entreprise cliente, et sont également suivis de manière quotidienne au niveau transactionnel.

Pour garantir la bonne mise en œuvre des éléments de politique susmentionnés, le personnel de la Banque concerné par les opérations de financement a suivi un programme de formation, afin d'être davantage sensibilisé à ces enjeux, notamment aux questions de vigilance, de documentation et de

³⁶ AIE, « Phasing out coal » in *World Energy Outlook 2021*, 2021.

processus décisionnels. À ce jour, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs responsables de la clientèle et de l'analyse de crédit Trade Finance ont effectué la formation en ligne créée en interne par la BCV, intitulée «RSE et crédits responsables». Cette formation d'une heure vise à leur donner la vue d'ensemble de ce qu'est la RSE pour une banque comme la BCV, quels sont les grands enjeux dans les domaines des crédits, et notamment du Trade Finance, ainsi qu'à leur présenter les politiques et processus adoptés par la BCV dans ces domaines. De plus, 48 personnes (soit environ 80% du

personnel éligible à la formation) ont déjà participé à un atelier de quatre heures destiné à approfondir leurs connaissances des enjeux et des implications de la RSE dans leurs activités quotidiennes et de travailler sur des cas pratiques. Ce programme se poursuivra en 2022, afin que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs responsables de la clientèle et de l'analyse de crédit soient entièrement formés.

« Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux. »



Employeur de référence







Approche et positionnement de la BCV

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier dans le domaine bancaire dans le canton, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à tout le monde. Elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de son personnel.

Les quatre valeurs de la BCV – proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir page 32) – font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques formalisés dans son Code de conduite professionnelle.

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation, qui dispense des cours pour le personnel de la BCV, mais également pour celui des autres Banques Cantoniales Latines³⁷.

Le centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire.

En outre, dans le cadre du système de certification des conseillères et

des conseillers à la clientèle, commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 242 conseillères et conseillers étaient certifiés à fin 2021.

Au total, le centre de formation a donné, en 2021, quelque 5 500 jours de cours, dont près de 2 000 en formation à distance. La BCV comptait également 83 collaboratrices et collaborateurs en formation (soit environ 5% de la population totale), dont 13 stagiaires universitaires, 32 jeunes en maturité et 35 en apprentissage, ainsi que trois personnes dans le cursus « Rejoignez-nous » (voir encadré page 78).

Certification SAQ

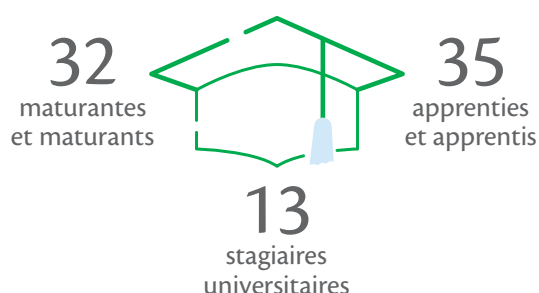
Le certificat de la Swiss Association for Quality (SAQ) est un gage de qualité, qui atteste que son ou sa titulaire dispose des compétences et connaît les règles de conduite définies par la profession de conseiller ou conseillère.

Seules les personnes qui sont employées à titre professionnel auprès d'un établissement financier (banque ou gérant de fortune indépendant) et qui ont un portefeuille de clientèle peuvent passer l'examen requis.

De manière générale, les certifications rendent les connaissances théoriques et les compétences pratiques visibles, transparentes et comparables au niveau international. Le système de certification SAQ Client Advisor Bank a été développé en étroite collaboration avec le secteur bancaire suisse et est recommandé par l'Association suisse des banquiers à ses membres.

Les détenteurs et les détentrices de cette certification la conservent au fil des années au travers d'un renouvellement lié à des critères formels, tels qu'un certain nombre de jours de formation par an et une pratique continue de l'activité.

³⁷ Les Banques Cantoniales Latines sont celles des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.



L'année 2021 a été marquée par un effort important visant à donner la possibilité aux collaboratrices et collaborateurs de poursuivre et de terminer leur cursus d'apprentissage en cours. Pour ce faire, les moyens de formation ont été adaptés, passant à des groupes restreints, à distance ou en mode hybride Blended Learning.

Le programme bisannuel de « Micro-MBA BCV » a débuté en mars 2021 et comprend 20 personnes. Globalement, ces dernières années, près de 30% des personnes qui ont suivi ce programme sont des femmes (voir graphique page 76). Il s'agit de la huitième édition de ce programme de formation organisé en collaboration

avec le directeur académique de la spécialisation Entrepreneurial Leadership de l'EMBA de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets.

Par ailleurs, 22 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2021.

Enfin, plus du tiers des apprenants du canton dans le domaine bancaire (en apprentissage et en maturité) ont été formés par la BCV.



Jeunes en formation
bancaire (apprentissage, maturité)
dans le canton:

1 sur **3**
à la BCV

404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée

	2019	2020	2021
Ensemble du personnel, hors apprenants et apprenantes	4,3	3,0	2,9

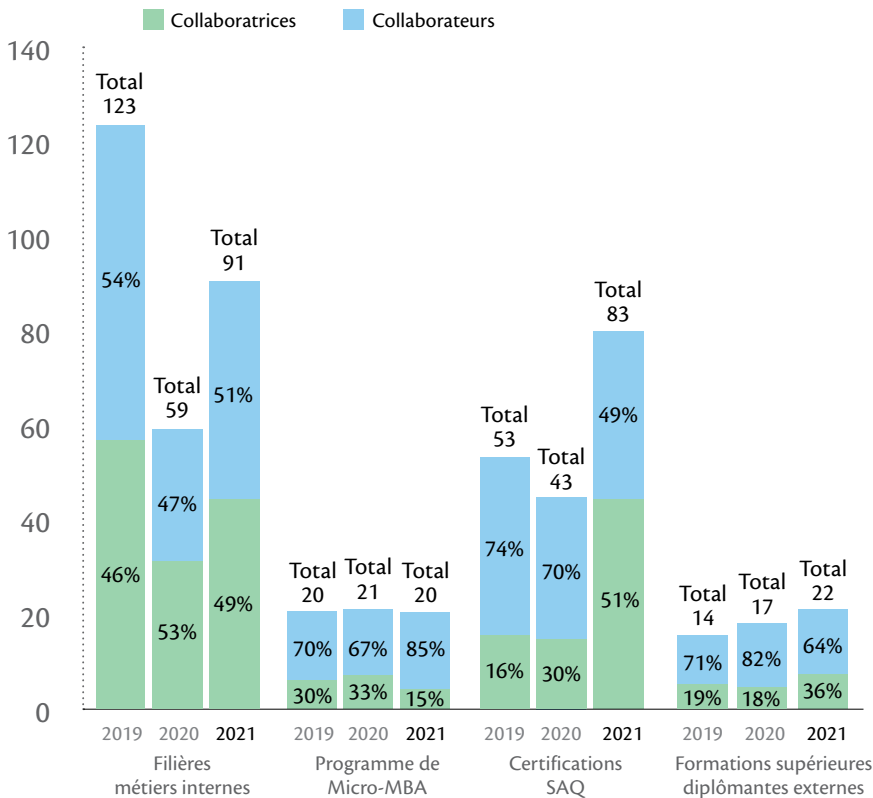
404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée, par genre et par catégorie professionnelle

	Non-cadres (hors apprenants et apprenantes)			Cadres		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Collaboratrices	4,9	3,6	2,7	4,3	2,7	2,8
Collaborateurs	5,7	4,0	3,8	3,7	2,8	2,9

404-2

Formation continue – certifications réussies



Nombre moyen de jours de formation pour une personne à plein temps

Comme le montre le graphique ci-dessus, les chiffres relatifs à la formation continue ont augmenté en 2021. Le nombre de collaboratrices et de collaborateurs certifiés en 2021 sur les filières métiers internes (91 personnes) a augmenté de plus de 50% par rapport à 2020. Le nombre de certifications SAQ en 2021 (83 personnes) a presque doublé par rapport à 2020 (43 personnes). Enfin, les formations supérieures diplômantes externes (22 personnes) n'ont jamais été aussi importantes ces trois dernières années. De grands efforts ont été mis en œuvre pour assurer la formation des collaboratrices et des collaborateurs dans les meilleures conditions, en dédoublant les cours en présence ou en les adaptant à distance, afin

de respecter le nombre de personnes admises dans une salle de cours. Les collaboratrices et les collaborateurs ont eu en 2021, en moyenne, près de trois jours de formation interne, ce chiffre restant en deçà de la moyenne des années précédentes hors COVID-19. Quant aux personnes en apprentissage ou en maturité et aux stagiaires universitaires, ils ont bénéficié de près de huit jours de formation interne.

Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Chaque début d'année, les collaboratrices et les collaborateurs se voient attribuer des objectifs de performance et de développement des compétences par leur responsable hiérarchique. Ces

objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard de son personnel concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir. Une évaluation intermédiaire a lieu à la fin du premier semestre, puis une évaluation finale est réalisée à la fin de l'année. Elles sont faites par le manager ainsi que par la collaboratrice ou le collaborateur (auto-évaluation), qui en discutent ensuite lors d'entretiens. En cas de désaccord, la collaboratrice ou le collaborateur peut demander l'arbitrage du manager de son supérieur hiérarchique.

Diversité et égalité des chances

Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne³⁸ est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel. Chaque modification ou mise à jour fait l'objet d'un accusé de réception de la part de l'ensemble du personnel, qui confirme avoir pris connaissance

du nouveau document (pour plus d'informations, voir pages 32 et 34). Conformément à ce document, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de son personnel.

La politique de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Le comité se réunit plusieurs fois par année pour préavisier les décisions du Conseil d'administration de la BCV.

La composition du Comité RPN est décrite en page 87 du Rapport annuel.

Les parcours de formation contribuent à cette diversité, en offrant un accompagnement à des populations provenant d'horizons différents. On compte environ 40% d'apprentissages et de maturités, 40% de hautes écoles et universités et 17% de formations professionnelles. Les tranches d'âge sont également bien représentées, avec environ 17% de collaboratrices et de collaborateurs de moins de 30 ans et 36% de plus de 50 ans.

401-1

Recrutement de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, par genre et par classe d'âge*

	Classes d'âge confondues		< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020				
Collaboratrices	63	56	27	26	8	61
Collaborateurs	101	92	51	42	27	120
Total	164	148	78	68	35	181

* Hors personnel temporaire et personnes recrutées à la fin de leur formation à la BCV (jeunes en apprentissage et en maturité, stagiaires universitaires et personnes formées dans le cadre de « Rejoignez-nous », soit 32 personnes).

401-1

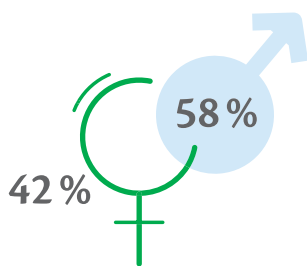
Taux de rotation des collaborateurs et collaboratrices, par genre et par classe d'âge*

	Classes d'âge confondues		< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020				
Collaboratrices	7,9%	6,4%	25,1%	8,0%	2,8%	8,5%
Collaborateurs	5,7%	7,2%	20,0%	8,3%	2,9%	7,6%
Total	6,6%	6,9%	22,8%	8,1%	2,8%	8,0%

* Hors contrats à durée déterminée, personnel temporaire et personnes partant à la retraite.

³⁸ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

S'agissant de la répartition des genres, la maison mère emploie 795 femmes (soit environ 42% du personnel).



Collaboratrices et collaborateurs

Le réseau PLURI'elles, lancé en 2020 par un groupe de collaboratrices, vise à encourager le développement personnel et professionnel des femmes à la BCV, à valoriser et promouvoir les profils féminins au sein de la Banque et à contribuer au rayonnement d'une image positive de la BCV dans le canton.

Alors qu'en 2020, la thématique abordée était « Oser », en 2021, PLURI'Elles a choisi de décliner le thème des biais inconscients au travers de conférences, tables rondes, ateliers et témoignages. Sont intervenus des spécialistes dans le domaine des questions de genre, de la négociation et des freins, des managers, avec leur expérience de la gestion des équipes mixtes, ou encore Eftychia Fischer, alors membre du Conseil d'administration de la BCV en 2021, et présidente de ce même conseil depuis 2022.

La BCV porte une attention particulière, lors de tout recrutement, à l'équilibre des genres. Elle accueille chaque année du personnel en formation, en veillant à équilibrer les genres. Un des objectifs

poursuivis dans le cadre de l'intégration de ces collaboratrices et collaborateurs en formation est d'assurer un équilibre de genre dans les trois catégories: 13 stagiaires universitaires (dont 7 femmes), 32 personnes en maturité (dont 17 femmes) et 35 personnes en apprentissage (dont 17 femmes).

Enfin, des indicateurs permettant de suivre les évolutions du nombre de femmes par types de métiers et de leurs responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques sont définis.

Les candidatures féminines représentent environ 40% des postulations à

Après une année de pause liée à la situation pandémique de 2020, la campagne de recrutement « Rejoignez-nous », qui s'adresse aux personnes qui ont fait une pause dans leur carrière ou qui souhaitent la réorienter dans le domaine bancaire, a repris. Cette campagne, basée sur des slogans sous forme de questions-réponses, a permis une fois de plus d'attirer un grand nombre de candidatures féminines. Trois femmes ont rejoint le programme 2021 pour reprendre une carrière dans la Banque.



la BCV en 2021 (tous profils confondus). La tendance à la hausse du nombre de femmes dans certaines fonctions s'inscrit sur le long terme, notamment au niveau de la Direction générale.

Ainsi, la BCV s'est fixé comme objectif d'avoir 25% des postes d'encadrement supérieur occupés par des femmes à l'horizon 2030. L'encadrement supérieur comprend la Direction générale, les postes de direction ainsi que des postes d'experts et d'expertes ou de responsables d'équipes importantes. En 2021, 16% de cette population était féminine.

Diversité des organes de gouvernance et du personnel, part de femmes

	2019	2020	2021	
405-1				
Conseil d'administration	29%	43%	43%	3
Direction générale	0%	0%	0%	0
Cadres (hors Direction générale)*	31%	31%	31%	406
Non-cadres	64%	66%	66%	344
102-8				
Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	42%	41%	42%	795

* La BCV gère les fonctions avec un modèle qui les organise en six classes distinctes. Depuis 2021, le terme « cadre » utilisé dans le Rapport RSE comprend les personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E, et le terme « non-cadre » comprend les personnes en classe de responsabilité A et en formation. Les chiffres 2020 et 2019 ont été recalculés en tenant compte de cette définition.



objectif de
25%
de femmes parmi les cadres
supérieurs d'ici à 2030

405-1

Diversité des organes de gouvernance et
des employés par tranche d'âge

	<30 ans	30-50 ans	>50 ans
Conseil d'administration (CA)	–	–	100%
Direction générale (DG)	–	–	100%
Cadres (hors Direction générale)	3%	56%	41%
Non-cadres (hors personnel en formation)	38%	35%	27%
Total (y compris personnel en formation hors CA)	17%	47%	36%

Équilibre entre vies professionnelle et privée

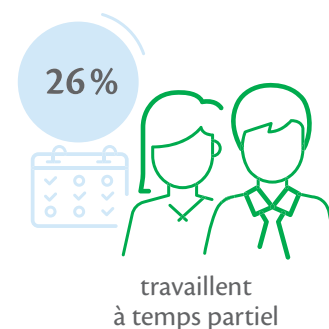
En tant qu'employeur de plus de 1 900 personnes dans le canton de Vaud, la BCV a une grande responsabilité en matière d'équilibre entre vies professionnelle et privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité au travail pour attirer et retenir les talents, une condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaboratrices et aux

collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2021, 34,8% des non-cadres et 23,5% des cadres travaillaient à temps partiel.

D'autres mesures visent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle aux différents moments de leur existence. Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés au-delà de 45 ans. Par ailleurs, les collaboratrices et les collaborateurs ayant une ancienneté de 10, 20, 30, voire 40 ans reçoivent une prime de jubilé

convertible en vacances équivalant à un mois. Par ailleurs, la Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% son taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec sa hiérarchie.



Informations concernant le personnel et les autres travailleurs et travailleuses

	2019	2020	2021
102-8 Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	1 915	1 901	1 911
- dont nombre en CDI	1 806	1 799	1 795
- dont part de femmes	42%	42%	42%
- dont part d'hommes	58%	58%	58%
Taux de temps partiels au total	27%	27%	26%
- chez les femmes	50%	49%	49%
- chez les hommes	10%	10%	10%

401-3

Bénéficiaires d'un congé parental

	2019	2020	2021
Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité hors contrats à durée déterminée (CDD)	39	40	39
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité	100%	97%	92%
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité l'année précédente et toujours employées 12 mois après	89%	75%	80%
Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (10 jours dès 2021, 5 jours en 2020)	47	53	46

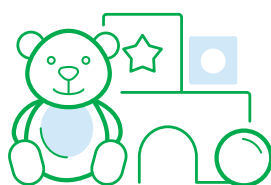
404-2

Congés sabbatiques

	2019	2020	2021
Collaboratrices	3	1	1
Collaborateurs	5	0	0
Total	8	1	1

Nouveaux congés légaux en 2021

En conformité avec le nombre de jours de congé dictés par la loi, la BCV offre un congé paternité de 10 jours pour la prise en charge d'un proche et de 14 semaines pour un enfant gravement malade. Ces congés sont rémunérés à 100% (80% sont indemnisés par les assurances et 20% sont pris en charge par la BCV).



35
enfants
à la garderie

Accompagner l'arrivée d'un enfant

Le congé maternité présente plusieurs possibilités: 16 semaines payées à 100% ou 14 semaines à 100% suivies de quatre semaines avec un taux d'occupation de 50% payées à 100%. Ce choix est proposé aux collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté. Au-delà de cinq ans d'ancienneté, elles bénéficient de 20 semaines payées à 100% ou 14 semaines payées à 100% suivies de 12 semaines avec un taux d'occupation à 50% payées à 100%. Si les deux parents travaillent à la BCV, ils peuvent partager le droit au congé maternité. Toutefois, la mère doit interrompre son activité pendant au moins 14 semaines à partir de l'accouchement.

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est de quatre semaines au maximum pour le père, s'il doit séjourner dans le pays étranger d'où vient l'enfant, et de 12 semaines pour la mère. En outre, la BCV propose une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants.

Cadre et organisation du travail

La BCV offre à ses collaboratrices et ses collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité, aussi bonnes, voire meilleures que celles de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). Elles intègrent, par exemple, une crèche-garderie, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives.

La BCV a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSST) élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et de collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail.

La catégorie la plus communément utilisée est la catégorie 3, qui inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique. La catégorie 2,

quant à elle, permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps. Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge des personnes en catégorie 1 et 2. Finalement, la catégorie 1 consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont un salaire annuel brut (bonus non compris) égal ou supérieur à CHF 120 000 et qui indiquent renoncer à l'enregistrement de leurs heures, sur la base d'un accord individuel passé avec l'employeur. Pour ces personnes, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCV a besoin

pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Les divers composants de la rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employées et employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les responsables de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de *stock options*. Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles en pages 98 et suivantes du Rapport annuel.

102-39

Évolution du ratio de rémunération totale annuelle*

	2019**	2020**	2021
Rémunération médiane	+2,6%	-0,3%	+1,3%
Rémunération la plus élevée	-0,4%	-3,5%	+2,4%

* Base: collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un contrat fixe de durée indéterminée au 1^{er} avril, hors apprenants; éléments de rémunération calculés à un taux d'activité à 100%: salaire fixe, RPA, RPLT, plan d'intéressement, frais de représentation fiscalisés (voir les pages 98 et suivantes du Rapport annuel pour une description détaillée).

** À la suite d'un changement méthodologique, les données historiques ont été recalculées en 2021 pour assurer la comparabilité.

Chaque année, les organes prennent une décision au sujet des salaires les plus bas (premiers salaires). Ainsi, en 2021, les collaboratrices et les collaborateurs âgés de plus de 30 ans avec un salaire fixe inférieur à CHF 75 000 (à 100%) ont bénéficié d'une augmentation annuelle minimale.

Le ratio entre le salaire maximal et le salaire médian est de 14,2 et reste globalement stable par rapport à 2020 (le ratio était alors de 14,1).

Ce ratio est calculé sur la base des rémunérations brutes et se réduit considérablement si l'analyse est effectuée après ponction des charges sociales et des impôts. Une simulation effectuée sur la base de taux moyens de charges sociales et d'imposition, pour le salaire médian, aboutit à un ratio inférieur à 10³⁹. Cette estimation renseigne sur l'écart du pouvoir d'achat des employées et employés de la Banque.

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), toute entreprise de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs devait procéder, jusqu'au 1^{er} juillet 2021, à une analyse de l'égalité salariale sur l'ensemble de son personnel.

La BCV a mandaté la société Comp-On SA pour réaliser l'analyse de l'égalité salariale au sein de l'entreprise au moyen de l'outil de validation Logjib mis à disposition par la Confédération. Basée sur une méthode scientifique conforme au droit suisse, cette analyse a permis d'examiner s'il existait une différence de salaire entre toutes les femmes et tous les hommes de la BCV.

Conformément à la LEg, une vérification supplémentaire et indépendante de l'analyse effectuée était exigée; les résultats ont été examinés et confirmés par le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB), qui les a estimés conformes.

Ces analyses prennent en compte les 1 830 collaboratrices et collaborateurs présents au 30 avril 2021. Elles ont démontré que la BCV respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Au-delà du respect des exigences légales, la BCV a également reçu la certification Fair-ON-Pay+, délivrée par les sociétés Comp-On SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

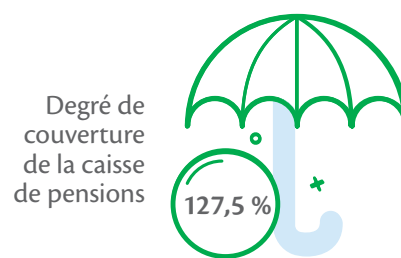
Conformément à la LEg, la BCV a annoncé au mois de septembre 2021 à tout son personnel le résultat de l'analyse et l'obtention du label.



Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dite enveloppante, avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2021, le personnel affilié à la caisse de pensions de la BCV représentait 2 074 assurées et assurés actifs, dont 1 873 pour la maison mère, et 1 337 bénéficiaires de rentes, dont 1 030 personnes retraitées.



Sa politique de prévoyance vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle est entièrement capitalisée (degré de couverture de 127,5%⁴⁰) et permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).

Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier

³⁹ Utilisation d'un taux d'imposition moyen approximatif de 14%, taux estimé pour une personne mariée avec deux enfants, percevant le revenu médian; il n'est pas tenu compte d'autres éléments de revenu, fortune ou charges. Pour le salaire le plus élevé, application du taux de 42%.

⁴⁰ Valeur estimée au 31 décembre 2021.

ordre. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives sont 3,8 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; 23,5% des salaires bruts sont versés dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont 67% à la charge de l'employeur.

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Son approche en matière de santé et de sécurité au travail repose sur:

- la prévention,
- l'identification des personnes à risque,
- le soutien et la prise en charge en cas de problème.

Fort de l'expérience développée en 2020 dans le contexte de la crise du COVID-19, la BCV, en tant qu'employeur responsable, a continué, en 2021, à prendre toutes les mesures possibles afin de protéger la santé de son personnel, tout en assurant une pérennité des activités opérationnelles de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Les mesures suivantes ont été appliquées et ont évolué tout au long de l'année en tenant compte de la situation sanitaire:

- Une structure de pilotage ad hoc mise sur pied pour gérer cette crise en 2020 a été maintenue en 2021. Elle siège selon l'intensité des changements, avec pour premier objectif de protéger les collaboratrices et les collaborateurs.

- Toutes les décisions prises et mises en œuvre l'ont été dans le respect des ordonnances et des recommandations et communiqués de la Confédération, de l'OFSP, du SECO et du Canton de Vaud. Toutes les mesures sanitaires prescrites ont été appliquées, voire complétées, et les concepts de protection spécifique (concept STOP⁴¹ de l'OFSP) ont été régulièrement mis à jour et adaptés. De plus, la veille interne de suivi des recommandations et des décisions de la Confédération, de l'OFSP, du SECO et du Canton de Vaud qui a été mise en place a permis une adaptation régulière et permanente des règles et mesures de protection.

- Des communications régulières ont été diffusées afin de tenir tout le personnel au courant des nouveautés et des changements.

- Quelque 1 600 personnes possédaient une connexion de travail à distance, afin de pouvoir effectuer du télétravail sur le territoire suisse et satisfaire aux recommandations de l'OFSP.

- Le suivi de l'évolution des cas de quarantaine ou d'isolement a été réalisé au travers d'une hotline interne RH-COVID, point de contact unique pour les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que les managers concernés.

La Banque a tenu à soutenir les campagnes de vaccination de l'État de Vaud. Elle a mis en place, en collaboration avec les cliniques Hirslanden, un lieu de vacci-

nation au sein des locaux de la Banque. Les collaboratrices et les collaborateurs pouvaient choisir de bénéficier ou non de ce service, les inscriptions étant traitées de manière confidentielle. Cette possibilité, particulièrement appréciée par le personnel, a attiré plus de 500 personnes (collaboratrices et collaborateurs de la BCV et noyau familial).

Prévention

La BCV dispose de différentes mesures pour veiller à la santé des collaboratrices et des collaborateurs au quotidien:

- Un médecin-conseil accompagne le département Ressources humaines dans le suivi de cas individuels complexes nécessitant des approches spécifiques.

- La vaccination contre la grippe est remboursée par la BCV.

- L'Association sportive de la BCV, qui propose 19 sports différents et a pour vocation la pratique du sport et le développement de liens d'amitié pendant les heures de loisir, est soutenue par la Banque.

- La BCV dispose d'une équipe mixte de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprise formés à gérer les situations d'urgence et à apporter les premiers secours.

- Le Centre administratif bancaire (CAB), à Prilly, est équipé d'une salle de sport et le siège de Saint-François, à Lausanne, dispose de vestiaires et de douches pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs de faire du sport pendant leurs pauses.

⁴¹ Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR, Secrétariat d'État à l'économie SECO, *Protection de la santé au travail contre le Covid-19*, 2022.

La Banque dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé. Elle a également mis en place un cours de sécurité pour le personnel en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'École de police de Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.

Identification des situations à risque, soutien et prise en charge

La BCV a mis en place de nombreux processus et outils pour prévenir les situations à risque et accompagner son personnel, le cas échéant.

Il s'agit tout d'abord des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, tels que celles et ceux se situant sur la ligne hiérarchique, durant les rencontres formelles des entretiens de mi-année et de fin d'année, qui permettent d'avoir un dialogue ouvert. Les Human Resources Business Partners sont également les personnes adéquates pour échanger sur des situations délicates, le cas échéant.

Une attention particulière est portée aux risques humains. La BCV cherche à identifier le plus en amont possible ces risques et à offrir une aide à son personnel face à certains événements (maladie, accident avec arrêt de longue durée, décès, proche aidant, cas d'invalidité).

En particulier:

- Tous les responsables hiérarchiques bénéficient d'un tableau de bord leur signalant la fréquence des absences et le type d'absence de leurs équipes avec un référentiel Banque, leur permettant de constater toute anomalie ou valeur hors référentiel. Cet outil leur permet également d'observer la prise d'un congé conformément aux normes légales. Ils peuvent, de même, recevoir des alertes dans certaines situations.
- Des informations, comme les seuils horaires disponibles, se trouvant sur le tableau de bord servent d'indicateurs quant à la surcharge éventuelle. Ces informations au fil de l'eau permettent de surveiller à tout moment les situations hors norme.
- En cas d'absences dites de longue durée, un protocole de suivi est mis en place avec un échéancier pour

anticiper toutes les démarches administratives et accompagner le retour sur le lieu de travail.

Enfin, la BCV porte une attention particulière aux risques de harcèlement, mobbing ou difficultés personnelles. Pour ce faire, elle fait appel à deux entreprises externes, leaders dans leur domaine. La première offre un soutien et propose son assistance par l'intermédiaire d'une personne dite de confiance (PCE) en cas de mobbing, de discrimination ou de violence au travail. La seconde cellule, quant à elle, prend en charge les situations relatives à la vie personnelle telles que des problèmes financiers, de dépendances, de relations de couple, de décès, etc. Ces deux structures sont indépendantes et fonctionnent en toute confidentialité. Elles peuvent être sollicitées à tout moment par le personnel.

403-9 Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	2019	2020	2021
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	5	11	1
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	14	2	9
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne Banque en jours)	6,3	6,0	6,7

À noter que le COVID-19 a influé sur les absences en 2021, puisqu'il a représenté en moyenne 0,6 jour d'absence maladie par collaboratrice ou collaborateur.



Association
sportive:
19 activités proposées

Banque citoyenne





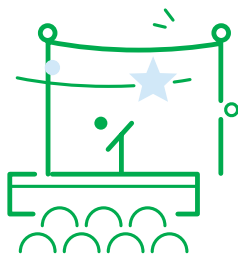


Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement dans sa communauté. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans la société civile.

Partenariats et mécénat

La Banque alloue un budget annuel important au sponsoring, au mécénat et aux dons, correspondant à environ 1,5% de son bénéfice net. Plus de 650 associations et événements sont soutenus chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental partout dans le canton. En 2021, la pandémie de COVID-19 a encore lourdement pesé sur les finances des manifestations et associations. La BCV a tenu à être présente auprès de ses partenaires et à les soutenir partiellement ou totalement en tenant compte du contexte et selon les situations.



650
associations et événements soutenus

En matière de sponsoring, elle apporte des soutiens importants aux entités suivantes: le théâtre de Beausobre, Rock Oz'Arènes, les 20KM de Lausanne, le Football Club Lausanne-Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), le Paléo Festival Nyon, le BCV Concert Hall, le Forum des 100, le Festival International de Ballons à Château-d'Éclex ou encore le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

En 2021, la BCV est devenue un partenaire de référence de l'école d'informatique 42 Lausanne, qui a ouvert ses portes en juillet. Elle souligne ainsi son intérêt pour le développement local de l'économie numérique, ainsi que pour la possibilité offerte à celles et ceux qui ont envie d'apprendre autrement d'obtenir un diplôme de qualité. 42 Lausanne est une école d'informatique, entièrement gratuite, ouverte à tout le monde sans condition de diplôme, et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie innovante est basée sur le *peer-to-peer learning* et le *gaming*, sans corps professoral, sans cours, 100% orientée projets et pratique,

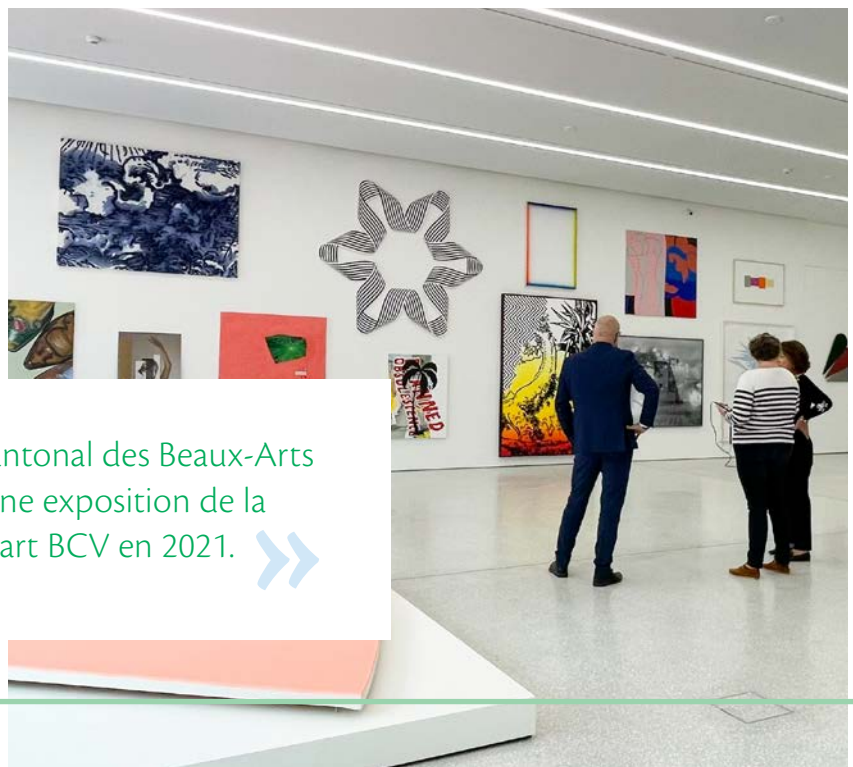
afin de développer des compétences techniques et sociales proches des conditions réelles dans les entreprises du numérique. Le soutien durable de la BCV à cette école permet d'offrir des solutions alternatives aux jeunes et moins jeunes qui ne se sentent pas à l'aise dans les cursus classiques, tout en répondant aux besoins des entreprises suisses de disposer de personnel qualifié dans ce domaine.



Partenaire de l'école 42 Lausanne:

182
personnes formées

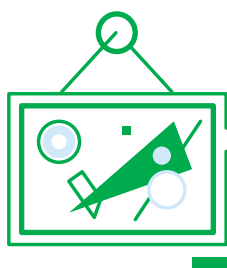
Par le biais de sa collection d'art, la BCV soutient également de jeunes artistes vaudois ou vivant dans le canton de Vaud. Elle acquiert environ une dizaine d'œuvres par année.



« Le Musée cantonal des Beaux-Arts a présenté une exposition de la collection d'art BCV en 2021. »

La collection compte aujourd'hui près de 2 400 pièces, dont environ 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.

La collection d'art BCV a rendu accessibles au public les œuvres de plus de 40 artistes vaudois, en les présentant au MCBA du 24 septembre 2021 au 9 janvier 2022 lors de l'exposition *Unique et multiple. Œuvres récentes de la collection d'art BCV* et au château de Nyon du 3 décembre 2021 au 13 mars 2022 lors de l'exposition *Ensemble au château! Photographies et œuvres sur papier de la collection d'art BCV*.



2 400

œuvres d'artistes vaudois dans la collection d'art BCV

Engagements dans le domaine social

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an aux collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent effectuer du bénévolat dans une association de leur choix.

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur avoisinant CHF 150 000. Un groupe de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort choisit le projet bénéficiaire et

suit sa réalisation. En 2021, ce dernier, porté par la Fondation Sentinelles, vise à lutter contre le noma dans le sud du Niger, avec deux volets. Il s'agit, d'une part, de consolider le travail de sensibilisation visant à prévenir cette maladie qui touche de jeunes enfants et, d'autre part, de rénover le centre d'accueil de Sentinelles dans la ville de Zinder pour améliorer la prise en charge des victimes du noma.



BCV Solidarité:
CHF **150 000**
pour un projet associatif

La Banque participe à de nombreuses actions solidaires, dont la vente d'oranges de Terre des hommes, les dons du sang de la Croix-Rouge suisse ou le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge vaudoise. Elle soutient également l'action de la Fondation Étoile Filante, qui réalise les rêves d'enfants et d'adolescentes et adolescents atteints d'un handicap ou d'une maladie grave. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un compte Épargne Cadeau de la BCV, la Banque verse CHF 10 à la Fondation Étoile Filante. En 2021, elle lui a remis CHF 14 000.

Par ailleurs, la Banque a octroyé un don à la Fédération vaudoise des Cartons du cœur; celle-ci invitait à faire preuve de solidarité à l'égard des personnes qui ne peuvent pas, en Suisse, se nourrir à leur faim ou qui ont des difficultés financières.

FinanceMission

La BCV soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

L'offre d'apprentissage proposée au travers de FinanceMission se renouvelle avec FinanceMission World, un outil didactique numérique destiné au corps enseignant du Secondaire I. Il est disponible gratuitement et offre aux écoles romandes une nouvelle manière d'enseigner les compétences financières.

En sus, une nouvelle plateforme a été lancée en 2021. Il s'agit du magazine en ligne jeunesetbudget.ch. Cette plateforme permet aux parents de comprendre et accompagner leurs enfants sur des thématiques liées à l'argent, comme les bonnes pratiques en matière d'argent de poche ou encore le fonctionnement de l'économie, expliqué en termes simples. En effet, les parents jouent un rôle essentiel dans l'acquisition des compétences financières de leurs enfants. Ils donnent l'exemple et leur montrent comment gérer leur argent.



Engagement environnemental

Climathon de Lausanne

Les 12 et 13 février 2021, la BCV a participé au Climathon Lausanne, qui fait partie d'un mouvement international proposant aux citoyennes et citoyens de collaborer pendant 24 heures d'affilée pour trouver de nouvelles idées en faveur de la transition énergétique et écologique. La Banque a soutenu un défi lié à la rénovation des bâtiments. Les personnes qui y ont participé ont été invitées à imaginer des mécanismes, des outils et des services permettant de favoriser l'augmentation du taux de rénovation des bâtiments. Le projet choisi par le jury a mis sur l'accompagnement des propriétaires. La solution consiste à regrouper leurs besoins pour mutualiser les appels d'offres concernant les études, les travaux et la maintenance.

Bike to work

En juin, la BCV a participé au challenge Bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette première année de participation, 78 collaboratrices et collaborateurs répartis en 22 équipes ont parcouru près de 15 000 kilomètres à vélo.

La Fondation BCV

Créée en 1995 à l'occasion du 150^e anniversaire de la Banque, la Fondation BCV, juridiquement indépendante, a pour vocation de soutenir des projets d'envergure dont les instigateurs et instigatrices, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, sont d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton de Vaud.

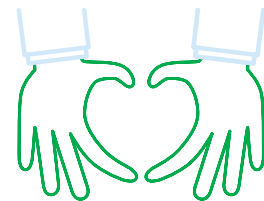
Son conseil de fondation distingue chaque année, au printemps, des associations caritatives, des projets culturels et artistiques ainsi que des programmes de recherche scientifique.

En 2021, ce sont ainsi CHF 360 000 qui ont été attribués à trois projets majeurs dans le canton de Vaud:

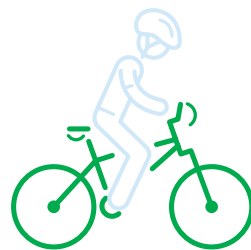
- la Fondation Inartis pour son programme de *Growth Hacking Lab*,
- la Fondation Mère Sofia pour son soutien aux plus démunis,
- la Fondation Vevey Ville d'Images pour l'équipement d'un espace d'exposition situé dans la gare de Vevey et permettant de faire un lien entre deux éditions de la biennale Images Vevey⁴².

Depuis sa création, la Fondation BCV a soutenu quelque 99 projets pour un total de plus de CHF 10,5 millions.

FONDATION BCV
créée à Lausanne en 1995



CHF **360 000**
le montant des dons
accordés par la
Fondation BCV



Bike to work:
15 000 km
parcourus à vélo ou à pied

⁴² Fondation BCV, *Communiqué de presse 6 octobre 2021.*

Printemps d'abeilles

Dans le domaine de la biodiversité, la BCV a soutenu l'association Printemps d'abeilles, qui s'engage pour la protection de ces insectes. Cette association propose notamment des interventions pédagogiques pour expliquer l'utilité des abeilles et restaure des milieux de vie favorables aux pollinisateurs. La Banque parraine deux ruches à la Ferme des Huttins à Écublens, afin de permettre à Printemps d'abeilles de développer ses actions.

Webeelong

La BCV a apporté son soutien à l'association Webeelong pour son initiative «1 CHF pour le climat», qui propose aux propriétaires de restaurants de s'engager pour l'environnement et de soutenir l'économie locale avec l'aide de leur clientèle. Les montants récoltés sont reversés pour la plantation d'arbres et sous forme de bons d'achat pour les restaurants, à faire valoir auprès de fournisseurs locaux.

Impact environnemental direct

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son impact direct sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend accentuer ses efforts en matière de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources. Depuis 2019, elle compense les émissions de

CO₂ liées à son fonctionnement en soutenant des projets de compensation carbone intégrant une vision à long terme et une approche holistique du développement durable. Pour ce faire, la BCV s'associe à Swiss Climate.

En 2021, l'empreinte carbone de la BCV est évaluée à 4 721 tonnes de CO₂-équivalent. Ce chiffre représente les émissions moyennes annuelles de 858 Suisses et Suissesses, soit environ l'équivalent de la population de la commune de Vufflens-le-Château (VD).

Label Swiss Climate CO₂ Neutral

En 2021, la Banque a obtenu pour la deuxième année consécutive le label de neutralité carbone de Swiss Climate.

Un bilan CO₂ et des mesures de réduction de CO₂ sont des prérequis pour poser les jalons d'une stratégie climatique globale. Ainsi, Swiss Climate remet uniquement le label CO₂ Neutral aux entreprises qui poursuivent une stratégie climatique globale.

Le label Swiss Climate CO₂ Neutral a été reconnu par la Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat. Il est également validé par une société d'audit indépendante et suit les normes internationales, comme l'ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol, lui garantissant sa traçabilité et sa transparence.

Critères d'obtention du label Swiss Climate CO₂ Neutral

- disposer d'une politique climatique,
- avoir un bilan CO₂ établi selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol,
- développer et mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions internes et le long de la chaîne de valeur,
- informer et sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que ses parties prenantes externes,
- identifier ses opportunités et ses risques liés au changement climatique,
- connaître les principales sources d'émissions et les domaines d'action,
- définir un objectif de réduction,
- compenser ses émissions de CO₂ grâce à des certificats de CO₂ provenant de projets climatiques de haute qualité (voir pages 97 et 98).



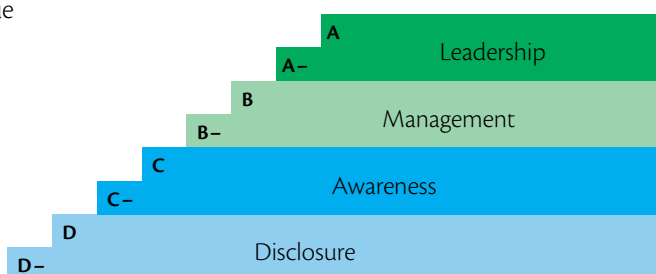
Score attribué à la BCV par l'organisation CDP en 2021

La BCV répond depuis 2011 au questionnaire Climat de l'organisation internationale CDP, qui incite les entreprises à rapporter leurs impacts environnementaux et, entre autres, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le bilan CO₂ permet à la Banque de comptabiliser ses émissions et de les soumettre au CDP.

Entre 2016 et 2021, le score de la Banque dans ce domaine s'est amélioré de manière significative. La BCV a obtenu la note B pour l'enquête CDP 2021, alors que les critères sont de plus en plus stricts. Le système de notation est illustré schématiquement ci-contre.

Les sociétés qui participent à l'enquête sont évaluées sur différents niveaux, qui représentent les quatre étapes d'évolution d'une entreprise en matière de gestion environnementale:

- *Disclosure* (transparence)
- *Awareness* (prise de conscience)
- *Management* (gestion)
- *Leadership* (exemplarité)



Bilan carbone

La plus grande partie des émissions, soit environ 44%, proviennent des trajets pendulaires du personnel, puis du chauffage, avec environ 34%. Une tendance générale de diminution des émissions par rapport à 2020 peut être observée. Cette diminution est particulièrement importante dans les secteurs suivants:

- Les trajets pendulaires (-20%, -508 tonnes de CO₂). Pour faire face à la pandémie, le télétravail a été largement déployé, selon les exigences et recommandations fédérales.
- Les déplacements d'affaires (-20%, -27 tonnes de CO₂). Cette évolution est le résultat de la réduction importante des déplacements aériens résultant, d'une part, de la pandémie et, d'autre part, des efforts fournis pour encourager les visioconférences.
- Le chauffage (-11%, -203 tonnes de CO₂). La baisse de la consommation de chauffage est induite par les mesures de rénovations, d'optimisation et d'économie prises et par les variations météorologiques.
- La consommation d'électricité (-30%, -115 tonnes de CO₂). La baisse de l'empreinte carbone liée à la consommation d'électricité est induite par les mesures d'économie mises en œuvre et par la baisse des facteurs d'émissions.
- Les déchets (-27%, -9 tonnes de CO₂), dont la diminution est principalement due à la plus faible fréquentation des bureaux en raison du recours plus important au télétravail.

Calcul de l'empreinte carbone selon la norme ISO 14064-1

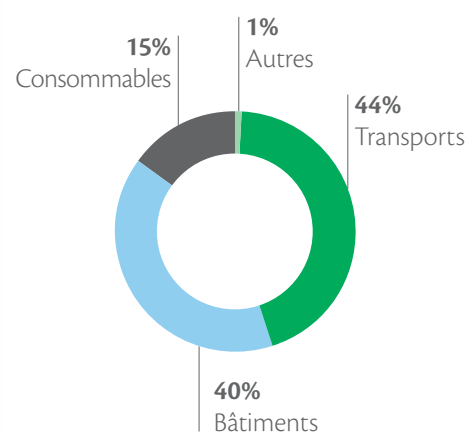
Depuis 2008, la BCV analyse régulièrement son empreinte carbone (également appelée bilan CO₂). Cela lui permet d'avoir une vue d'ensemble de ses impacts, d'en assurer le suivi dans la durée et de prendre des mesures visant à les réduire. La société Swiss Climate, experte dans ce domaine, a été mandatée par la Banque pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant les méthodologies de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard. Cette approche tient compte de toutes les sources d'émission liées au bon fonctionnement de la Banque. Elles se répartissent en trois catégories:

- les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs, déplacements professionnels),
- les bâtiments (électricité, chauffage, agents frigorifiques et eau),
- les consommables (papier, imprimés et ordinateurs).

L'obtention du label Swiss Climate CO₂ Neutral requiert un audit du bilan CO₂ pour garantir tant la qualité des données utilisées que celle des facteurs de conversion pris en compte et la véracité des calculs réalisés. La société true&fairexpert a, pour la deuxième année consécutive, conduit l'audit du bilan CO₂. Cette société, qui travaille selon le standard AA1000 reconnu par l'organisation CDP, dispose d'une expertise approfondie en matière de vérification de bilans CO₂, basée sur les standards internationaux.

Toutes les émissions engendrées par les activités de la BCV ont été compensées en partenariat avec Swiss Climate par le biais de trois projets (voir les détails aux pages 97 et 98).

Répartition des émissions de CO₂ par domaines principaux



Émissions de CO₂ par équivalent temps plein

Total des émissions de CO₂ par domaine de 2018 à 2021

Émissions (tonnes de CO ₂)	2018	2019	2020	2021	Δ année précédente
Trajets pendulaires	2 699	2 718	2 515	2 007	-20,2%
Chauffage	2 272	2 218	1 832	1 629	-11,1%
Équipement IT	348	322	322	363	+12,6%
Papier et imprimerie	358	349	326	321	-1,6%
Consommation de courant électrique	415	409	382	267	-30,1%
Déplacements d'affaires	485	386	137	110	-20,3%
Déchets	39	40	34	25	-27,2%
Fluides frigorigènes	0	0	0	0	n/a
Total des émissions	6 618	6 442	5 549	4 721	-14,9%
ETP	1 753	1 776	1 760	1 766	+0,4%
Émissions totales par ETP	3,8	3,6	3,2	2,7	-15,2%

Dans le contexte de la pandémie, la Banque a mis en place des mesures allant au-delà des exigences réglementaires pour assurer la protection de son personnel. En outre, la BCV a instauré le télétravail à large échelle pour plus de 70% de ses collaboratrices et collaborateurs. Cela a engendré un taux de présence quotidien d'environ 50% et a impacté le niveau des émissions de la Banque (mobilité, déchets, papier, électricité, etc.).

Elle a aussi mis en place des règles de distanciation sociale ainsi que des directives comprenant notamment la limitation des séances en présence.

La BCV s'est défini un objectif de réduction de -35% de son empreinte carbone à l'horizon 2030, en ligne avec les objectifs de la Confédération et du Canton de Vaud. Pour le calcul de cet objectif, la Banque s'est basée sur son potentiel de réduction dans les différentes catégories ainsi que sur les meilleures pratiques dans le domaine.

La BCV a déjà réussi à réduire ses émissions de près de -27% depuis 2019, année de référence pour l'objectif susmentionné. Cependant, le taux de télétravail appliqué dans le cadre de la pandémie sera réduit au moment où la situation sanitaire se normalisera. Cela tendra à augmenter les émissions de CO₂ de la Banque. Cette tendance pourrait être en partie contrebalancée à moyen terme, puisque la BCV a décidé, en 2021, de lancer un projet d'élaboration d'un plan de mobilité (voir page 95).

Répartition de l'empreinte carbone

Les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs, déplacements d'affaires) constituent environ 44% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments (chauffage et électricité) représentent 40% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets) 15%.

Pour chaque catégorie sont présentés les résultats tels que mesurés par Swiss Climate, accompagnés des actions en place en 2021.

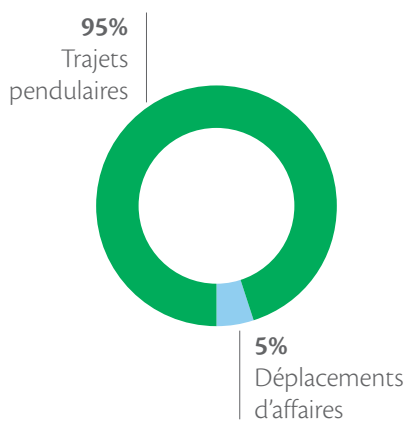
« Les transports constituent environ 44% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments représentent 40% et les consommables 15%. »



Objectif de réduction d'émissions de CO₂ à l'horizon 2030

Transports (~44% de l'impact global)

Les trajets pendulaires (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail) correspondent à la plus grande source d'émissions de la BCV (44%) et à la majorité de l'impact dû aux transports (95%). Les émissions des trajets pendulaires ont diminué de 20% entre 2020 et 2021.



La BCV a pour politique d'encourager la mobilité active. À cette fin, elle participe aux frais de déplacement à hauteur de CHF 30 par mois. Ce défraiement est versé à toutes les personnes qui ne font pas de demande

pour obtenir une place de parc. Au cours de l'année 2021, plus de 1 500 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de cet avantage. De plus, un parking à vélo sécurisé est disponible sur ses grands sites et des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le site du CAB à Prilly. La pandémie de COVID-19 et le recours accru au télétravail ont également participé à la réduction des émissions des trajets pendulaires.

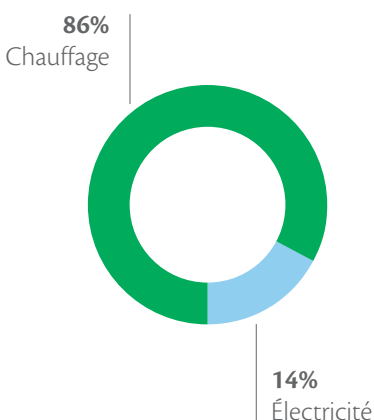
Afin d'encourager encore davantage la mobilité active, la BCV a décidé d'élaborer un plan de mobilité, en collaboration avec l'entreprise spécialisée *mobilité*⁴³. L'objectif est de définir des mesures facilitant l'usage par les collaboratrices et collaborateurs de moyens de transport bas carbone (covoiturage, P+R, marche, vélo, transports publics, etc.), tout en respectant leur liberté de choix. Dans ce cadre, les collaboratrices et les collaborateurs seront sollicités pour faire part de leurs pratiques ainsi que de leurs besoins et souhaits en la matière. Sur la base de cette approche participative, des analyses seront conduites et un plan d'action sera discuté avec le Comité RSE et soumis à la Direction générale courant 2022.

Les déplacements d'affaires (déplacements professionnels des collaboratrices et des collaborateurs) sont les trajets effectués dans le cadre du travail pour rencontrer la clientèle ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte carbone de ces déplacements correspond à seulement 5% de l'impact causé par les transports. La baisse des émissions liées aux déplacements d'affaires (-20% entre 2020 et 2021; -72% entre 2019 et 2021) s'explique par les restrictions relatives aux voyages liées à la pandémie de COVID-19 et à l'utilisation accrue des visioconférences.

⁴³ <https://mobilidee.ch/>

Bâtiments (~40% de l'impact global)

Les émissions liées aux bâtiments résultent des combustibles fossiles utilisés pour le chauffage et de l'électricité consommée.



Les émissions liées au chauffage ont diminué de 11% par rapport à 2020. Les mesures prises dans ce domaine en 2021 consistent principalement à poursuivre le changement des fenêtres sur le site historique de Chauderon à Lausanne et au siège principal ainsi qu'à rénover des installations techniques et trouver des solutions d'optimisation sur différents sites de la Banque. De plus, en 2021, un travail de planification au raccordement au chauffage à distance sur trois sites, dont les grands sites de Prilly et de Lausanne Saint-François, a été mené avec, pour ambition à terme, de pouvoir supprimer les chaudières à gaz.

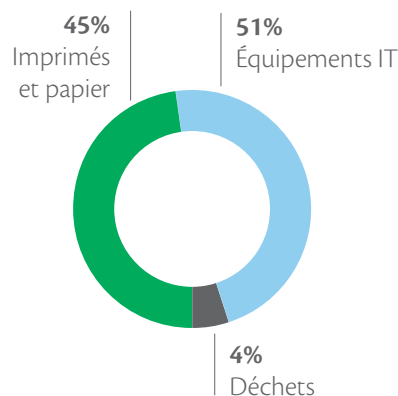
L'électricité représente 14% de l'impact carbone des bâtiments de la BCV. L'électricité que la BCV consomme est principalement liée aux technologies de l'information. La Banque utilise de l'électricité Hydro Suisse, certifiée

d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 12 684 mégawatts-heure (MWh) en 2014 à 8 660 MWh en 2021 (-32%). Cette diminution s'explique majoritairement par différentes mesures prises dans le cadre du programme cantonal pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi que par le renouvellement progressif d'équipements techniques arrivant en fin de vie, comme, par exemple, le remplacement de moteurs d'ascenseurs par de nouveaux modèles plus efficaces (huit installations modifiées en 2021). De plus, l'extinction systématique des ordinateurs le soir est aujourd'hui automatisée et des campagnes de sensibilisation sont effectuées via de courts clips vidéos.

Au-delà de ces mesures, la Banque mène une démarche plus large de réduction de sa consommation d'électricité sur ses sites de Prilly (CAB) et de Lausanne Saint-François (LSF) dans le cadre de la convention avec l'État de Vaud et la Confédération visant la réalisation d'économies d'énergie. L'objectif de réduction de la consommation d'électricité du CAB est de 20% et celui de LSF est de 9% d'ici à 2028. La poursuite de cet objectif s'est notamment caractérisée par le changement d'installations techniques et la mise en service d'éclairages LED pour une valeur d'environ CHF 950 000 en 2021. Actuellement, la Banque est en ligne avec la trajectoire de réduction de la consommation d'électricité selon les objectifs fixés à l'horizon 2028.

Consommables (~15% de l'impact global)

L'impact des consommables représente 15% des émissions de gaz à effet de serre et comprend l'équipement IT, les imprimés et le papier ainsi que les déchets.



Le renouvellement de l'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 51% des émissions de CO₂ attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements. La hausse observée en 2020 et 2021 est due notamment à l'augmentation du nombre d'appareils informatiques achetés en 2021, principalement des ordinateurs portables et des écrans utilisés pour le télétravail.

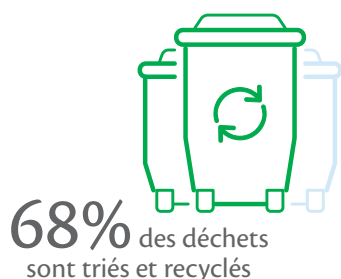
La consommation de papier (en y incluant les imprimés) représente 45% des émissions des consommables. Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier ont baissé de 1,6% entre 2020 et 2021. Cela s'explique notamment par le fait que la clientèle utilise toujours plus les services en ligne de la BCV et que la Banque tend à digitaliser ses processus internes. En outre, en 2021, la digitalisation de processus

liés à l'administration des communications interbancaires a permis de réduire les impressions du département Opérations de 12%. Ces développements, réalisés en fin d'année 2021, montreront tous leurs effets en 2022, année durant laquelle des processus additionnels seront digitalisés.

Les mesures de diminution de la consommation de papier sont renforcées depuis 2020 avec, notamment, la mise en place de l'impression en recto verso de documents à destination de la clientèle. De plus, la Banque utilise exclusivement du papier certifié (Eco-label, FSC). La décision de privilégier le papier recyclé pour l'ensemble des usages a été prise en 2021. L'évolution vers ce nouveau papier se fera progressivement courant 2022.

La décision de facturer les documents papier a été prise en 2021, ce qui permettra de réduire l'impact sur l'ensemble de la chaîne d'impression, mais aussi sur la chaîne de distribution.

Quant aux déchets, ils représentent seulement 4% des émissions liées aux consommables du fait qu'une majorité de ceux-ci (68%) sont triés et recyclés.



En ce qui concerne la consommation d'eau de la Banque, elle est de l'ordre de 30 000 mètres cubes en 2021, correspondant approximativement à la consommation moyenne de 200 ménages suisses. La Banque a déjà réduit sa consommation d'eau de 45% entre 2009 et 2018 grâce à des évolutions et des changements techniques de certains systèmes comme, par exemple, la suppression de l'utilisation de l'eau dans les systèmes de refroidissement. À présent, 80% de la consommation d'eau de la Banque est liée aux sanitaires.

Projets de compensation carbone

La BCV compense ses émissions résiduelles en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone dans le canton de Vaud et à l'étranger.

Installation de biogaz dans une ferme vaudoise

Dans les exploitations agricoles, de grandes quantités de lisier et de fumier sont produites. Le processus de fermentation engendre la production de méthane, gaz ayant un effet de serre plus puissant que le CO₂. Dans une installation de biogaz comme celle de ce projet, le processus de fermentation est exploité et contrôlé de façon ciblée, afin de collecter le méthane et de le valoriser. Une centrale de cogénération située en aval génère à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir du méthane. L'énergie injectée dans le réseau de ce projet vaudois s'élève à hauteur de 1 100 000 kilowatts-heure (kWh) par an, ce qui correspond à la demande annuelle de 280 ménages.

La chaleur résiduelle, soit environ 360 000 kWh par an, permet de chauffer des appartements et est aussi directement utilisée par la ferme. Grâce à ce projet, ce sont environ 495 tonnes de CO₂ par année qui sont évitées dans le canton de Vaud. Cette source d'énergie renouvelable fonctionnant toute l'année permet aux agricultrices et agriculteurs d'être plus indépendants des importations de combustibles fossiles et de contribuer également au développement durable de toute la région.

Énergie éolienne en Inde

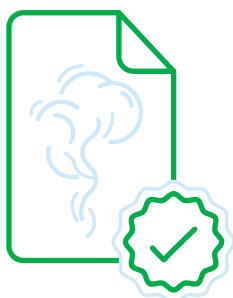
Le projet encourage la production d'énergie renouvelable par des turbines éoliennes dans l'État de Karnataka dans le sud de l'Inde. L'électricité renouvelable produite par ces turbines remplace une partie de l'électricité conventionnelle à base de combustibles fossiles dans le réseau électrique de la région, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ et au développement économique local. À l'heure actuelle, le projet a déjà permis de créer de nombreux emplois et de réaliser des progrès sociaux. Améliorant les moyens de subsistance de la population locale, ce projet contribue aussi au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 128 410 tonnes de CO₂.

Réchauds économes en énergie au Mozambique

Grâce à des réchauds spécialement conçus et efficaces, des familles aux revenus modestes du Mozambique peuvent réduire massivement leurs besoins en bois de chauffage.

Cela permet de freiner la déforestation rapide et de prévenir de nombreuses maladies respiratoires.

En effet, ces réchauds se distinguent de la méthode traditionnelle par une chambre de combustion particulièrement bien isolée grâce à un revêtement céramique. Les aliments cuisent plus rapidement, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de 60%. De plus, lors de la combustion, la quantité de fumée produite est diminuée: les familles sont donc moins exposées aux émanations toxiques. Ce projet contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 24 000 tonnes de CO₂.



4 721 tonnes de CO₂
évités grâce au programme
de compensation carbone

Approvisionnement régional durable

La BCV privilégie les circuits courts pour son approvisionnement: elle travaille avec des entreprises du canton, ce qui lui permet de réduire son impact sur l'environnement tout en ayant un effet positif sur l'économie locale.

L'importance de la proximité dans la sélection des prestataires est formalisée dans la politique d'achats de la Banque. Par exemple, les cafétérias de son siège situé à la place Saint-François à Lausanne (LSF) et de son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly suivent des politiques d'approvisionnement responsables.

- La proximité, notamment géographique, vis-à-vis de ses fournisseurs et producteurs agricoles est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de Novae Restauration SA, responsable de la restauration à LSF. À cet effet, elle a développé un réseau d'approvisionnement local en fidélisant plus de 100 artisans, éleveurs et maraîchers suisses ou sélectionnés dans le cadre de filières sur mesure. Sa stratégie de proximité géographique s'illustre par sa volonté de rechercher des partenariats avec des petits producteurs dans un rayon de 50 kilomètres autour de chacun de ses restaurants. Concernant l'origine des matières premières et des produits achetés par ses restaurants, plus de 51%

(en kilogrammes) sont d'origine suisse. D'ici à 2025, elle s'engage à augmenter de 50% par rapport à 2020 le nombre de ses partenaires agricoles et artisans locaux sans intermédiaires. De plus, dans le but de limiter son impact carbone, plus de 85% des fruits et légumes frais sont issus d'une agriculture de saison, sans serres chauffées. Lorsqu'il n'est pas possible de renoncer à certains produits exotiques, comme le café, Novae Restauration SA achète en priorité des produits labellisés Fairtrade ou bio. Par exemple, 100% des bananes servies en restaurant sont labellisées bio ou Fairtrade. En 2020, cette politique a été récompensée par l'obtention de la triple certification ISO (9001, 14001 et 45001) et, en 2021, par l'obtention d'une médaille d'or sur la plateforme d'évaluation des performances RSE EcoVadis⁴⁴.

- SV Group, responsable de la restauration au CAB, privilégie également, depuis plusieurs années, les partenariats avec des producteurs et fournisseurs régionaux. Une partie importante de leurs produits (80%) est d'origine suisse. Sur le plan des transports, l'accent est mis sur les circuits courts, la part de produits acheminés par fret aérien représentant moins de 0,2%. Dans cette même ligne, SV Group s'engage dans la gestion efficace de l'énergie, selon la norme ISO 14001 et en faisant appel à son principal fournisseur, Pistor. Grâce à lui, les livraisons des différents producteurs arrivent en un seul camion aux restaurants SV. Ce système logistique permet

⁴⁴ Novae Restauration SA, *Rapport 2021, Développement Durable*, pp. 7-10.

notamment de réduire de 30% l'empreinte carbone logistique⁴⁵. De plus, 50% des menus hebdomadaires proposés par SV sont végétariens ou véganes. SV Group prête, en outre, une attention particulière à la saisonnalité des légumes et des fruits qu'il propose. Ainsi, par exemple, ni fraises ni asperges ne proviennent de l'étranger. En 2021, l'engagement de SV Group dans une alimentation et une production durables, sociales et transparentes lui a valu la médaille d'argent au classement de durabilité EcoVadis⁴⁶.

- La BCV et ses partenaires s'engagent dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage dans les offres à l'emporter grâce au système reCIRCLE. Il consiste à mettre à disposition des utilisatrices et des utilisateurs des cafétérias des contenants réutilisables, étanches et recyclables.

Concernant les autres types de prestations auxquelles fait appel la BCV, qu'il s'agisse de consommables ou de prestations dans le domaine du bâtiment, par exemple, des critères de durabilité sont systématiquement intégrés aux appels d'offres et pris en compte lors du choix du prestataire. En premier lieu, l'obtention de certifications EcoEntreprise ou ISO est déterminante. En deuxième lieu, les points suivants sont considérés:

- une politique de développement durable en matière d'achats de produits et de services respectueux de l'environnement et de normes sociales,

- un système de suivi des performances avec des indicateurs mesurant les impacts des actions prises en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux,
- une stratégie de réduction et de valorisation des déchets,
- des dispositions prises favorisant l'insertion professionnelle.

La BCV s'appuie notamment sur la version courte du *Guide des achats professionnels responsables*⁴⁷. En 2020, un dialogue a été engagé avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), afin de rendre obligatoire la détention d'une carte professionnelle pour chaque travailleuse et travailleur des fournisseurs de la BCV actifs dans le bâtiment. Sa mise en œuvre à la BCV, bien que ralentie par la pandémie de COVID-19, qui a particulièrement sollicité les équipes responsables, reste d'actualité. Cette carte vise à garantir le respect des conditions minimales de travail et de salaire inscrites dans les conventions collectives ainsi que dans les réglementations en matière d'assurances sociales et de protection des travailleuses et travailleurs.

La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux et veille à l'alternance. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud. Enfin, comme en 2020, 91% de ses dépenses en matière de prestations de services et d'achats portent sur des entreprises domiciliées en Suisse.



⁴⁵ SV Group, *Une gestion efficace des déchets et de l'énergie*, consulté le 15 février 2022.

⁴⁶ Les données indiquées dans ce paragraphe se trouvent sur les différentes pages du site internet de SV Group, www.sv-group.ch (consulté le 15 février 2022).

⁴⁷ *Guide des achats professionnels responsables*, version courte, 2015.

Index GRI

Ce tableau présente la liste des indicateurs exigés par l'option « conformité essentielle » des normes GRI avec les renvois vers les informations demandées et/ou les commentaires explicatifs. Du fait de la volonté d'amélioration continue de la Banque en matière de reporting, il a été complété avec des indicateurs additionnels sans pour autant atteindre le niveau « conformité étendue ».

Norme GRI	Renvois, commentaires explicatifs et omissions	
Éléments généraux d'information (GRI 102)		
Profil de l'organisation		
102-1	Nom de l'organisation	RSE21, p. 4
102-2	Activités, marques, produits et services	RSE21, p. 4; RA21, pp. 10-12
102-3	Lieu géographique du siège	RSE21, p. 4
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	RSE21, p. 4; RA21, p. 208
102-5	Capital et forme juridique	RA21, pp. 76-79
102-6	Marchés desservis	RA21, pp. 10-12 et 48-55
102-7	Taille de l'organisation	RA21, pp. 1 et 77
102-8	Informations concernant le personnel et les autres travailleurs et travailleuses	RSE21, pp. 4 et 78-79 Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCV commun à l'ensemble de la Banque.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	RSE21, pp. 98-99
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Il n'y a aucun changement significatif pour l'année 2020.
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	RSE21, pp. 35, 64 et 69
102-12	Initiatives externes	RSE21, p. 21
102-13	Adhésion à des associations	RSE21, pp. 21 et 33
Stratégie		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RSE21, pp. 2-3
Éthique et intégrité		
102-16	Valeurs, principes et règles de conduite	RSE21, pp. 32-33
Gouvernance		
102-18	Structure de gouvernance	RSE21, pp. 19 et 33
102-19	Délégation de l'autorité	RSE21, pp. 19-20
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE21, pp. 19-20 La Direction générale est responsable des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE21, pp. 14-16
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	RA21, pp. 80-91
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA21, p. 33
102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA21, pp. 80 et 86
102-25	Conflits d'intérêts	RA21, pp. 80-97 Code de conduite professionnelle, p. 6.
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	LBCV, article 4 ⁴⁸ RA21, pp. 89-90; RSE21, pp. 18-20 La stratégie de la Banque, notamment ses valeurs et sa stratégie RSE, relève de la responsabilité du Conseil d'administration.
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	RA21, pp. 59-60 et 86-87
102-31	Examen des enjeux économiques, sociaux et environnementaux	RA21, pp. 86-89; RSE21, pp. 15-16
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Le Rapport RSE est examiné et approuvé par la Direction générale et, pour le Conseil d'administration, par le Comité RPN.
102-35	Politiques de rémunération	RA21, pp. 98-105
102-36	Procédure de détermination de la rémunération	RA21, pp. 98-105
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	RA21, pp. 89 et 104 Les résultats des votes en Assemblée générale (AG) sont publiés sur www.bcv.ch/ag .

⁴⁸ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

Implication des parties prenantes

102-40	Liste des groupes de parties prenantes	RSE21, p. 14
102-41	Accords de négociation collective	RSE21, p. 81
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	RSE21, p. 14
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	RSE21, p. 17
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	RSE21, pp. 12-16
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Le RSE21 concerne la BCV en tant que maison mère (chapitre « Contenu et objectifs » du RSE21, p. 5). Le RA21 présente les états financiers de la maison mère et du Groupe. Le détail des participations détenues par la maison mère est indiqué dans le RA21, p. 143.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	RSE21, p. 5
102-47	Liste des enjeux pertinents	RSE21, p. 15
102-48	Réaffirmation des informations	- Qualité de service, Net Promoter Score (Rapport RSE 2020, p. 40): à la suite d'un changement méthodologique en 2021, les données de 2019 et 2020 ont été recalculées dans le RSE21 pour assurer la comparabilité. - G4-FS8, Prêts hypothécaires (Rapport RSE 2020, p. 45): à la suite d'un changement méthodologique en 2021, les données de 2019 et 2020 ont été recalculées dans le RSE21 pour assurer la comparabilité. - 102-39, Évolution du ratio de rémunération totale annuelle (Rapport RSE 2020, p. 67): à la suite d'un changement méthodologique en 2021, les données de 2019 et 2020 ont été recalculées dans le RSE21 pour assurer la comparabilité. - 405-1, Diversité des organes de gouvernance et du personnel (Rapport RSE 2020, p. 65): depuis 2021, le terme « cadre » utilisé dans le Rapport RSE comprend les personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E, et le terme « non-cadre » comprend les personnes en classe de responsabilité A et en formation. Il s'agit d'une évolution méthodologique. Les chiffres de 2019 et de 2020 ont été recalculés en tenant compte de cette définition dans le RSE21.
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune
102-50	Période de reporting	RSE21, p. 5
102-51	Date du rapport le plus récent	RSE21, p. 5
102-52	Cycle de reporting	RSE21, p. 5
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	RSE21, p. 5
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	RSE21, p. 5
102-55	Index du contenu GRI	RSE21, pp. 100-103
102-56	Vérification externe	Les données du RSE21 n'ont pas fait l'objet d'un audit externe à l'exception du Bilan environnemental (détails au chapitre « Impact environnemental direct », p. 93).

Approche managériale (GRI 103) et indicateurs spécifiques relatifs aux enjeux pertinents

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, pp. 14-15
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 17
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, p. 17

Création durable de valeur, solidité et performance financière

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 24
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 24
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, p. 24
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (maison mère)	RA21, états financiers de la maison mère p. 176, RSE21, p. 24 - valeur économique directe générée: CHF 741,3 millions (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires) - distribution de la valeur économique générée: CHF 864,8 millions (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires) - valeur économique mise en réserve: CHF 56,5 millions (attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice)
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE21, p. 82
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA21, p. 10 (Le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%).

Contribution au développement de l'économie vaudoise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 25
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 25-29
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 25, 27 et 28
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE21, p. 25

Éthique et gouvernance d'entreprise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, pp. 32-33
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 32-35 et 40-41
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 32-35 et 40
415-1	Contributions politiques	RSE21, p. 33
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2021.

Pratiques de vente responsables

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2021.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2021.

Risques liés au climat		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE 21, pp. 38-39
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE 21, pp. 38-39
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RA21, pp. 69-72; RSE21, pp. 39, 58 et 68
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, pp. 36 et 37
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 36 et 37-38
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 36 et 38
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RSE21, p. 36
Proximité et accessibilité		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 44
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 44
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, p. 44
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RSE21, pp. 4 et 40 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.
Produits et services adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 45
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 45-47
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 45-47
Indicateur individuel	Set d'indicateurs	RSE21, pp. 45-47
Qualité de service		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 48
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 48
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 48-49
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE21, p. 49
Investissement socialement responsable		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 52
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 52-59
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 55 et 59
G4-FS8	Part des investissements présentant une utilité écologique	RSE21, p. 57
G4-FS10	Entreprises détenues en portefeuille avec lesquelles la Banque a interagi sur les thèmes environnementaux et sociaux	RSE21, p. 54
G4-FS11	Part des produits intégrant des critères ESG	RSE21, pp. 60-61
Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 64
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 64-71
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 65-71
G4-FS8	Part des crédits présentant une utilité écologique	RSE21, pp. 66
Formation et perfectionnement		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 74
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 74-76
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 75-76
404-1	Nombre moyen de jours de formation par an, par personne employée	RSE21, p. 75
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et employées, et programme d'aide à la transition	RSE21, p. 76
404-3	Pourcentage des employés et employées bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs d'employées et d'employés en cours d'année.
Diversité et égalité des chances		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 77
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 74 et 77-78
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 78-79
401-1	Recrutement de nouveaux employés et employées, et rotation du personnel	RSE21, p. 77
405-1	Diversité des organes de gouvernance et du personnel	RSE21, p. 78
405-2	Égalité salariale	RSE21, p. 82
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 82
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 82; RA21, pp. 98-105
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 82-83
401-2	Avantages accordés aux salariés et salariées à temps plein et non aux employés et employées temporaires ou à temps partiel	RSE21, p. 79 Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaboratrices et collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE21, p. 82
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	RSE21, p. 81

Cadre et organisation du travail		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 81
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, p. 81
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 83-85
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE21, p. 80
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RSE21, pp. 83-85 Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales. De plus, la Banque offre, dans certains domaines, des prestations allant au-delà de ces exigences.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE21, pp. 83-85
403-9	Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	RSE21, p. 85
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, pp. 28 et 88
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 28-29 et 88-91
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 28-29 et 88-91
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE21, pp. 28 et 88
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE21, pp. 28-29 et 88-91
Impact environnemental direct		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, pp. 91-93
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 91-94
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 94-98
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1) ⁽¹⁾	1 300 t CO ₂ e - 1 299 t CO ₂ e chauffage - 1,5 t CO ₂ e véhicules à benzine - 0 t CO ₂ e agents frigorigènes
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2) ⁽²⁾	166 t CO ₂ e - 162 t CO ₂ e électricité - 4,5 t CO ₂ e chauffage à distance
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ⁽³⁾	3 254 t CO ₂ e - 431 t CO ₂ e approvisionnement énergétique - 108 t CO ₂ e déplacements professionnels - 2 007 t CO ₂ e déplacements des collaboratrices et collaborateurs - 363 t CO ₂ e matériel informatique - 221 t CO ₂ e imprimés et papiers - 25 t CO ₂ e déchets
305-4	Émissions totales de GES par collaboratrice ou collaborateur	2,7 t CO ₂ e par employée ou employé à temps plein (ETP)
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source), respectivement chaleur	54 780 829 mégajoules (MJ) - 23 377 021 MJ chauffage - 204 768 MJ chauffage à distance - 31 177 552 MJ électricité - 21 488 MJ véhicules à benzine
302-3	Consommation énergétique par collaboratrice ou collaborateur	31 020 mégajoules par employée ou employé à temps plein (ETP)
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	142 047 kilogrammes (kg) - 93 390 kg déchets recyclés - 48 657 kg déchets incinérés
301-1	Matières utilisées par poids ou volume (Pour la BCV, cela concerne principalement la consommation de papier.)	269 431 kilogrammes imprimés et papiers
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucun
Approvisionnement régional durable		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE21, p. 98
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE21, pp. 98-99
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE21, pp. 98-99
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE21, p. 99
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	RSE21, p. 99 De plus, la BCV n'accorde pas de crédits aux entreprises ou à des projets qui violeraient les droits humains ou engendreraient des travaux forcés ou du travail d'enfants.
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RSE21, pp. 56 et 99

Légende de l'index

RA21: Rapport annuel 2021

RSE21: Rapport RSE 2021

CO₂e: Équivalent CO₂⁽¹⁾ Scope 1: Ecoinvent (V3.7); BAFU/BFE (2019), Faktenblatt CO₂-Emissionsfaktoren des Treibhausgasinventars der Schweiz.⁽²⁾ Scope 2: Messmer, Frischknecht, Treeze (2021), Umweltbilanz Strommix Schweiz 2018; Frischknecht, Itten, Treeze (2014), Primärenergiefaktoren von Energiesystemen.⁽³⁾ Scope 3: mobitool (V2.0: 2016; V2.0.2: 2017); Ecoinvent (V3.7.1; V3.8); Climatop (2013), Factsheet Toilettenpapier; La Poste France (2017).

Impressum

Coordination

BCV

Conception et réalisation

www.taz-communication.ch

Photographies

Blaise Schalbetter

Spurring

Impression

PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport.

Les images des introductions de chapitres ont été prises dans différents lieux de notre canton, comme la région des Pléiades et autour du barrage de l'Hongrin. La petite fille qui y figure, Victoria, habite près d'Échallens.



imprimé sur papier 100% recyclé,
certifié Ange bleu

Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV

www.bcv.ch



Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Restrictions de diffusion

La diffusion de ce document peut être interdite ou soumise à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

© BCV, avril 2022



Siège social

Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

